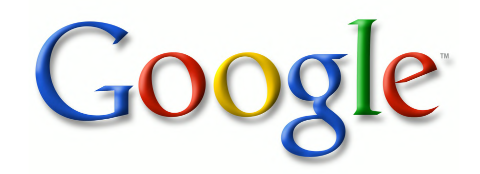


SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

CET ANNUAIRE A ÉTÉ TIRÉ A 220 EXEMPLAIRES

DONT

100 ONT ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE



PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1882

CET ANNUAIRE A ÉTÉ TIRÉ A 220 EXEMPLAIRES

DONT

100 ONT ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

[Année 3]

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1882

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc d'AUMALE, G. C. ✻.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ✻.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ✻.
BESSAND, ✻.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ✻.
BILLARD.
BRIVOIS.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

——

MEMBRES TITULAIRES :

Mme ADAM (EDMOND), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'appel, *fondateur,* rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), G. C. ✻, au château de Chantilly (Oise) et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (GERMAIN), *fondateur,* boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS, avocat, *fondateur,* boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (HENRI), sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur,* boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, ❋, président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (EMMANUEL), ❋, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (MARIGUES DE), O. ❋, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (LUCIEN), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAU (TH.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (CHARLES), ❋, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ❋, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue Gluck, 2.

MM. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE - CORMONT, *fondateur*, rue de Londres, 13.

DÉSÉGLISE, ✻, ancien membre du Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ✿, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (FERDINAND), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (ABEL), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, 12.

HOUSSAYE (HENRY), ✻, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du bois de Boulogne).

LAUGEL (AUGUSTE), ingénieur des mines, *fondateur*, rue de la Ville-l'Évêque, 15.

MM. LEMARCHAND (CH.), ✻, *fondateur,* rue d'Astorg, 4 *bis.*

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur,* rue Rameau, 6.

MASSON (GEORGES), ✻, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur,* boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (LÉON), *fondateur,* rue d'Argenson, 3.

MOZET, ✻, ✠, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, juge au Tribunal de Commerce, *fondateur,* quai Conti, 17.

PAILLET (EUGÈNE), ✻, Conseiller à la Cour de Paris, *fondateur,* rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✻, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (FERNAND), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (ALFRED), avocat, *fondateur,* rue d'Athènes, 19.

PORTALIS (baron ROGER), *fondateur,* boulevard Haussmann, 144.

MM. POUGNY, ✱, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc de), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron de), ✱, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIXDENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

VIAN (LOUIS), avocat, *fondateur*, rue de la Bruyère, 15.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte de), ✻, boulevard de Latour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBEE (H.-S.), Upper Bedford Place, 46, Russel Square. London (England).

AUBOYER, avocat à Roanne (Loire).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York, (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vrecken de), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

DROIN, à Cézy (Yonne), et à Paris, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.

MM. DUPUICH, ✻, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Birague, 14.

FRÉMY, G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au Chateau-de-l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris, rue de Provence, 124.

GIRAUDEAU (LÉON), agent de change, résidant à Lion-sur-Mer (Calvados), et à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (JULES), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (ALFRED), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LUCAS (PAUL), à Bellevue près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PASCAL (ALBERT), ✻, à Marseille, rue Grignan, 39 (Bouches-du-Rhône).

MM. PATINOT, O.*, préfet à Melun (Seine-et-Marne).

POMMERAYE (DE LA), avocat à la Cour d'Appel, à Alexandrie (Égypte), et à Paris, chez MM. Marchal, Billard et Cie, libraires, place Dauphine, 27.

PORTALIS (baron FERNAND), au château de Montot, par Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).

ROBERT (JULIEN), docteur en droit, à Font-Lade, près Brignoles (Var).

SILVESTRE DE SACY (JULES), rue Lafayette, 24, à Versailles (Seine-et-Oise).

TURNER, A. 5. Albany Court, Picadilly, London (England).

WERLÉ (Alfred), à Reims (Marne).

ÉTAT DE SITUATION

COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER

POUR L'ANNÉE 1881

	RECETTES		DÉPENSES	
Janvier	90	»	50	20
Février	220	»	138	30
Mars	2,661	50	104	40
Avril	240	»	160	25
Mai	510	»	100	70
Juin	60	»	»	10
Juillet	58	95	»	10
Août	60	»	»	10
Septembre	»	»	»	»
Octobre	»	»	2	»
Novembre	60	»	»	40
Décembre	7,260	»	4,022	05
Pour l'année 1880. Totaux :	11,220	45	4,578	60
A DÉDUIRE	4,578	60		
Pour l'année 1881, reste	6,641	85		
Reliquat de l'année 1880	5,450	»		
Le 1er janvier 1882 : RESTE EN CAISSE	12,091	85		



UN GRAND BIBLIOPHILE

Quoique M. de Rothschild n'ait pas fait partie de notre Société, je crois pouvoir consacrer ici quelques lignes à sa mémoire. En effet, son importance comme collectionneur, son influence sur le goût des amateurs, ses luttes même en faveur de nos grands classiques et de leurs ancêtres de la Renaissance contre les productions frivoles et charmantes du XVIIIe siècle, ne permettent pas que nous passions en silence près de sa tombe, si prématurément, si brusquement fermée. Aussi bien, dans ce Paris oublieux, convient-il de fixer les traits, d'esquisser la physionomie morale des hommes distingués

2

qui succombent avant le temps, disparaissant tout à coup d'un milieu où ils tenaient le premier rang. J'ajouterai que M. de Rothschild serait bientôt devenu notre collègue; il m'en avait manifesté le désir, et certaines raisons, qui l'avaient éloigné de la Société des bibliophiles français, l'attiraient au contraire vers les réunions des amis des livres, plus démocratiques et surtout plus ouvertes à toutes les opinions.

Le baron Nathan-James-Edouard de Rothschild était fils du baron Nathaniel et petit-fils du baron James qui a porté si haut la splendeur de sa maison. Notre ami quitta le lycée Bonaparte pour suivre les cours de l'Ecole de droit, passa ses examens de licence et se fit inscrire au barreau de Paris. Devenu avocat, il publia un traité *de la naturalisation sous la loi du 3 décembre 1849 et des modifications introduites par la loi du 29 juin 1867;* il fut aussi un des fondateurs les plus actifs de la Société de médecine légale — ce qui ne l'empêcha point de prononcer au civil et au criminel plusieurs plaidoiries qui firent sensation. Quelques confrères, mauvais plaisants, prétendirent que, loin de recevoir des hono-

raires, il en remettait à ses clients : mais il leur prouva qu'en fait de richesse il avait aussi celle de l'esprit.

Son père était, à la fin de l'Empire, chef de la famille : il mourut. Alors James-Edouard abandonna le palais de justice pour étudier les affaires commerciales et industrielles. Il travailla régulièrement rue Laffite, puis fut nommé successivement administrateur du chemin de fer du Nord et du chemin de fer de l'Est. Déjà il avait manifesté un penchant singulier pour la littérature ancienne, surtout pour les auteurs qui commencèrent, les premiers, à bégayer notre langue nationale. De là au goût des beaux livres, des éditions rares, des splendides reliures : il n'y a qu'un pas. Ce pas fut franchi.

M. de Rothschild attira sur lui l'attention par diverses acquisitions retentissantes. Nous remarquâmes que ses choix étaient judicieux, raisonnés. Ainsi, à la vente Radzivill, j'étais présent quand lui fut adjugé le plus bel exemplaire connu de Zayde, relié en maroquin citron par Padeloup, aux armes du comte d'Hoym.

Dans le courant de l'année 1871, il épousa

une de ses cousines qui habitait Francfort. C'était bien la compagne la plus aimable, la plus gracieuse, la plus charmante, et dès lors il fit trois parts de sa vie : la première consacrée à sa femme et à ses enfants, la seconde aux affaires, la troisième à la bibliophilie. Aidé par son savant ami M. Picot, il marcha d'un pas sûr dans la voie qu'il s'était tracée, sans se laisser détourner par la fantaisie. Sa librairie rassemble les ouvrages, imprimés principalement au XVI[e] et au XVII[e] siècles, ornés de reliures anciennes ou de reliures modernes signées Trautz-Bauzonnet.

J'ai déjà jeté un coup d'œil indiscret à travers les vitrines de l'avenue Friedland et raconté quelque part mes impressions. Toutefois je recommencerai volontiers une nouvelle campagne parmi de si glorieux bouquins.

Deux salons sobrement décorés, d'un goût exquis, revêtus de boiseries Louis XIV, renferment les corps des bibliothèques. Les unes contiennent le *fruit* dans son enveloppe primitive, les autres sont dédiées au grand maître moderne, à Trautz, qui a exécuté pour son Mécène les tours de force les plus hardis et

les plus heureux. Ce sont des Jansénistes purs comme Port-Royal, des trois filets austères, des dorures à petits fers et des mosaïques impeccables. Si l'on m'accuse d'exagération, j'affirmerai sans crainte d'être démenti qu'un pareil ensemble n'existe qu'en cet endroit. Les vieilles reliures sont dignes, par leur conservation et leur beauté, de leur noble origine. Elles proviennent des Chamillart, des Longepierre, des comte d'Hoym, des Lavallière, des rois Henri III, Louis XIII, Louis XIV, de la reine Marie-Antoinette, etc..., et recouvrent les livres les plus précieux.

Parmi ceux-ci, vieux ou neufs reliés, lesquels oserons-nous nommer si nous faisons un choix ? Ce choix est difficile ; mais, puisqu'il faut prendre un parti, signalons deux perles : la Louise Labbé de 1555 et sa cousine Pernette — un diamant : le Marot de 1532. Puis arrivent en foule les romans de la Table Ronde, les plaquettes de l'histoire de France, les poètes troubadours et la Pléiade en son entier, les pièces originales de Corneille, Molière et Racine, un Daphnis 1718 merveilleux, un Virgile elzévir que je regretterai toujours, enfin les jolis conteurs Louis XV appuyés sur

leurs artistes coquets. A une certaine distance de ces livres princiers, j'admire chez M. de Rothschild les plus beaux dessins de Boucher, Moreau, Marillier, Eisen et Monnet. Plus loin encore j'aperçois la phalange romantique ayant à sa tête Lamartine, Victor Hugo, Alfred de Musset, Théophile Gautier, Balzac; mais je tire le rideau et ne puis aller plus loin sous peine de voir ma petite notice ressembler à la préface d'un catalogue à prix marqués. Je dirai seulement qu'en dehors des bibliothèques publiques, cette librairie forme une des trois collections les plus riches et les plus belles de Paris, qui en compte beaucoup de désirables.

D'ailleurs M. Rothschild avait la passion de ses livres. Il visitait chaque jour les magasins renommés, suivait les ventes intéressantes, parfois même il en subissait les entraînements. Un jour — c'était, si je ne me trompe, à l'une des vacations Ambroise Firmin Didot — son sang-froid l'abandonna entièrement à l'occasion d'un Olivier de Castille. Les enchères très modestes du persistant M. Techener l'exaspérèrent tellement que par bonds de 5,000 francs contre des surenchères de 50 francs, il

fit monter en quelques instants le volume à un prix considérable. Mais d'habitude il n'apparaissait pas dans la mêlée et laissait son conseil, l'excellent et malin Potier, diriger la bataille.

Nous avons joué plus ou moins un rôle actif dans ces brillantes escarmouches où l'amour-propre, la fièvre du bouquin l'emportait sur la raison et la sagacité; mais l'ardeur de M. de Rothschild reposait sur un sentiment plus réfléchi. Il ne se contentait pas de posséder des livres dans les conditions les plus exceptionnelles, il ne lui suffisait pas de les lire, de comparer entre elles les éditions de chaque auteur. Il relevait les variantes et se livrait (soit chez lui, soit dans les dépôts publics) à des études que plus d'un bénédictin aurait trouvées arides. L'auteur de la bibliographie Cornélienne pourrait dire quelle part son ami a prélevée sur cet immense travail. Pour moi j'ai puisé dans sa mémoire, dans ses appréciations, dans ses conversations, le plus gros de ma science critique.

Ses études se condensèrent en plusieurs ouvrages d'un intérêt littéraire incontestable. En voici le résumé : *Essai sur les Satyres*

de Mathurin Regnier; *Paris, Aubry, 1863.* — *Recueil de poésies françaises des* XVe *et* XVIe *siècles, morales, facétieuses, historiques réunies et annotées par MM. Anatole de Montaiglon et James de Rothschild.* Les tomes X, XI, XII et XIII sont dus entièrement au dernier collaborateur. — *Le Mistère du Viel Testament, publié avec introduction, notes et glossaire chez Didot* en deux volumes in-8°. — *Les continuateurs de Loret, lettres en vers de la Gravette de Mayolas, Robinet, Boursault, Perdon de Subligny, Laurent et autres*, deux volumes grand in-8°; l'ouvrage devait comporter six volumes. De plus, M. de Rothschild nous avait promis le *catalogue de ses livres*, ainsi qu'une *collection d'anciens chansonniers français* dont un volume a paru. Il avait encore édité *les Noelz de Jehan Chaperon* et devait continuer avec M. de Montaiglon *les œuvres complètes de Gringoire.*

Pendant que son bagage littéraire s'augmentait chaque année, son érudition devint plus solide, ses connaissances s'étendirent et ses efforts, couronnés de succès, amenèrent la constitution de la Société des anciens textes qui ne périra pas avec lui; car, grâce

à lui, elle possède aujourd'hui une vitalité toute personnelle. Son activité, qui était très grande, s'attaqua même aux études juives, qui se ressentirent de son impulsion vigoureuse.

Tels sont ses titres, j'allais dire ses droits à un souvenir dans notre annuaire.

Essaierai-je maintenant de le dépeindre, lorsque la pointe légère et habile de notre collègue, M. Lessore, a si bien interprété une vulgaire photographie : M. de Rothschild était de taille moyenne et d'une corpulence un peu forte. Ses traits réguliers, encadrés d'une épaisse chevelure et d'une barbe abondante, révélaient son origine hébraïque. Tous nous l'avons vu bien souvent assis chez Morgand ou chez Rouquette, mâchonnant son cigare. D'un abord froid et réservé, il répondait avec affabilité aux questions bibliographiques qui lui étaient adressées; au contraire, si la causerie déraillait vers la politique ou la Bourse, il gardait le silence et ne tardait pas à s'éloigner.

L'habitude de réfléchir et de ne point dire inconsidérément alanguissait sa parole, elle semblait hésitante... cheminait lentement, parfois même s'arrêtait... mais soudain le mot



LES GRAVEURS-AMATEURS

DU XVIIIe SIÈCLE

S'il est chose admise entre artistes, c'est qu'un travail d'amateur est toujours et forcément d'un ordre inférieur. Essayons de prouver le contraire, tout au moins pour la gravure au siècle dernier. Non, l'art n'est pas le privilège exclusif d'une classe d'individus, et ses brillantes manifestations peuvent aussi bien éclore sous la main d'un *homme du monde* que sous celle d'un artiste de profession. Sans doute, le premier n'a pas toujours la persévérance de pousser bien loin les études indispensables, et la dure nécessité fait souvent produire au second de belles œuvres. « La carrière de l'art » n'en est pas moins un cliché.

Elle n'est fermée à aucun de ceux qui y apportent d'heureux dons naturels. Pourquoi donc la peinture, la sculpture, la gravure, renieraient-elles les œuvres estimables, souvent même remarquables de personnes de goût, qui n'y ont vu et cherché qu'un agréable passe-temps?

A toutes les époques, les gens du monde se sont essayé dans les arts; mais le Dix-huitième siècle est particulièrement riche de ces nobles oisifs, trouvant dans leur culture une agréable distraction en même temps que la satisfaction des instincts les plus élevés. L'exemple partait de haut, à la fin du règne de Louis XIV. Le duc de Bourgogne, père de Louis XV, auteur de dessins de chasses et d'évolutions militaires, gravés par Caylus, s'était amusé à reproduire la scène où le libraire Aubouin, lui présentant un livre, s'inclina si profondément qu'il ne put le saisir, et la faisait graver par Le Clerc. Le duc d'Orléans réunissait déjà aux beaux tableaux qui lui venaient de son père, ses acquisitions nouvelles, et le prince des roués, séduit par la fraîcheur naïve des amours décrits avec art par Longus, peignait, entre deux campagnes,

les scènes de *Daphnis et Chloé* et faisait graver sous ses yeux ses compositions par Benoît Audran.

Après un voyage en Italie, d'où ils rapportent suivant leurs préférences, marbres, antiquités ou tableaux de maitres dont ils aiment à parer leur demeure, nos amateurs, l'esprit encore rempli de la vision des chefs-d'œuvre, s'essayent à rendre les paysages qui les ont frappés, les antiquités qu'ils ont glanées, les amis qui les entourent; quelques-uns ont montré dans ces ouvrages la valeur de vrais artistes de mérite. Comment, en effet, refuser sans injustice ce nom aux Caylus, aux Denon, aux Paroy, aux Grateloup ?

Il est à remarquer que tous ces amateurs-graveurs sans exception, se sont jetés de préférence sur la sémillante eau-forte, comme plus expéditive et plus agréable pour rendre leur pensée, et plus tard sur la gravure en couleur ou en manière de crayon. Pas un seul, à notre connaissance, n'a essayé de la dure pratique du burin, qui, nécessitant un véritable apprentissage, offre un côté de métier fort pénible. C'est ainsi, qu'avait fait Jean de Jullienne, l'ami de Watteau, le tein-

turier des Gobelins, occupation qui ne l'empêchait pas d'être un grand connaisseur en fait d'art. Tenté de faire de la peinture, il en avait été dissuadé par son ami, qui lui fit entendre combien il vaudrait mieux pour lui, teindre du drap que barbouiller de la toile. Toutefois, dans son admiration pour Watteau, l'amateur prit le bon moyen pour obtenir nombre de ses dessins, celui de lui demander des leçons. Grâce à ce moyen, réunissant plus de 400 esquisses qu'il arrachait au crayon si spirituel et si français de l'auteur du *Départ pour Cythère,* Jean de Jullienne entreprit après la mort de l'artiste, de les faire graver et de s'y essayer lui-même. Il eut la main heureuse en choisissant pour cette besogne François Boucher, tout jeune alors et bien heureux de gagner 25 livres par jour, en enlevant d'une pointe facile ces élégants croquis.

Dans ce recueil connu sous le titre de *Figures de différents caractères*, les pièces signées du J, soldats et silhouettes de jeunes femmes, nous paraissent incontestablement de la main de notre amateur, et quelques eaux-fortes qu'il a gravées d'après Téniers,

justifieraient cette attribution, s'il en était besoin.

Une vive affection unissait aussi le comte de Caylus à Watteau; il avait longtemps dessiné avec lui, et s'était chargé avec bonheur de rendre une partie des dessins réunis par Jullienne. Le comte était un vaillant graveur également passionné pour l'antiquité, les œuvres de la Renaissance et l'art de son temps personnifié, surtout pour lui, dans les dessins de son ami Bouchardon. C'est chez Crozat, parmi les collections réunies dans le bel hôtel que ce riche amateur s'était fait construire, au commencement du siècle, à l'angle de la rue de Richelieu et du boulevard, qu'il avait d'abord puisé les modèles dont il tirait si habilement parti. Passionné pour les dessins de maîtres, pour ces libres esquisses où se donnent sans réserve l'âme et la pensée intime de l'artiste, Crozat eut l'idée de faire reproduire non seulement quelques-unes de ses plus belles feuilles, mais aussi les plus importants dessins du Cabinet du Roi et des principales collections, et c'est à ce recueil, connu sous le nom de *Cabinet Crozat*, que le comte de Caylus a tant travaillé.

Charles Coypel, leur ami à tous deux, garde de ces dessins du Roi, leur avait libéralement ouvert les cartons confiés à sa garde, et l'ardent aqua-fortiste n'avait eu que la peine d'y puiser. Ce sont d'excellents *fac-simile* de Raphaël, de Michel-Ange, des trois Carrache, des paysages du Titien et du Guerchin, des plumes de Rembrandt et de Van Dyck, d'autant mieux rendus que pour leur conserver leur aspect et leurs teintes, Caylus avait imaginé de ressusciter la gravure en camaïeu, dont on n'usait plus. Aidé du graveur Nicolas Le Sueur, il était arrivé en combinant le travail sur bois avec un trait d'eau-forte, à rendre presque l'illusion des originaux :

« Je ne saurais trop vous exprimer, écri-
« vait d'enthousiasme le florentin Gaburri à
« Mariette, combien les gravures exécutées par
« M. le comte de Caylus m'ont fait plaisir en
« ce qu'elles conservent merveilleusement le
« caractère de chaque auteur, bien qu'il passe
« d'une manière à une autre entièrement dif-
« férente... »

Il ne s'en tenait pas là. Une série de têtes grotesques de Léonard de Vinci, que lui prêta Mariette, avait tenté sa pointe (1726),

en même temps que l'archéologue passionné reparaissait dans les planches des *Pierres gravées du Cabinet du Roi* et dans son compendieux *Recueil d'Antiquités*. Les artistes du temps ne pouvaient non plus être oubliés du comte de Caylus. Gillot lui doit la traduction de ses arabesques les plus fantaisistes, de ses Bacchanales les plus échevelées, Bouchardon, ses *Cris et métiers de Paris*, Madame du Deffand, le portrait de ses chats et la savoureuse idylle de Longus, ses *Petits pieds*.

C'était la plupart du temps à la plume autorisée de Mariette, que le comte de Caylus avait recours pour le commentaire obligé des planches qu'il exécutait. Fils et petit-fils de graveurs et d'éditeurs d'estampes, graveur lui-même à ses moments perdus, Pierre-Jean Mariette, qu'on a souvent nommé *le plus illustre des amateurs français*, consacra au service et à l'histoire de l'art sa fortune, son expérience profonde et, on peut le dire, sa vie, faisant toujours passer avant ses intérêts la question d'art. C'est dans les collections formées de longue date par ses ancêtres, dans leur vieille maison de la rue Saint-Jacques, et

au milieu du mouvement considérable d'un grand commerce d'estampes qu'il aiguisa son esprit et son expérience. Des voyages en Allemagne et en Italie complétèrent encore ses connaissances et le rendirent presque infaillible en tout ce qui touchait au dessin et à la gravure. Le jeune amateur formait en même temps des relations qui devaient durer cinquante années et amener une correspondance artistique, encore aujourd'hui d'un haut intérêt. Zanetti à Venise, Gaburri à Florence, La Rosalba, à Rome, le prélat Bottari, *custode* de la bibliothèque Vaticane, étaient ses correspondants habituels.

Bien qu'il fût moins mondain que ses amis Caylus et Coypel, les relations de Mariette à Paris étaient nombreuses. Crozat les réunissait tous trois dans ses salons décorés de plafonds de Watteau. Autour d'eux se groupaient, l'abbé Crozat, parent de l'amateur, dont Mariette a gravé le portrait sur le dessin de madame Doublet, femme spirituelle qui se piquait de dispositions pour les arts, témoins ses profils de *Caylus* et du peintre *De Troy*, le médecin Falconet, le musicien Rebel, l'abbé Le Blant, Charles-Nicolas

Cochin, le peintre Lemoine, des hommes de lettres et des hommes du monde. Parmi eux se faisait remarquer l'abbé de Maroulle, Sicilien très connaisseur en objets d'art, venu s'installer à Paris, dessinateur et graveur agréable, particulièrement des dessins du Parmesan, cette toquade des Italiens du siècle dernier. Le Florentin Gaburri répondant en 1732, à Mariette qui lui avait offert quelques gravures, lui écrivait : « Le portrait de l'abbé « de Maroulle est doublement précieux ; « d'abord, parce qu'il représente la physio- « nomie d'un homme si instruit et d'un goût « si fin et connaisseur si profond, ensuite « parce qu'il a été gravé par M. Coypel, « peintre fameux duquel je ne possédais rien « en fait de gravures de sa main. J'ai re- « marqué aussi les trois petites estampes « gravées par le susdit abbé, sur les dessins « du Parmesan. Elles suffiraient à elles seules « pour donner une haute idée du mérite de « cet amateur. J'ai admiré le portrait de « M. l'abbé Crozat, gravé par vous admira- « blement. »

On doit rabattre de cet éloge exagéré de l'hyperbolique Italien. Ce dernier portrait est

assez insignifiant, ainsi que les autres essais de l'amateur Mariette, qu'il faut chercher dans le catalogue de sa vente, où ils ont été utilisés par Basan. Sa meilleure pièce est le portrait du Pape Adrien VI avec quatre cardinaux, d'après un dessin de Perino del Vaga. Un paysage du Guerchin y est dédié à son ami le comte Zanetti, bibliothécaire de Saint-Marc.

Ce Zanetti était un riche négociant-patricien de Venise, les deux choses allant de conserve en cette ville. Piqué dès l'aurore de sa vie, de la tarentule artistique, à l'âge de 14 ans, il gravait à l'eau-forte. Il voyagea, trouva un accueil flatteur à Paris, et reçut même en présent, du duc d'Orléans, un exemplaire de son Daphnis et Chloé (1). Ses études et ses recherches portaient de préférence sur la gravure en bois et les moyens employés jadis par Hugo da Carpi, pour produire le *chiaroscuro*. Ses premiers essais en ce genre datent de 1722, mais en 1749 seulement il publia son recueil d'*Intagli in Legno,* d'a-

(1) Qui sait si ce n'est pas le même exemplaire, retrouvé naguère par un libraire de Milan, et qu'on a revu récemment sur le marché Parisien?

près des dessins de Raphaël et du Parmesan, supérieur à ce qu'on pouvait attendre de ce procédé. Toutefois, peu de temps avant sa mort, il brûla les planches, dédiées presque toutes à ses amis, à Wleughels, à Mariette, à Jabach, à la Rosalba.

Si les amateurs que nous venons de citer méritent franchement ce nom, moins par la qualité de leurs œuvres que par leur position sociale, il en est d'autres dans ce XVIII[e] siècle si riche en artistes de tout ordre, qu'on hésite à ranger dans telle ou telle catégorie. Leur naissance les prédestinait à rester de simples amateurs, mais, soit nécessité, soit toute autre cause, ils ont persévéré dans l'art vers lequel leurs dispositions naturelles les portaient, ont fait argent de leur talent, en admettant que ce soit la ligne de démarcation qui sépare l'amateur de l'artiste de profession, ont vendu leurs planches, leurs épreuves, en un mot, fait métier de leurs productions.

Faut-il par exemple, ranger parmi les premiers ou parmi les seconds l'organisateur du Salon du Colysée, Antoine de Marcenay de Guy, fils d'un receveur des finances d'Arnay-

le-Duc? Il vendait ses jolis portraits si fins et d'une facture si personnelle, soit chez lui, rue d'Anjou-Dauphine, soit chez son ami Jean-Georges Wille, quai des Augustins. Il avait même pris soin de faire imprimer le catalogue de ses œuvres, et *Régulus,* sa maitresse pièce, y était cotée 12 livres. Ses portraits étaient fort recherchés de son temps, et le sont encore. La *Jeanne-d'Arc,* le *Henri IV,* le *Maréchal de Saxe*, le *Président de Thou* et d'autres, méritent ce succès persistant. Ses grandes pièces et ses paysages sont plus délaissés.

Faut-il aussi compter parmi les amateurs ou laisser aux artistes proprement dits, Jean-Jacques de Boissieu, fils de médecin et lui-même trésorier de France, à Lyon? Les paysages qu'il a très habilement gravés témoignent d'un rare sentiment de la nature; nous aimons moins ses personnages et ses compositions, bien que les *Petits Tonneliers,* les *Charlatans* et la *Fête champêtre* soient l'ornement de tous les portefeuilles. La Révolution l'avait touché et ce qui n'avait été pour lui qu'un agrément devint une ressource. Il tira parti de ses épreuves, et finit par vendre

aussi ses cuivres à Frauenholz, négociant à Nuremberg qui en fit les vilains tirages que l'on trouve communément.

Par exemple, nous revendiquerons absolument parmi les nôtres, J. B. de Grateloup. Si les portraits d'une si extraordinaire finesse qu'il a gravés par un procédé connu de lui seul, se vendent si cher aujourd'hui, c'est à leur mérite qu'ils le doivent, mais l'éminent artiste n'en fit pas commerce et les donnait à ses amis de Bordeaux et de Paris où il était joaillier. C'est un des types les plus vrais de l'amateur, travaillant à ses heures, sans aucune préoccupation d'intérêt. Il n'épargna ni son temps ni sa peine pour produire les neuf pièces qui composent son œuvre, entre lesquelles brille cette réduction microscopique si étonnante du *Bossuet* de Drevet, vrai chef-d'œuvre de Lilliput. Quels curieux travaux n'aurait-il pas exécutés, si la cécité ne l'avait à 35 ans, forcé de renoncer à la gravure !

Quelques excellents artistes entretenaient d'ailleurs le feu sacré parmi les amateurs, par leurs encouragements et leurs conseils. Cochin et Wille étaient du nombre. Ils se

pâmaient de bonne foi, nous voulons le croire, devant les paysages sur « papier pelé » de leur ami Desfriches, le négociant d'Orléans qui leur envoyait de si bon vinaigre. Les volets de son magasin fermés, ce bourgeois enthousiaste de la nature revenait sous ses ombrages touffus de Saint-Mesmin, aux bords du Loiret, écouter avec indulgence les élucubrations grivoises de son neveu Robbé de Beauveset, qu'applaudissait aussi Cochin, et tous deux lui dessinaient et gravaient les jolies figures de son *Voyage de Saintonge*, passeport obligé du succès en l'année 1760. C'était aux environs de son domaine que Desfriches trouvait et savait choisir ces sites pittoresques, ces moulins plaisamment situés au bord de l'eau, enlevés à la mine de plomb avec tant d'agrément et dont quelques-uns sont gravés par lui. Il faut entendre avec quelle bonhomie Descamps, l'auteur de la *Vie des Peintres Flamands*, le remercie de ceux dont le paysagiste lui faisait présent : « Je ne sais à quel âge vous avez « commencé le dessin; si vous avez employé « peu d'années, vous avez deviné bien vite et « vous êtes de ces prédestinés dont j'ai cité

« des exemples. Votre commerce est encore « un obstacle qui a peu d'analogie avec cet « art et c'est une preuve de plus que vous « êtes né artiste... Je fais mes délices du « beau et bon dessin dont vous m'avez fait « présent. Il porte l'empreinte du savoir ; les « formes et les tons placés avec justesse, « arrêtés avec sentiment, accusent plus d'art « que les choses finies avec peine et avec « plus de temps..... Le précieux plaît et « doit plaire, mais votre manière ne sent « ni le froid, ni la peine, ni cette propreté « timide qui glace ; vous finissez avec ra- « goût et avec cette finesse d'esprit qui dé- « cide vivement les formes. »

Dans le même pays, pourvu des mêmes goûts de gravure, était venu s'établir, comme directeur des fermes, Charles-Michel Campion, remarqué déjà pour ses petites vues d'Antibes. Seulement, au goût des arts, le sentimental et galant Provençal y joignait un autre, celui du beau sexe. Ce que ce diable de graveur-amateur a mis à mal de femmes d'intendants de province et de contrôleurs des domaines, est inimaginable. Et le pis, c'est qu'il les a compromises devant la postérité, en

gravant indiscrètement leur portrait dans de galants encadrements ou en leur dédiant des cathédrales d'Orléans et des places du Martroy des plus compromettantes. Oh ! madame de Guillonville, voilez votre joli minois! Fi! madame de Cypierre! Et vous aussi, madame de Pille, vous, la sœur de l'Évêque! Enfin, ne leur en veuillons pas trop, à cause des jolies pièces d'amateur qu'elles ont fait naître.

Campion nous a conservé, d'ailleurs, les théâtres de ses amours. Ce sont de jolis châteaux des bords de la Loire. L'un d'eux a été reproduit sous toutes ses faces, c'est celui de Mme de Guillonville à laquelle notre amateur donnait, l'été, des leçons de pointe, ce qui fit produire à la jolie châtelaine une toute petite vue du château qu'elle n'a pas craint de dédier à son mari. Peu de temps après, un enfant lui naissait. Campion fut le parrain.

L'abbé Campion de Tersan, l'antiquaire bien connu, qui était le frère de notre amateur, dut à son habit d'être plus réservé que lui. Il gravait également ; mais ce sont des portraits d'hommes qu'il nous a laissés : portrait de *Montesquieu*. A la bonne heure, voilà qui est sérieux ; portrait du géomètre *Clairaut*, bon,

cela; portrait de *M. de Verri,* auditeur de rote, parfait; portrait du *Cardinal Louis de Rohan:* Tiens, tiens! l'abbé de Tersan avait donc aussi de mauvaises connaissances?

C'est Cochin qui avait donné quelques conseils aux deux frères. Pétri d'esprit, plein de rondeur et de finesse, aimant les joyeux soupers et la société élégante, le chevalier Cochin était, avec Augustin de Saint-Aubin, le principal professeur de gravure des gens du monde. A la Ville tous les soirs, quand il n'était pas à la Cour, dessinant avec une prodigieuse adresse et un sentiment exquis de la ressemblance ces délicats profils que gravaient Watelet, Tersan, Caylus ou Lempereur, il était bien le professeur-né de la Cour de Louis XV. Aussi, quand il prit fantaisie de graver à la grande protectrice des artistes, à l'amie de Boucher, de Vanloo, de Gabriel et de Guay, à la marquise de Pompadour, enfin, Cochin se trouva à point nommé sous sa main pour la guider respectueusement. En faisant *intailler* par Guay sur les pierres fines les gracieux contours des Amours de Boucher, les allégories serrées de Vien ou les traits distingués de Louis XV, la belle

marquise n'avait qu'à l'état d'unité ces cornalines et ces sardoines dont le travail artistique centuplait le prix. L'idée charmante lui vint de les multiplier elle-même par la gravure, afin d'en offrir le recueil à ses amis, recueil qui n'est pas un des livres les moins curieux du XVIIIe siècle.

A tout seigneur, tout honneur. Après un gracieux frontispice dû à la collaboration de Boucher et de Cochin, la série s'ouvre par le portrait du *Bien-Aimé* en empereur romain. Vient ensuite *l'Allégorie de la victoire de Fontenoy*, sous les traits du Roi et du Dauphin emportés sur un char triomphal, bien faite pour plaire à Louis XV, moyen adroit et nouveau pour la favorite d'être en même temps courtisane. Puis ce sont *l'Alliance de la France et de l'Autriche*, à laquelle elle avait contribué comme on sait, *la Victoire de Lawfeld*, des Amours arrosant des myrtes, les portraits de ses bonnes amies, *la Maréchale de Mirepoix, la Comtesse de Brionne*, celui de son « pigeon pattu, » *l'abbé de Bernis*, enfin son propre portrait en Minerve, travail artistique qui justifie l'impromptu galant de Voltaire :

Pompadour, ton crayon divin
Devait dessiner ton visage,
Jamais une plus belle main
N'avait fait un plus bel ouvrage.

La marquise avait pris fort au sérieux sa *Suite d'Estampes;* elle y avait joint pour lui donner du corps, *les Petits Buveurs de lait, les Enfants au chat* et *les Enfants au chien* qu'elle avait gravés d'après d'agréables esquisses de Boucher, deux planches d'après des ivoires et l'estampe bien connue de *Rodogune,* pour une curieuse édition de la pièce de Corneille: « En 1760, ma sœur eut la curiosité de voir « imprimer, a écrit le marquis de Marigny sur « la garde d'un exemplaire. Le Roi fit venir « un petit détachement de l'Imprimerie royale « et l'on imprima dans sa chambre et sous ses « yeux la présente tragédie de *Rodogune.* Il « a été tiré très peu d'exemplaires. Comme « l'appartement de ma sœur était situé au « nord, on a mis pour lieu d'impression *au* « *Nord.* »

Dans la très habile vignette que Mme de Pompadour mit à cette pièce comme frontispice, la collaboration de ses professeurs habituels est tout avouée : *F. Boucher, inv. et delin. 1759, gravé à l'eau forte par Mme de Pompa-*

dour, retouché par C. N. Cochin. Il n'en est pas de même des planches de la Suite d'Estampes que nous croyons incontestablement retouchées aussi et raffermies par ce dernier, car, sans chercher à lui enlever rien de son goût très réel et de son mérite, si ces jolies planches étaient absolument de la fine main de la marquise, elle devrait être placée à la tête des graveurs-amateurs de son siècle.

On retrouverait bien plus, à notre avis, la qualité réelle de son travail dans un petit volume sotadique dont on a chargé sa mémoire, volume intitulé : *Mes loisirs, dédiés à mes amis, petit recueil pour exciter la ferveur des fidèles aux matines de Cythère, par un amateur de l'office* (1764). Quelle punition d'avoir uni l'art à la galanterie! On est accusé de méfaits qu'on n'a peut-être pas commis. Ces lubriques et gracieuses petites compositions, portant quelquefois les initiales *F.-B.* avec cette mention, *premier peintre de Cythère et de leurs altesses sérénissimes les trois grâces*, ce qui désigne suffisamment François Boucher, pourraient à la rigueur être d'un peintre qui n'avait rien à refuser à la favorite, mais la gravure est bien

celle d'un amateur peu sûr de lui, timide et sans assurance; quant au chevalier Cochin, malgré son absence de préjugés et son goût marqué pour la gaudriole, on n'aura pas osé lui demander sa retouche. La date même de 1764, année de la mort de Mme de Pompadour, indique bien que si ces priapées cachées dans quelque tiroir en bois d'amarante de Bellevue, ont vu la lumière, c'est par suite d'une indiscrétion posthume.

Est-il nécessaire de rappeler qu'autour de Mme de Pompadour vécut tout un monde d'artistes du plus grand mérite. Les peintres ébauchaient pour elle leurs plus galantes conceptions, les sculpteurs empruntaient ses traits quand ils avaient quelque déesse à représenter, les graveurs lui dédiaient à l'envi leurs meilleures planches, et des amateurs même plaçaient sous son invocation leurs essais. Ainsi Bellanger, avocat au Parlement, l'un de ceux qui ont avec le plus de talent imité les gravures hollandaises de l'école de Wiérix, lui a dédié dans sa série des Sacrements, sa planche de l'*Eucharistie,* ce qui indique tout au moins une certaine confraternité artistique. Ses autres travaux, une *Ado-*

ration des Mages, un *Saint Paul prêchant dans Athènes*, et d'autres pièces, bien qu'entachées de pastiche, indiquent un graveur nourri de la moelle des maîtres et doué d'une grande facilité de composition. C'était l'avis du rédacteur du catalogue de ses tableaux vendus en 1780, Regnault-Delalande, qui écrivait alors : « On reconnaitra aisément le choix d'un ama- « teur éclairé dans les arts, dont il faisait lui- « même ses délices dans les momens de loisirs « que lui laissaient les devoirs de sa charge. »

Ce serait faire injure, peut-être, aux jolies graveuses dont nous allons rappeler les noms, que de dire qu'elles suivaient l'exemple donné par l'artiste et intelligente marquise, mais il est certain que tout un escadron féminin d'aqua-fortistes, féru d'une belle passion pour les arts, s'efforçait à la même époque de rivaliser d'adresse à rayer le verni mou de leur aiguille agile et d'obtenir, sous les baisers brûlants de l'eau-forte, la morsure désirée. Mlle Rey en copiant les bergères et les amours de Boucher; Mlle de Bessée, devenue plus tard la baronne d'Erlach (1756), la marquise de Belloy, Mme de Garville, Mme du Hallay, par de timides essais donnés à leurs amis; Mme Du

Pile en gravant une laveuse, et la duchesse de Luynes un paysage (1761) qu'au risque de manquer de galanterie, nous qualifierons de médiocre; Mlle de Guignes, fille de M. de Guignes de l'Académie des Inscriptions, en s'efforçant de copier Wiérix; la princesse de Rohan-Soubise en prenant Boucher pour guide dans les mêmes sujets que Mme de Pompadour, et Mlle Anna Hardancourt aussi, dans son *Amour arrosant un myrthe* avec sa dédicace de jeune fille bien sage : *à maman.*

Mme du Ronceray, née de Lorme, était beaucoup plus habile. Elle a fort adroitement gravé un vase contourné dans le goût de Saly, une fontaine à cariatides, des têtes de fantaisie, des copies de dessus de tabatières de Bernard Picart, et s'inspira des dessins de Pierre pour un *Jeune dessinateur,* de Bouchardon pour un *Amour,* de Boucher pour une *Japonaise,* et *les Petits buveurs de lait,* sujet également traité par Mme de Pompadour. Sans s'élever beaucoup au-dessus du travail courant de l'amateur, les essais de cette dame ne manquent pas d'un certain talent, non plus que certain *Amour jetant dans les airs des couronnes de roses,* avec cette légende qui

laisse entendre quelque désenchantement de sa part : *Heu, spinæ latent!*

Une autre femme de beaucoup de goût, Mme Louise Le Daulceur, s'était fait une spécialité de l'*ex-libris,* dans sa société. Les dessinateurs les plus qualifiés, Eisen, Gravelot, Bouchardon, lui fournirent leurs plus ingénieux modèles qu'elle interprétait avec souplesse et fermeté. Elle était fille de M. de Montigny, de l'Académie des sciences, dont elle grava l'ex-libris, ainsi que ceux de Thiroux d'Arconville, président au parlement, de sa femme, auteur du traité *Des Passions,* de la comtesse de Mellet et d'autres amis. Cochin l'a représentée tout enfant, mais c'est Augustin de Saint-Aubin qui fut son maître de gravure et qui a terminé au burin plusieurs pièces d'elle d'après Bouchardon, entre autres, la Fontaine de la rue de Grenelle.

Mais ne vous semble-t-il pas qu'il faille aux dames pour réussir que leur main soit guidée par celle de l'homme? Seules, elles ne peuvent rien. Voyez plutôt ces couples amoureux d'art en même temps que de nature : Sergent et Mme de Cernel, à laquelle il enseigne la gravure en couleur, Watelet et Mme Le

Comte, les mêmes qui inscrivaient au bas d'un frais paysage *una eademque die sculpsere.* Louis-Simon Lempereur, leur ami et un peu aussi, sans doute, leur guide en matière de gravure, nous a laissé un bien joli portrait de *Marguerite Lecomte, des Académies de Bologne, Florence, etc.*, sur le dessin de l'amoureux Watelet. Il était parent de l'échevin de Paris, Jean-Denis Lempereur, qui avait réuni une belle collection de tableaux et s'est amusé à en graver quelques-uns, mais ne peut vraiment pas être rangé parmi les amateurs. Il fit de la gravure une carrière, fut reçu de l'Académie sur le portrait du peintre Jeaurat, et n'eut en définitive de l'amateur que les relations et la fortune. On lui doit d'intéressants médaillons d'après les profils crayonnés par Cochin. Il ne pouvait faire moins, après avoir gravé le portrait de Mme Lecomte, orné au bas de vers de sa façon, que de lui donner pour pendant celui de son ami l'académicien Watelet. Nous possédons même de sa main l'abbé Coppette, le bénisseur inséparable de l'amoureux couple, pendant le voyage d'Italie qu'ils firent tous les trois en 1764.

Leur séjour à Rome avait mis en révolution toutes les jeunes têtes de l'Académie de France. Les galants artistes tinrent à le célébrer en vers et en images, dans un petit volume plein d'allégories qu'ils intitulèrent *Nella venuta in Roma di madama Lecomte e dei signori Watelet et Coppette.* C'est Weirotter, venu avec eux, qui se chargea de l'orner d'un charmant petit portrait en pied de l'aimable graveuse. Lavallée-Poussin et Hubert Robert faisaient le reste pendant que Louis Subleyras alignait pour eux ses *componimenti poetici.*

On se pâma beaucoup d'admiration pendant le voyage; on dessina ferme; on fut d'ailleurs admirablement reçu partout, par l'ambassadeur de France, Le Bailly de Breteuil, par de Troy, le directeur de l'Académie, par le pape Clément XIII, ce dont Mme Le Comte profita pour graver son portrait, ainsi que celui du cardinal Albani, possesseur d'une belle villa, aux portes de Rome, pleine des chefs-d'œuvre de l'antiquité et souvent l'objet de leurs visites.

« Il y a ici un cardinal Albane, écrivait « Watelet, qui l'a prise dans la plus singu-

« lière amitié, ainsi que la princesse Borghèse,
« et en général nous sommes de plus en plus
« comblés de distractions. »

Toutefois, « les délices de la terre des « arts, » comme on disait alors, ne leur faisaient point oublier le nid capitonné du *Moulin-Joli,* aux rives de la Seine, à l'ombre du clocher d'Argenteuil. C'est là qu'ils avaient laissé les plus doux souvenirs d'amour réciproque, là qu'ils avaient tracé leurs premiers paysages, ces sites pleins d'ombre, ces îles pittoresques, dont l'auteur du poème des *Jardins* avait tiré un merveilleux parti. Ils venaient donc reprendre leurs occupations interrompues, l'illustration en commun des *Idylles de Gessner,* pour la traduction de leur ami Huber, Watelet, ses portraits d'artistes ou sur le dessin du peintre Pierre son ami, le *Frontispice des Œuvres de P. Corneille* (1764) sa contribution à la bonne œuvre de Voltaire qui faisait ainsi une dot à la petite fille du grand Corneille. Marguerite Le Comte, elle, la *Meunière du Moulin Joli,* s'essayait à la gravure de ses souvenirs d'Italie et l'enluminure de ses papillons.

Ce goût général d'art règne alors avec plus

ou moins de bonheur dans toute la société, mais souvent, il faut le dire, sans grande originalité. Beaucoup s'inspirent d'un maître ou le copient; ainsi le chevalier de Limeux et le conseiller au Parlement de Rouen, d'Assonville, s'efforçent dans leurs griffonis d'imiter la manière d'Ostade; le comte de Meleun, au temps de la Régence, s'inspire de Callot et de Berghem; M. Astruc de Vissec prend également Callot pour modèle; M. de Montullé, secrétaire des commandements de la reine, travaille le paysage dans le goût de Claude. Le marquis de Sourches, qui avait une connaissance toute particulière du cheval, gravait, dans le goût de La Bella, *Diverses figures et maneiges de chevaux* en dix-huit pièces très fines et très exactes; l'abbé de Monville interprétait les dessins du Parmesan du Cabinet du Roi; M. de Fontanieu le fils, avait pris Oudry pour modèle; ses cahiers d'animaux fort bien touchés, ma foi, cerfs, chiens, lions, tigres, se vendaient chez Le Bas, dans l'atelier duquel il avait dû puiser cette facilité élégante et cette sûreté d'exécution. Sa série de *Vases* habilement exécutée, justifie le choix que le roi avait fait

de lui comme Intendant des Meubles de la Couronne. M. le chevalier de Pommard imitait le même artiste, tandis que M. Le Hardy de Famars s'était épris de Watteau et gravait le tableau de ce peintre qui lui appartenait, une *Danse villageoise,* en dédiant son essai à sa cousine, mademoiselle Le Hardy de Caumont. Une fraiche idylle d'adolescence se cache peut-être sous cet hommage naïf comme son exécution. Desallier d'Argenville travaillait aussi d'après Watteau.

Le chevalier de La Vieuville égratigne des paysages dans le goût de Silvestre; M. de Saint-Maurice, lui, prend Sébastien Bourdon et Le Nain pour modèles; le prince Charles de Ligne traduit à l'eau-forte les dessins de maitres de sa collection, et sous une grimace épouvantable de Léonard de Vinci, inscrit cette mention : *à ma femme.* M. d'Hément de Saint-Félix expérimente en 1782 le procédé encore assez nouveau de la gravure au lavis, perfectionné par Leprince, dans ses essais de chiens et de chevaux, procédé dont se sert aussi le comte de Bizemont-Prunelé, dans ses paysages, tandis que le baron Pujol de Mortry donne ses préférences à

la manière du crayon dans le goût de Demarteau. Quant au baron de Saint-Julien, il imite Rembrandt, et le comte de Breteuil, ambassadeur à Vienne, les eaux-fortes de Berghem.

Mais c'est encore l'irrésistible et séduisant Boucher qui fournissait le plus de modèles aux fervents de l'eau-forte, tant ses dessins, d'une grâce facile et d'une exécution claire et simple, attiraient nos amateurs.

Ainsi, l'Intendant des Menus, Papillon de La Ferté, le plus infortuné des graveurs, puisqu'il fut guillotiné le 7 juillet 1794, possédait de jolis dessins de Boucher, qu'il s'amusait à graver d'une pointe légère; le chevalier de Valori gravait d'amusantes compositions du même peintre pour distraire son amie, Mlle d'Ette. Le baron de Thiers n'a pas non plus cherché d'autres modèles. C'est Boucher qui avait dessiné l'*ex-libris* qu'il s'était gravé à lui-même. Le grand collectionneur était un fort adroit aqua-fortiste et les vingt et une pièces, paysages et figures que nous avons vues de lui d'après son maître favori, donnent bonne opinion de son goût et de sa compétence en fait d'art. Le

duc de Chevreuse s'essayait à deux têtes de jeunes filles.

Eberts, lui, le banquier de la place des Victoires, mérite une place à part, car s'il gravait des compositions de Boucher, il les rendait suffisamment pour oser les dédier à leur auteur; *le Pucelage, Jeannette* en font foi. Ajoutons que l'ami Wille était assez complaisant pour donner des conseils et même une retouche, au besoin. C'est le même Eberts, l'inventeur et le promoteur du *Monument du Costume,* le bailleur de fonds de l'entreprise, qui sur chaque planche de Freudeberg faisait inscrire *J. H. E. invenit,* parce qu'il donnait au dessinateur bernois le croquis du sujet à faire. En cherchant, on trouverait encore à son actif bien des scènes d'actualités : la plus connue est un dessin représentant l'ascension en ballon de Charles et Robert aux Tuileries, le 1er décembre 1783, qu'il fit graver par Bertaux et qui est intitulé : *Le moment d'hilarité universelle.*

Tous ces amateurs étaient plus ou moins collectionneurs de tableaux, de dessins et de beaux objets mobiliers. Le comte de Baudouin, officier aux gardes françaises, se dis-

tingua par le choix des peintures dont il avait orné sa demeure. Tous ses tableaux des meilleurs maîtres hollandais et français furent gravés par d'habiles artistes. Mieux que personne cet amateur était à même d'apprécier leurs planches, car lui-même a gravé fort habilement, outre l'*Exercice de l'infanterie française,* où il a représenté au vif et non sans talent le garde-française dans tous ses mouvements, des batailles d'après C. Parrocel, et des paysages d'après son ami Watelet qui nous a laissé son portrait. Le comte de Baudouin a gravé celui de son chef le duc de Gontaut-Biron, colonel du régiment des gardes-françaises, et lui a dédié en outre une *Tente de vivandier au quartier général*, spirituellement traitée d'après le tableau de Pater, qui lui appartenait. Heinecken nous apprend qu'Augustin de Saint-Aubin eut beaucoup de part au principal ouvrage de son élève, l'*Exercice de l'infanterie.*

Après C. N. Cochin, cet habile graveur est certainement celui qui a eu le plus d'élèves parmi les gens du monde. Charles-Henri de Heinecken, fils de l'éditeur de la *Galerie de Dresde,* en fut un. Ce jeune homme avait

accompagné son père, quand, en 1770, celui-ci vint à Paris, compléter à la Bibliothèque du Roi, ses documents pour son livre bien connu : *Idée générale d'une collection d'estampes.* Il prit alors des leçons de Saint-Aubin qui était logé à la Bibliothèque en qualité de graveur des médailles du Cabinet. Les deux portraits qui sont nés de ces rapports, celui du jeune Heinecken, auquel nous ne pouvons en attribuer seul la paternité malgré la signature, et celui de sa mère, *dulcissimæ matris imaginem filius obsequens aquaforti expressit,* sont parmi les plus agréables du siècle, mais accusent trop la retouche de son habile maître. Heinecken nous a prouvé, d'ailleurs, par quelques autres pièces, qu'il était homme à voler de ses propres ailes.

Le plus brillant élève d'Augustin de Saint-Aubin fut encore Ange-Laurent de La Live de Jully. Ce fils de fermier-général, lancé dans cette société riche et dissolue de la finance, affolée de plaisirs et d'intrigues, conservait au milieu de toutes ces fêtes un goût très vif et très réel pour tout ce qui touchait aux arts. Les premiers moments d'expansion bien

légitimes donnés à une nouvelle union, se traduisirent chez lui par un ravissant portrait gravé de sa piquante épouse et par un paysage qu'il lui dédia, mettant au bas ces vers de sa façon :

Iris de mon essay recevés les prémices
Que n'ai-je le burin qui grava dans mon cœur
Les tendres sentiments dont je fais mes délices
Je surpasserais l'art des plus fameux graveurs.

Paysage et quatrain n'étaient point trop mauvais pour un amateur, mais, hélas ! ils s'adressaient à une jeune femme trop légère pour que son entourage, friand de plaisirs défendus, put la protéger. Tout l'y conviait, et la liaison avouée de sa belle-sœur Mme d'Epinay avec Dupin de Francueil, l'encourageait encore à tromper ce pauvre La Live; mais, comme le lui disait avec beaucoup de raison Mme d'Epinay, on prend un amant, mais on ne prend pas un homme affiché comme le chanteur Géliotte.

Après une lune de miel passée avec ce ténor d'Opéra au château de la Chevrette et que favorisa celle-ci, Mme de La Live prit la petite vérole et mourut pleurée, malgré tout, de son époux qui lui fit sculpter à Saint-Roch

un monument de la main de Falconet. Pour se consoler de son veuvage et de ses infortunes conjugales, La Live se consacra plus encore à ses collections. Il avait eu l'idée patriotique de ne les former que d'œuvres d'artistes français, et l'on pouvait suivre chez lui de Vouët à Greuze, des Anguier à Pajou, par des séries ininterrompues, les diverses phases de la peinture et de la sculpture françaises. Il entremêlait le tout de travaux de gravure. Les châteaux de la Briche et de la Chevrette, propriétés des La Live de Jully et des La Live d'Epinay, sont gravés par lui sur les peintures d'amateur de l'amant de sa belle-sœur, Francueil, le propriétaire de Chenonceaux, dont il nous a laissé une vue gravée. Le travail le plus important de La Live fut sa série de 50 portraits des *Hommes illustres de la France*. Ce sont exclusivement des personnages du siècle de Louis XIV, en commençant par le cardinal de Retz. On y trouve Bossuet, Bussy-Rabutin, Villars, Lamoignon, La Bruyère, Puget, Girardon, etc... Ces diverses effigies, entourées d'encadrements historiés, sont gravées d'assez agréable façon, bien que sans beaucoup

d'accent, encore la légende dit-elle que Saint-Aubin dut effacer les têtes pour les refaire.

Et pourtant, plus encore que dans ses *Vases* d'après Saly ou ses gravures d'après Greuze, c'est dans le portrait que La Live a réussi. Celui du banquier de la cour *La Borde de Méréville*, et celui de *Madame Létine,* leur belle-mère à tous deux (La Live s'était remarié) sont des chefs-d'œuvre de suprême distinction : « une eau-forte », a écrit M. E. de Goncourt de cette dernière, « qui est l'idéal de la gravure de femme et « qui vous fait regretter qu'il n'y ait qu'un « portrait de femme du XVIII[e] siècle ainsi « exécuté, et encore un portrait de vieille « femme. »

Que de jolis dessins, de portraits, que d'amusants profils à l'eau-forte, nous devons à cette mode du siècle dernier, de reproduire les traits d'une maîtresse, d'un ami, d'un homme célèbre, voire même d'un indifférent. C'était un moyen aimable de laisser un souvenir, de donner une preuve d'amitié. M. de Bachaumont, le critique redouté éditeur du deuxième volume du *Recueil de Crozat,* auquel il a travaillé, s'y est essayé. Robert de Séri,

amateur doué d'un sentiment remarquable qui nous fait regretter le petit nombre de ses travaux, a gravé un portrait de *Joseph Villermé* « qui a excellé à graver les crucifix », digne de figurer dans n'importe quelle collection; Denon, dont nous allons parler, y était des plus habiles; Carmontelle l'un des amateurs dont les œuvres ont survécu au milieu pour lequel elles étaient faites, y réussissait également avec sa ressemblance terre à terre, en quelque sorte littérale, ce qui donne souvent à ses portraits un faux air de caricature. Bien qu'il fût le fils d'un cordonnier fort connu au faubourg Saint-Germain, Louis Carrogis dit de Carmontelle, tout en étant professeur de mathématiques du jeune duc de Chartres, lecteur et familier du duc d'Orléans, joignait à ces titres ceux de dessinateur intime de la société du prince et de confectionneur de proverbes destinés à charmer les loisirs des invités de Villers-Cotterets, du Raincy, ou de Monceaux. Il ne passait pas un hôte de quelque distinction dans ces résidences, sans que Carmontelle ne le priât de lui accorder quelques instants de pose. Cette galerie unique et si curieuse de portraits familiers, après diverses

fortunes, est revenue heureusement dans son milieu naturel, au château de Chantilly. Mais s'il en a dessiné des centaines, toujours avec un sentiment très juste et souvent très fin de la ressemblance, Carmontelle n'en a pas gravé plus de quatre à cinq. D'abord *le duc d'Orléans* assis avec le jeune *duc de Chartres*, à ses côtés (1759), de beaucoup le plus intéressant de ses portraits gravés, et qui nous rend fort exactement l'allure de ces princes dans l'intimité ; *l'abbé Allaire*, précepteur du duc, le *Baron de Besenval*, un ami de la maison et deux petits portraits touchant à la caricature, involontairement peut-être, *Voltaire* et *Rameau*. C'est sans doute sous ses yeux que le jeune duc de Chartres, alors âgé de 14 à 15 ans, s'essayait à graver quelques vues champêtres et datait de 1761, sa *Paysanne* et son *Manœuvre de Saint-Cloud*.

Des graveurs-amateurs comme Carmontelle ou Hagedorn, qui a gravé d'une pointe si fine les vues des environs de Dresde, sa ville natale, ne risquent pas de tomber dans l'oubli, mais que d'autres dont les essais resteront à jamais ignorés ! Tirons-en quelques-uns pour un instant de ce néant : le marquis de Mont-

mirail et ses paysages; M. de Montenault, qui en bon éditeur des Fables de Lafontaine, en grava deux fort adroitement en petit, *la Grenouille et le Bœuf*, *le Savetier et le Finannancier;* M. de Niert, gouverneur du Louvre, élève de Cochin, interprète agréable aussi du grand fabuliste; le conseiller au Parlement, Lévesque de Gravelle, interprète soigneux des pierres gravées de sa collection et de celles de ses amis, travail pour lequel il avoue, d'ailleurs, s'être fait aider par d'habiles gens; le Chevalier de Curel, dit *Zapourah,* disciple prétentieux du graveur en bois Papillon.

Le notaire Hurtrelle n'y mit pas tant de prétention, si nous en croyons les vers placés au-dessous de son portrait parafé de sa main d'honnête tabellion:

L'amour propre n'eut point de part à cet ouvrage,
Ne m'en soupçonnés pas, j'occupai mes loisirs.
Né dans le sein des arts, c'est ainsi qu'à tout âge
Je sceus me procurer de tranquilles plaisirs.

Et M. de Beaumont, officier aux gardes, et le chevalier de Bompare, et le marquis de Bonnac, et Louis de Bourdeille, receveur des Finances, et M. de La Hante, et le comte de

Choiseul-Gouffier, auteur *du Voyage en Grèce*, et le comte de Chabot qui avait fondé une école de dessin chez lui, et le comte de Bruhl, à Dresde; tous ont laissé quelque essai: qui un paysage, qui un portrait, qui un sujet de genre, hommage rendu à l'art de la gravure, jusqu'à Louis XVI qui voulut, encore dauphin, marcher sur les brisées de Choffard, en gravant le cartouche, trop mordu, du plan de la forêt de Fontainebleau.

L'un de ces amateurs, craignant sans doute de tomber dans l'oubli, c'est le chevalier Théry de Gricourt, prit soin d'adresser une épreuve de chacune de ses planches au Cabinet des estampes du Roi. C'est dans un recueil consacré, à la Bibliothèque nationale, aux travaux d'amateurs et où nous avons puisé quelques-uns des renseignements de cette étude, que nous retrouvons ce billet d'envoi :

« Monsieur Joly voudra-t-il bien se rappeler du « chevalier de Gricourt, ancien capitaine au rég[t]. « du Roy inf[ie], qu'il a reçu avec tant d'honnêteté « et de politesse au Cabinet des Estampes, il y a « plusieurs années? Il espère de lui une nouvelle « marque de son extrême honnêteté, c'est d'accep- « ter quelques foibles essais de gravures qu'il vou-

« dra bien regarder avec indulgence et comme
« l'ouvrage d'un amateur.

« Il a passé plusieurs fois pour avoir l'honneur « de le voir, il étoit à la campagne. Comme il s'en « retourne dans sa province, il est faché de ne « pouvoir passer chez lui, et espère se dédomma- « ger dans le courant de l'hiver. »

C'est par ce billet, écrit en 1756, que le chevalier de Gricourt offrait au garde du Cabinet des Estampes d'alors, quelques pièces gravées par lui, ses *armoiries ex-libris,* celles de *l'abbé de Gricourt* (1750), quelques pièces d'après Cochin, des imitations d'eaux-fortes de Rembrandt et des paysages, le tout généralement signé *A. T.*

Dans la foule d'amateurs plus ou moins dignes de souvenirs que nous venons de passer en revue, se détachent à la fin du XVIII[e] siècle quelques personnalités fortement accusées et de sérieuse valeur, l'abbé de Saint-Non, Seroux d'Agincourt, le comte de Paroy, Vivant Denon. Une étude spéciale serait nécessaire pour chacun d'eux : c'est à regret que nous ne pouvons leur consacrer que quelques lignes.

L'abbé de Saint-Non avait, fort jeune encore,

préféré la liberté, les voyages et le commerce des artistes, à son siège de conseiller-clerc au Parlement de Paris. Aidé de son ami de La Fosse, il s'exerça de bonne heure à graver, par le procédé encore peu connu de Leprince, une foule de scènes au lavis, sans y mettre grande prétention. Ainsi, par la lettre suivante adressée au baron de Joursanvault, grand collectionneur de toutes choses dans son hôtel à Beaune, et particulièrement de gravures où il s'essayait lui-même, qui lui demandait les spécimens de son talent d'aqua-fortiste, Saint-Non répondait modestement :

« Ç'auroit été, Monsieur, avec le plus grand « plaisir que je vous aurois adressé quelques-unes « de mes gravures toutes mauvaises qu'elles sont, « si j'avois pu imaginer qu'elles vous fussent « un peu agréables et si j'avois eu l'honneur de « vous connoître, mais puisque vous avez la bonté « de les désirer, j'aurai toujours l'honneur de « vous en envoyer une partie en attendant que mon « valet de chambre ait rassemblé la plus grande « partie de toutes ces drogues-là qui sont malheu- « reusement en très grand nombre, et c'est même « ce qui est la cause que j'ai abbandonné mes « planches à mes domestiques.... J'y ajouterai la « suite des Tableaux de Venise qu'on vient d'im- « primer et quelqu'autres épreuves que je vous

« prierai d'accepter, n'en ayant pas encore donné
« les planches à mes gens, et quand il aura tout le
« reste prest, j'aurai soin de vous en faire l'énvoy
« en vous marquant les prix qu'on leur en donne
« ordinairement. Chaque suite des tableaux d'Italie
« comme celle de Venise est d'un louis, mais pour
« le reste, je ne sçais plus ce qu'il se vend. Par
« malheur il y a déjà beaucoup de ces planches
« dont les épreuves sont déjà bien affoiblies,
« parce qu'elles tirent fort peu, mais j'aurai soin
« qu'elles soient aussi bonnes qu'il sera possible.
« Recevez, etc... »

La rencontre que l'abbé de Saint-Non fit en Italie de Fragonard et de Hubert-Robert qu'il hébergea à la villa d'Este, à Tivoli, et promena à ses frais dans le royaume de Naples, acheva de décider de sa vocation. Après les *Griffonis* exécutés au jour le jour, sur les dessins spirituels de ses compagnons dont il s'était remarquablement assimilé la manière, *Vues de de Rome et de ses environs* (1761-63) et d'autres séries d'eaux-fortes, d'après leurs dessins des tableaux et des fresques des palais et des églises d'Italie, vinrent les projets plus sérieux. Tenté par les éléments de toutes sortes qu'il avait réunis autant que par la beauté des paysages et des ruines antiques du

pays qu'il parcourait, il se décida à entreprendre cette grosse affaire dont le succès fut considérable, mais dans les frais énormes de laquelle il engloutit sa fortune, le *Voyage pittoresque à Naples et dans les Deux-Siciles* (1781-86). L'abbé fit appel pour l'importante illustration de ce beau livre à des artistes de mérite. Ses amis Fragonard et Robert lui fournirent quelques sujets. Les architectes Després et Pâris, le paysagiste Chastelet lui dessinèrent le plus grand nombre des planches qu'il fit graver avec soin par les meilleurs artistes du temps. Pour lui, il s'était réservé des ornements formés de fleurs et certaines planches d'antiquités qu'il travaillait adroitement par le procédé de la gravure au lavis.

Pour conduire à bien et surveiller l'exécution de son ouvrage, en somme fort réussi, Saint-Non s'était installé à Paris, mais sa bonne étoile lui avait fait connaître à Naples Vivant Denon, alors sémillant diplomate accrédité auprès du roi des Deux-Siciles Ferdinand IV. Il lui demanda, ce qui fut accepté avec bonheur, de diriger les dessinateurs qu'il envoyait travailler en Sicile et

dans les Calabres. Denon fit là un voyage des plus pittoresques, dessinant et gravant ruines et sites, non sans la pointe de danger qui en relevait encore la saveur.

Toutefois le paysage n'était pas son fort, c'était plutôt la faible femme, sexe aimable qui n'avait pas d'armes, paraît-il, pour lui résister. Le hasard des voyages lui fit rencontrer une foule de jolies étrangères, italiennes et anglaises surtout, que, nouveau Don Juan de la pointe, il s'empressait d'inscrire sur ses tablettes de cuivre. C'est encore un type de graveur indiscret, ce qui nous a valu une agréable réunion de portraits intimes. Quelques-unes même, la comtesse Albrizzi comme Mme Mosion, ont été portraicturées, sous toutes leurs faces, et quelles... faces! *(Denon vidit et sculpsit).*

Toutefois Mme Vigée-Lebrun, l'original d'un de ses portraits, qui avait dû l'accepter, avec plaisir d'ailleurs, à Venise, à la fois comme *patito* et *cicerone* de la main même de la comtesse, ne fut pas sa victime : « Elle me donna « pour guide un de nos Français les plus « aimables, dit-elle dans ses Mémoires, non « sous le rapport de la figure, il est vrai, car

« M. Denon, même très jeune, a toujours été « assez laid, ce qui ne l'a pas empêché de « plaire à un grand nombre de jolies « femmes. »

On rencontre aussi quelques portraits d'hommes dans son œuvre : le peintre *Hallé*, fait à son passage à Rome, le *Cardinal de Bernis* au milieu du personnel de son ambassade, *Hugues d'Hancarville*, qui a bien pu lui demander et obtenir la gravure des planches de ses *Monuments de la vie privée des XII Césars*, enfin le dessin de l'un des plus connus, le portrait *à la lyre* de son ami *Benjamin de La Borde*. C'est sur la recommandation de l'auteur des *Chansons* que notre pétulant diplomate fut reçu un matin par Voltaire, qui fut payé d'une façon si peu aimable de son *Déjeuner de Ferney*, par ce portrait-spectre ricanant dans son lit, qui fit tant enrager le philosophe.

Denon était extrêmement habile à reproduire les dessins des maîtres... Son *Adoration des Bergers* d'après Luca Giordano, lui ouvrit les portes de l'Académie royale. Il alla encore plus loin dans ses pastiches des eaux-fortes de Rembrandt, qu'il aurait pu appeler

comme Bernard Picart, des *Impostures innocentes.* Seroux d'Agincourt, cet archéologue parti pour séjourner un mois à Rome et qui y passa toute sa vie, graveur-amateur, lui aussi, pour les planches de son ouvrage, *l'Histoire de l'art par les Monuments*, y fut trompé une fois, quand il voulut reprendre l'eau-forte originale qu'il avait prêtée à Denon. Il ne put parvenir, dit la légende, à la distinguer de la copie et dut s'avouer vaincu.

A la Révolution, l'ancien protégé de Mme du Barry, fut, pour sauver ses biens et sa vie menacés, obligé de faire acte d'adhésion au nouvel ordre de choses. Louis David, auquel il avait rendu service en Italie, lui donna un certificat de civisme, à la condition qu'il lui graverait son *Serment du Jeu de Paume.* C'est une des pièces les plus curieuses de l'époque révolutionnaire.

Nous avons gardé le comte de Paroy pour la fin, on pourrait dire familièrement, pour la bonne bouche. C'est que ce lieutenant-colonel de la garde royale, élève de Janinet, fut un graveur en couleur des plus fins. Son père, qui s'opposait à sa passion naissante

pour la gravure, ne se doutait guère que ce serait grâce aux relations artistiques de son fils qu'il devrait de ne pas monter sur l'échafaud. Les meilleures pièces, sa *Bacchanale*, sa *Bacchante*, ses portraits si fins de Mme Vigée-Lebrun et de Mme de Polignac, datent de l'époque de sa jeunesse, alors qu'il travaillait sous les yeux de son maître qu'il a surpassé parfois en délicatesse, et qu'il lui voyait créer à l'aide de diverses planches imprimant des tons savamment nuancés, ses gravures en couleur exquises.

Plus tard Paroy grava de petits sujets minuscules des *Fables de La Fontaine;* chaque rond, de la grandeur d'une tabatière, en contient 25 à 30. Ce fut une ressource inattendue pour lui, quand, ruiné par la Révolution, il dut les coller sur des boîtes en buis pour s'aider à vivre. On dit aussi qu'il fut inquiété par la police du Premier Consul pour avoir représenté sous le nom de *la Moderne Antigone*, la duchesse d'Angoulême soutenant dans la neige le comte de Provence quittant Mittau.

Le comte de Paroy, qui avait été de l'ancienne Académie en qualité d'honoraire amateur, voulut, au retour des Bourbons, faire

valoir ses droits à l'Institut, section des Beaux-Arts. Le temps avait marché, la réaction artistique aussi. Ses prétentions furent durement repoussées, et une caricature même le représenta dans le costume de l'ancien régime, perruque et jabot, les gestes maniérés, cherchant à s'introduire, la palette à la main, dans l'atelier de David. Le maitre, aidé de ses élèves, dans l'attitude des combattants de l'Enlèvement des Sabines, s'oppose à son entrée et le petit Denon lui-même, rallié à la nouvelle école, cherche à lui jeter à la face une tête de Jupiter.

Autre temps, autre manière de voir. En somme, l'art du XVIIIe siècle fut aimable et spirituel jusqu'en ses manifestations mondaines, et nous croyons avoir répondu par avance à ceux qui laissent tomber dédaigneusement ces mots : Peuh! Travail d'amateur.

Bon ROGER PORTALIS

LISTE

DES

GRAVEURS-AMATEURS CITÉS

M. de la HANTE
Le baron de HEINECKEN
D'HÉMENT DE SAINT-FÉLIX
HURTRELLE, notaire
Le baron de SAINT-JULIEN
Jean de JULLIENNE
De LA LIVE DE JULLY
Marguerite LECOMTE
Le baron de JOURSANVAULT
LEHARDI DE FAMARS
Mme LE DAULCEUR, née de MONTIGNY
Louis LEMPEREUR
Jean-Denis LEMPEREUR
Le prince Charles de LIGNE
Le chevalier de LIMEUX
LOUIS XVI
Mme la duchesse de LUYNES
De MARCENAY DE GUY
MARIETTE
L'abbé de MAROULLE
Le comte de MELEUN
M. de MONTENAULT
Le marquis de MONTMIRAIL
L'abbé de MONVILLE
De MONTULLÉ
De NIERT, gouverneur du Louvre
Le baron DE NON
Philippe d'ORLÉANS
PAPILLON DE LA FERTÉ
Le comte de PAROY
La marquise de POMPADOUR
Le baron PUJOL DE MORTRY
Le chevalier de POMMARD
La princesse de ROHAN-SOUBISE
Mme DU RONCERAY
Mlle REY
M. de SAINT-MAURICE
L'abbé de SAINT-NON
Le marquis de SOURCHES
Le chevalier de VALORI
Le chevalier de LA VIEUVILLE
Claude-Henri WATELET
Le comte ZANETTI

TONY JOHANNOT

ET

GUSTAVE DORÉ

Quand on veut citer les dessinateurs d'illustrations de ce siècle, combien de noms se présentent à la pensée! Meissonier, Raffet, Horace Vernet, Gigoux, Grandville, Célestin Nanteuil, Gavarni, Bertall, Daumier, Foulquier, Hédouin, de Neuville, Bida, Leloir. Mais deux hommes, Tony Johannot et Gustave Doré, représentent l'illustration au dix-neuvième siècle parce qu'ils ont le génie de l'illustration. Les autres artistes sont avant tout des peintres, comme Meissonier, des graveurs, comme Hédouin, des caricaturistes, comme Daumier ou des satiriques, comme

Gavarni. Johannot et Doré sont surtout des dessinateurs d'illustrations. Ils sont les pittoresques et lumineux commentateurs du Livre.

L'œuvre de Johannot est énorme, presque égal à celui de Gustave Doré. Balzac aimait à dire : « On pourrait me brûler avec les pages que j'ai écrites. » A un tel compte, on pourrait construire une ville entière avec les *bois* dessinés par Johannot et par Doré. La fécondité était fortifiée chez Johannot par la compréhension et l'expression. Ses vignettes décorent tous les livres, son crayon a parcouru tous les siècles. Voici le règne de Louis-Philippe dans l'*Ane Mort*, le dix-huitième siècle dans *Werther*, le *Voyage sentimental*, *Manon Lescaut*, le siècle de Louis XIV dans le *Molière*, la Renaissance italienne dans *Roland Furieux* (1) et la Renaissance espagnole dans *Don Quichotte*, le

(1) La Renaissance italienne, disons-nous en parlant du *Roland Furieux* qui se passe au IXe siècle. Mais Johannot a suivi l'Arioste qui faisait de la vieille légende un roman du XVe siècle, transformait Charlemagne et ses pairs en seigneurs de la cour de Ferrare, peignait Rodomont, roi d'Alger, en chef de bandes, comme Piccinino ou Malatesta, donnait à son Roger le caractère d'un Bayard sans peur et sans reproche. En cela, Johannot a montré son sens profond de l'illustration, son

moyen âge dans *Faust,* dans *Notre-Dame de Paris.* Certes, le dessin trop facile n'est pas impeccable; le trait manque de fermeté; on voudrait un style plus noble, plus sévère, parfois un peu de fantaisie. Mais Johannot rachète tous ses défauts par le don de la création. Il crée, ou à dire plus juste, il recrée les types littéraires avec un merveilleux génie. Il donne leur figure plastique aux héros inventés par les poètes et les romanciers, et il leur donne leur figure même et non une autre, celle qui a hanté les veilles fécondes des écrivains, celle qui flottait, encore indécise, dans les rêveries des lecteurs. Un personnage a-t-il été une fois fixé en sa forme et en sa physionomie par le crayon de Johannot, il reste éternellement dans la pensée tel que l'a représenté le dessinateur. Quand on a lu *Werther* dans l'édition de 1845 et *Manon Lescaut* dans l'édition de 1842, on ne peut s'imaginer Desgrieux ou Charlotte

intelligence nette et vive du poème. Un autre dessinateur, M. Jean-Paul Laurens, par exemple, aurait compris plus savamment, nous en sommes certain, l'illustration de l'Arioste. Il n'aurait pas manqué de donner à Roland, à Bradamante, à Astolphe, les types et les costumes encore presque gallo-romains de l'époque carlovingeinne. Mais là tout justement eût été l'anachronisme.

autrement qu'ils ne sont là. Si depuis dix ans on n'a pas feuilleté le *Don Quichotte* de 1836 ou le *Faust* de 1847 et qu'on relise Cervantès dans une édition non illustrée ou qu'on aille entendre *Faust* à l'Opéra, pendant la lecture, l'esprit verra le Don Quichotte et le Sancho de Johannot, comme il verra, pendant l'audition, son étonnant Méphistophélès.

Gustave Doré a crayonné les marges de tous les chefs-d'œuvre. Après la *Divine Comédie*, les *Contes de Perrault*, puis le *Don Quichotte*, *Pantagruel*, la *Bible*, les *Fables* de La Fontaine, *Roland Furieux*. C'est à peine s'il manque quelques fleurons à cette monumentale couronne d'in-folios. Doré a la puissance, l'invention, la fantaisie. Il y a en lui du Michel-Ange et du Callot. Son chef-d'œuvre est l'*Enfer*, suite de fresques grandioses, création d'un grand artiste et d'un visionnaire. Mais où l'originalité de Doré apparait surtout, c'est dans le *Rabelais*, les *Contes drôlatiques*, la *Légende du Juif-Errant*, *Arioste*. Là éclate sa verve endiablée, déborde sa fantaisie éblouissante, va jusqu'à l'outrance son furieux sentiment pittoresque. Les architectures compliquées des burgs gothi-

ques s'attachent comme des nids d'aigles aux flancs des monts escarpés. Les grands arbres des forêts dénudés par l'hiver prennent dans les enchevêtrements de leurs ramures des apparences de spectres. Les cavernes se peuplent de monstres qui ont les formes invraisemblables des animaux antédiluviens. Aux portes trapues des échoppes, au seuil des abbayes, sous le portail des églises se pressent des moines obèses, des nains difformes, des truands en guenilles et d'horribles sorcières,

Dont la barbe fleurit et dont le nez trognonne.

Au passage des hommes d'armes qui chevauchent, le heaume couvert de cimiers à figures étranges, la foule grouille dans les rues tortueuses, s'entasse aux balcons en saillie, se perche sur les lucarnes, se pend aux gargouilles, s'amasse en grappe humaine le long des flèches des cathédrales. Dans les tournois, dans les batailles, dans les assauts, les chevaux volent à quatre pieds du sol, des gerbes de traits sillonnent l'air, les têtes coupées et les bras tranchés vont de droite et de gauche, les guerriers sont transper-

cés d'outre en outre par les lances, pourfendus jusqu'au nombril par les grandes épées. Doré va souvent jusqu'à la caricature, mais c'est de la caricature épique.

Différents par bien des côtés, Tony Johannot et Gustave Doré sont les maîtres de l'illustration au dix-neuvième siècle. Doré est un grand artiste, Johannot n'est qu'un admirable « illustrateur ». Doré sait dessiner et parfois atteint au style ; il a l'imagination, la puissance du relief, la magie du clair-obscur. Mais Johannot a le sentiment et l'expression. Il possède à un degré plus absolu l'intelligence des œuvres qu'il illustre. Il fait un avec l'écrivain. Doré au contraire se substitue à lui. Gustave Doré interprète, Tony Johannot traduit.

HENRY HOUSSAYE

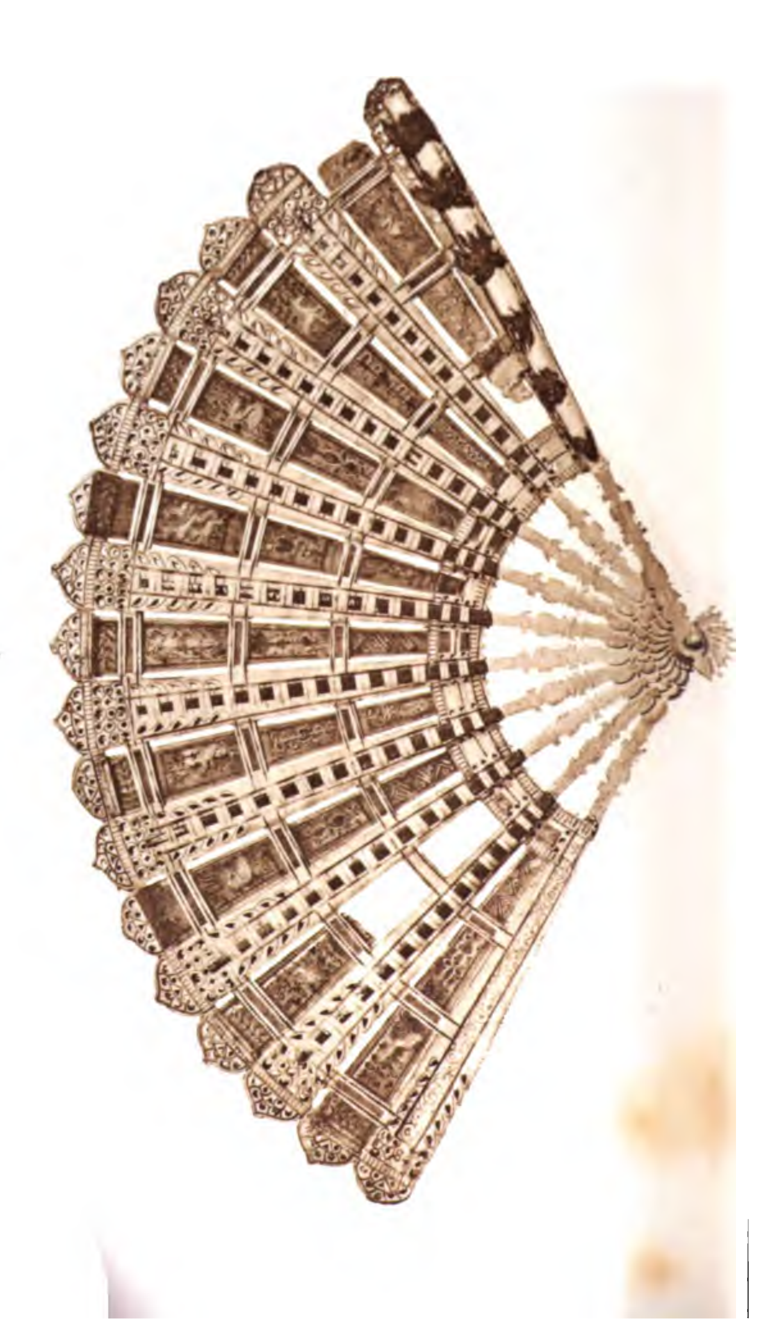
A Monsieur Eugène Paillet, conseiller à la Cour de Paris, président de la Société des *Amis des Livres*.

Mon cher Président,

Vous m'avez demandé fort aimablement à plusieurs reprises de vous donner quelques lignes de ma mauvaise prose pour l'Annuaire de notre Société. C'est avec plaisir que je vous envoie la description de deux éventails du Musée du Louvre, qui, sans avoir un bien grand intérêt par leur valeur artistique, ont au moins celui d'être à peu près les plus anciens éventails plissés en demi-cercle que l'on connaisse aujourd'hui.

Je suis heureux de vous remettre cette médiocre étude, et, en vous demandant votre indulgence la plus complète, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

G. B.



DEUX ÉVENTAILS

DU

MUSÉE DU LOUVRE

Si l'écran remonte à la plus haute antiquité, l'éventail plissé en demi-cercle, celui que Sylvain Maréchal devait appeler le sceptre du monde, est beaucoup plus récent.

Ce fut l'an 670 de notre ère, sous le règne de l'empereur Ten-Ji, qu'un ouvrier de Tam-Ba, voyant les chauves-souris ployer et déployer leurs ailes, eut l'idée de faire avec des écrans en étoffe ce que l'animal exécutait dans son vol (ces détails nous sont donnés par le rapport de la commission japonaise à l'Exposition universelle de Paris en 1878).

L'ouvrier en question produisit plusieurs éventails, se pliant et se dépliant à volonté ;

c'est en raison de cette découverte que les premiers éventails prirent le nom de kuwaọrhi, qui signifie chauve-souris, et bientôt l'usage de l'éventail se répandit dans tout l'Orient.

A quelle époque et comment l'éventail fut-il introduit en Europe ? Il est probable que ce furent les Portugais établis à Goa qui apportèrent en leur pays les premiers éventails que l'on vit en Europe (1).

Mais le fait positif, c'est que l'éventail était d'un usage universel sous le règne de Henri III, comme nous le prouvent le Recueil de Gaignères (2), le tableau des noces de

(1) Cette assertion nous a été affirmée par notre ami M. Natalis Rondot, rapporteur du 29e jury à l'Exposition universelle de 1851 à Londres.

Voir encore *Icones nationum*, 1589, par les frères Debry.

M. Natalis Rondot, au moment où il rédigeait, au nom du 29e jury, son rapport sur les objets de parure et de luxe, a mis la main sur un livre portugais à gravures de la fin du XVIe siècle qui racontait le fait en question. Depuis, il a été impossible à M. Rondot de se souvenir du titre du volume, et toutes les recherches dans les bibliothèques ont été infructueuses. Mais les souvenirs de M. Rondot sont formels et du reste tout porte, en dehors de ce fait, à prouver que les Portugais introduisirent l'éventail en Europe.

(2) Les éventails que portent les dames dans le Recueil de Gaignères diffèrent de celui dont nous parlons ici et dont parle l'Estoile ; ce dernier est en parchemin blanc, tandis que ceux de Gaignères sont en général de couleur avec des décorations en or. Il est probable qu'ils étaient en parchemin peint.

Joyeuse (Musée de Rennes) et le passage de l'Ile des Hermaphrodites, que nous citons tout entier, car il semble que le premier éventail du Musée du Louvre provenant de la collection Revoil est le même que celui dont l'Estoile parle en ces termes :

« On lui mettoit à la main droite (à Henri III) un instrument qui s'estendait et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un esventail ; il estoit d'un velin aussi délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe. Il estoit grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver une hâsle, et pour donner quelque rafraischissement à ce teint délicat... Tous ceux que je pus voir aux autres chambres en avaient un aussi de mesme étoffe, ou de taffetas avec de la dentelle d'or et d'argent à l'entour (1). »

L'éventail en question, inscrit sous le n° 1163 dans le catalogue de M. de Laborde, n'est pas connu du public ; il reste depuis longtemps enfermé dans une des salles situées

(1) *Journal de Henri III; l'Isle des Hermaphrodites.* Édit. de 1744, t. IV, p. 26 et 27.

sous les combles : la feuille est en parchemin, et la monture, en ivoire, se compose de deux panaches et de dix brins qui se terminent en flèche ; les flèches sont recouvertes d'une couleur ocre et maintiennent la feuille au moyen de petits crevés découpés comme la bande destinée à recevoir la pièce d'or, sur les cartes de visite que l'on envoie dans les quêtes. Cet éventail mesure 26 centimètres de hauteur et son angle d'ouverture est d'un peu plus de 45 degrés.

Les panaches ont six petits pompons de soie découpée ; on ne retrouve de semblables pompons que sur des éventails japonais dont les gravures nous ont été conservées, et que l'on peut faire remonter à plus de dix siècles d'existence (1).

La feuille de parchemin est découpée à la main ; le haut de chaque pli forme un demi-cercle appointé dans le genre des guipures du XVIe siècle. Les dessins des bordures sont rehaussés de filets d'or, les flèches que l'on voit des deux côtés de la feuille en raison des crevés, viennent donner par leur couleur

(1) Voir les articles de M. Burty dans le journal *l'Art*.

vive une note criarde à l'ensemble de la feuille.

Entre chaque brin, la feuille est coupée dans toute sa longueur (sauf les bordures du haut et du bas); ce vide est rempli par une bande de mica formant la partie principale de chaque pli. Sur le mica sont de petites scènes coloriées; le sujet représente Diane et Actéon.

Dans la première bande nous voyons des chiens aboyant; dans la seconde, Actéon est en costume de l'époque de Henri III, il joue du cor appuyé sur une hallebarde, il a déjà la tête de cerf; sur la troisième bande, Diane se baigne dans un bassin avec ses compagnes; puis après, nous trouvons encore des chiens et la suite de la chasse; — aux deux bandes les plus rapprochées des panaches, sont des motifs de décoration Renaissance.

Le sujet principal a été évidemment inspiré par la cheminée de Hugues Lallemand, qui se trouve à l'hôtel de Cluny, — toute la partie inférieure des bandes de mica est décorée de petits dessins alternativement répétés; un cœur percé d'une flèche et une torche allumée.

Les brins en ivoire sont découpés tous sur le même dessin et ne diffèrent pas des éventails de la première moitié du siècle de Louis XIV ; nous croyons que sans témérité on peut attribuer à la fin de la Renaissance la fabrication de cet éventail (1580 environ). Nous n'en avons jamais rencontré de semblable, c'est probablement le plus ancien type qui nous soit resté en Europe.

Le deuxième éventail dont nous nous occuperons est moins ancien, il doit dater de l'arrivée de Marie de Médicis en France, — il n'est pas unique, nous en connaissons plusieurs semblables (1).

Il n'a jamais été catalogué, et je crois qu'il n'a jamais été exposé.

Il doit être vénitien et provient de la collection Sauvageot ; sa monture est à peu de chose près semblable à celle du précédent, mais il est beaucoup plus grand, car il mesure 32 à 35 centimètres de hauteur, ses brins en ont 6 et 7 et ses flèches 10.

La feuille se compose de deux feuilles de

(1) Collections de Mme Jubinal et de M. Dupont-Auberville.

parchemin absolument identiques, très finement découpées comme les guipures italiennes des collerettes du commencement du XVIIe siècle (elle a été pour sûr copiée sur une de ces dentelles).

Les deux feuilles sont exactement collées l'une sur l'autre, représentant des rosaces et des dessins des dentelles citées plus haut.

Cet éventail est un des découpages au canivet les plus remarquables ; il a fallu une habileté de main et une patience extraordinaires pour arriver à reproduire un dessin aussi compliqué et en même temps aussi régulier (1).

Des morceaux de mica et de soie très légère et de teinte passée sont collés entre les deux feuilles et forment le fond des rosaces : lorsqu'on agite cet éventail devant le feu ou les lumières, le mica et la soie papillotent en donnant des reflets d'un ton chatoyant.

Cet éventail est très soigné dans tous ses

(1) Voir pour plus de détails sur le travail au canivet l'*Histoire de l'imprimerie*, de Prosper Marchand, t. I, p. 9.
Guillaume de Bure, Catalogue de la bibliothèque du duc de La Vallière, nº 307. Antonius Sanderus, *Bibliotheca belgica manuscripta*.

détails et il est impossible de supposer, en raison de certaines petites irrégularités, qu'il ait pu être fait à l'emporte-pièce. Le goût, la délicatesse, le charme qui se montrent dans tous les détails de cet objet, sont encore la preuve la plus évidente du découpage fait à la main, d'une façon intelligente, et non pas enlevé d'un seul coup par un estampage.

On sait depuis ce que sont devenus les éventails ; nous n'avons pas à parler d'eux ici, mais nous croyons que les deux descriptions ci-dessus se rapportent aux plus anciens qui existent encore. C'est là tout l'intérêt de ces quelques lignes.

GERMAIN BAPST

TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

AUMALE (S. A. R. MONSEIGNEUR LE DUC D')

Notice sur le manuscrit des œuvres poétiques de VATEL, autographe reproduit par l'héliogravure. — 1 vol. in-fol. — Chantilly, 1881.

ASHBÉE (A.-S.)

Une visite à la Bibliothèque de Zanjore, extrait de la revue *Le Livre,* décembre 1881.

A Ride to Peking, extrait de *St James's Magazine*, décembre 1881.

BAPST (Germain)

Le musée rétrospectif du métal, rapport présenté au nom de la Commission des musées, in-4°, 1re édition. Paris, Quantin 1881. — 2e édition, ornée de planches. Paris, Quantin 1881.

HOUSSAYE (Henry)

L'Ile *de Chio*, la littérature grecque au moyen âge, la poésie grecque moderne, *l'Empire byzantin* et divers autres articles dans la *Revue des Deux Mondes* et le *Journal des Débats*.

PETIT (Fernand)

Notes sur l'Espagne artistique, brochure de 135 pages imprimée à Lyon chez Louis Perrin en 1878. — Scheuring, éditeur.

UZANNE (Octave)

Les Surprises du cœur — in-8°, Rouveyre (épuisé) 1881

PETITS CONTEURS DU XVIIIe SIÈCLE

avec notices auto-bibliographiques

Restif de la Bretonne — 1 vol. . . . . »
Baron de Besenval — 1 vol. . . . . »
Fromaget — 1 vol. . . . . »

DOCUMENTS SUR LES MŒURS DU XVIIIe SIÈCLE

avec préfaces, notes et index.

La Gazette de Cythère — Quantin, 1 vol. in-8°, 1880.

LES ORNEMENTS DE LA FEMME

1° L'*Eventail,* avec illustration de Paul Avril. Quantin, in-8°, 1882 . . . . »

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société a pour but :

1° De publier des livres avec ou sans illustration, qui, par leur exécution typographique, ou par les choix artistiques, soient un encouragement aux peintres et aux graveurs, aussi bien qu'un motif d'émulation pour les imprimeurs français.

2° De créer, entre tous les bibliophiles. des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

ART. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.

Art. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité : livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Art. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

Art. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

Art. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres existants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

ART. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de *membres honoraires*, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

ART. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée ; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation ou de la somme une fois versée, est fixé par le règlement intérieur.

Le membre nouveau, qui ne solderait pas les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours, verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

ART. IX.

Chaque membre est débiteur envers l'association de sa quote-part dans la dépense occasionnée par chaque publication régulièrement votée par l'Assemblée générale. il ne peut se libérer en donnant sa

XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

ART. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité ; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

ART. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publications et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

ART. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

ART. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposée par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aqua-fortiste qui en sera le plus digne.

ART. XXI.

Les présents statuts et le règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être mo-

ART. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité : livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

ART. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

ART. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

ART. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres existants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

ARTICLE PREMIER.

Conformément aux statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Présidents,
3° Un Archiviste-Trésorier,
4° Un Secrétaire,
5° Trois Assesseurs.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

démission, à moins qu'un nouveau sociétaire, admis par la Société, accepte de prendre ses lieu et place dans les frais incombant au démissionnaire.

Art. X.

Tout sociétaire s'engage, par son adhésion aux statuts, à faire hommage à la Société d'un exemplaire des livres, notices ou gravures qu'il publiera.

Art. XI.

Les Amis des Livres seront invités à assister aux obsèques des membres de l'association par une convocation du secrétaire.

Art. XII.

La première condition, pour être admis dans la Société, est une parfaite honorabilité dûment constatée par une enquête sérieuse sur les candidats. On peut donc espérer qu'aucune radiation ne deviendra nécessaire pour des motifs touchant à la moralité de ses membres.

Si cependant une plainte contre un sociétaire était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).



ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une assemblée générale.

ART. VI

Chaque récipiendaire signe les statuts de la Société et le présent règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit, dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

ART. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en assemblée générale, pour nommer son bureau, dont les membres sont rééli-

XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

Art. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité ; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.



ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication: *Société des Amis des Livres*, et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

ART. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la dénomination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

difiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS — IMP. MOTTEROZ

Rue du Four, 54 bis.

ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une assemblée générale.

ART. VI

Chaque récipiendaire signe les statuts de la Société et le présent règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit, dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

ART. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en assemblée générale, pour nommer son bureau, dont les membres sont rééli-

gibles. Elle se réunit également en assemblée générale, pour déférer aux autres prescriptions de l'article XIV des statuts.

Aux réunions ordinaires sont dévolues les études de bibliographie, d'art, et les questions d'un ordre secondaire intéressant la Société.

ART. IX.

Des lettres de convocation sont adressées à tous les sociétaires en temps utile. Elles mentionnent le jour et le lieu de chaque réunion; elles indiquent si cette réunion est ordinaire ou en assemblée générale, et, dans ce dernier cas, quelles sont les questions à l'ordre du jour.

ART. X.

Les procès-verbaux de chaque séance tenue par la Société ou son bureau, seront rédigés très sommairement par le secrétaire et lus par lui au commencement de la séance suivante.

ART. XI.

Les membres titulaires et honoraires ont seuls le droit d'assister aux réunions de la Société; mais les correspondants et des étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du Comité.



ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication: *Société des Amis des Livres*, et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom ;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

ART. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la dénomination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS — IMP. MOTTEROZ

Rue du Four, 54 bis.



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1883

CET ANNUAIRE A ÉTÉ TIRÉ A 220 EXEMPLAIRES

DONT

100 ONT ÉTÉ MIS DANS LE COMMERCE

EVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1883

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc D'AUMALE, G. C. ❋.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ❋.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ❋.
PARRAN, ❋.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ❋.
BILLARD.
Henri BÉRALDI.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES:

Mme ADAM (EDMOND), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'Appel, *fondateur*, rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc D'), G. C. ✻, au château de Chantilly (Oise), et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (GERMAIN), *fondateur*, boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS, avocat, *fondateur*, boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (HENRI), sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (Emmanuel), ✻, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (Marigues de), O. ✻, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (Lucien), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAU (Th.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (Charles), ✻, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ✻, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue de Laborde, 50.



MM. DAGUIN, O. ✱, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE-CORMONT, *fondateur*, rue de Londres, 13.

DÉSÉGLISE, ✱, ancien membre du Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ✿, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, ✱, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (Ferdinand), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (Abel), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, 12.

HOUSSAYE (Henry), ✱, O. I. ✿, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du bois de Boulogne).

LAUGEL (Auguste), ingénieur des mines, *fondateur*, rue de la Ville-l'Évêque, 15.

MM. LEMARCHAND (Ch.), ✱, *fondateur*, rue d'Astorg, 4 *bis*.

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Rameau, 6.

MASSON (Georges), ✱, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur*, boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (Léon), *fondateur*, rue d'Argenson, 3, et rue Félix, 11, à Nantes.

MOZET, ✱, ✪, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Conti, 17.

PAILLET (Eugène), ✱, conseiller à la Cour de Paris, *fondateur*, rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✱, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (Fernand), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (Alfred), avocat, *fondateur*, rue d'Athènes, 19.

PORTALIS (baron Roger), *fondateur*, boulevard Haussmann, 144.



MM. POUGNY, ✱, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc DE), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'Appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron GONZAGUE DE), ✱, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIXDENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, ✱, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

VIAN (LOUIS), avocat, *fondateur*, rue de la Bruyère, 15.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte DE), ✻, *fondateur*, boulevard de Latour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBÉE (H.-S.), Upper Bedford Place, 46, Russel Square, London (England).

AUBOYER, avocat à Roanne (Loire).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vreeken DE), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

DROIN, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.



MM. DUPUICH, ✻, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Birague, 14.

FRÉMY, G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au château de l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris, rue de Lisbonne, 28.

GIRAUDEAU (Léon), agent de change, à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (Jules), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (Alfred), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LUCAS (Paul), à Bellevue près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PATINOT, O. ✻, préfet à Melun (Seine-et-Marne).

MM. POMMERAYE (DE LA), avocat à la Cour d'Appel, à Alexandrie (Égypte), et à Paris chez MM. Marchal, Billard et Cie, libraires, place Dauphine, 27.

PORTALIS (FERNAND), au château de Montot, par Brazey-en-Plaine (Côte-d'Or).

ROBERT (JULIEN), docteur en droit, à Font-Lade, près Brignoles (Var).

SILVESTRE DE SACY (JULES), rue Lafayette, 24, à Versailles (Seine-et-Oise).

TURNER (A.), 5, Albany Court, Picadilly, London (England).

WERLÉ (ALFRED), à Reims (Marne).



ÉTAT DE SITUATION

COMPTE PRÉSENTÉ PAR L'ARCHIVISTE-TRÉSORIER

POUR L'ANNÉE 1882

	RECETTES		DÉPENSES	
Janvier	7,978	80	1,616	45
Février	1,200	»	750	35
Mars	4,290	»	5,603	40
Avril	340	»	37	75
Mai	330	»	1,606	80
Juin	471	40	600	60
Juillet	275	88	»	60
Août	120	»	»	»
Septembre	460	»	600	10
Octobre	1,980	»	»	10
Novembre	4,140	»	1,215	95
Décembre	1,140	25	3,510	20
Pour l'année 1882. Totaux :	22,726	33	15,542	30
A DÉDUIRE...	15,542	30		
SOLDE........	7,184	03		
Reliquat de l'année 1882	12,091	85		
Le 1er janvier 1883				
SOLDE EN CAISSE...	19,275	88		

RAPPORT

FAIT PAR LE SECRÉTAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

Pour l'année 1882.

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai à vous rendre compte de la situation de notre Société au 31 décembre 1882. Voici les renseignements que je peux aujourd'hui porter à votre connaissance.

Disons tout d'abord que nos finances sont dans un état très prospère; d'après la balance établie par M. Piet, notre vigilant trésorier, les recettes faites en 1882 se sont élevées à 22.726 33

Les dépenses à........... 15.542 30

Excédent........... 7.184 03

Report...	7.184 03
Le reliquat de l'année 1881 était de....................	12.091 85
Le solde monte en conséquence à..................	19.275 88
Il y a lieu d'ajouter à cet actif les sommes dues pour cotisations................	1.410 »
Plus ce qui reste à recouvrer pour le prix des exemplaires des *Orientales* et d'*Eugénie Grandet*, achetés par MM. Rouquette et Conquet, libraires.	5.200 »
Et le remboursement, qui sera réclamé, de 300 fr. avancés pour l'*Annuaire* de 1883.	300 »
TOTAL...	26.185 88
Nous devons prélever sur cette somme environ 11,600 fr. pour le complément des frais de publication des deux ouvrages ci-dessus désignés....	11.600 »
Il restera un actif net de..	14.585 88



Vous voyez, Messieurs, que notre bourse s'arrondit, que notre budget se solde chaque année par un excédent de recettes. Aussi avons-nous maintenant l'espérance d'établir les ouvrages votés par l'assemblée générale, sans être obligés de faire un appel de fonds prématuré au crédit des libraires et à la confiance des sociétaires.

Ceci m'amène à parler des ouvrages édités par les *Amis des Livres*.

L'assemblée générale du 1er juin 1880 avait voté la publication des *Orientales* de M. Victor Hugo et d'*Eugénie Grandet* par H. de Balzac. L'assemblée du 4 avril dernier a décidé la publication de *Grandeur et Servitude militaires*, par A. de Vigny.

Notre cher Président a bien voulu se charger des deux premiers ouvrages. Il a confié à M. Chamerot l'impression du texte des *Orientales* et il a demandé pour le frontispice une composition à M. Gérome, membre de l'Institut. M. Benjamin Constant, l'éminent artiste, nous a dessiné sept autres sujets. Ces dessins, largement traités, ont été gravés par M. de Los Rios. Quant à

M. Gérome, il a successivement exécuté, à notre intention, deux tableaux délicieux, sur la *Douleur du Pacha*, et il nous a permis de piller dans les deux toiles ce qui était à notre convenance. On n'est ni plus aimable ni plus généreux. L'une des planches gravées d'après M. Benjamin Constant (*chanson des Pirates*) a été recommencée par M. de Los Rios. Vous trouverez donc dans vos exemplaires le premier état de la planche abandonnée, plus le premier et le deuxième état de la seconde planche. D'ailleurs les *Orientales*, comme *Eugénie Grandet*, contiendront deux épreuves de chaque vignette : l'une en eau-forte pure, l'autre terminée, avant la lettre. Les dépenses des *Orientales* sont évaluées à 17,000 fr.; celles d'*Eugénie Grandet* à 13,000 fr. Le roman de H. de Balzac est moins avancé que l'œuvre de M. Victor Hugo. La malheureuse destinée d'*Eugénie Grandet* serait-elle d'attendre éternellement ? Non ! Tranquillisez-vous. Le texte entièrement composé et corrigé sera imprimé bientôt par M. Motteroz. Huit dessins des plus remar-



quables, dus au talent profondément observateur de M. Dagnan-Bouveret, seront interprétés par la pointe si fine de M. Le Rat. Il en a gravé six et les deux autres ne tarderont pas à nous être remis.

Tout fait donc espérer que les *Orientales* verront le soleil bientôt et qu'*Eugénie Grandet* paraîtra dans le cours du mois de mars prochain. L'établissement de ces ouvrages est lent et ne veut être précipité. C'est pourquoi M. Paillet avait demandé que l'assemblée votât le même jour deux ouvrages. Ils auront été terminés en moins de deux ans.

M. Henry Houssaye dirige la publication de *Grandeur et Servitude militaires*. Il nous est difficile, quant à présent, de fixer l'époque à laquelle seront achevés les dessins, les gravures et l'impression de cet ouvrage ; mais nous sommes en droit d'affirmer que cette édition sera digne de la Société et du littérateur émérite qui lui consacre ses soins.

Un dernier mot sur nos *Annuaires*. Celui de 1882 a été composé par M. Billard, qui

l'a fait tirer à 220 exemplaires, sur lesquels 100 ont été cédés au libraire de la Société. En échange, M. Rouquette a pris à sa charge tous les frais de cette publication.

L'*Annuaire* de 1883 est en cours d'impression ; il est également placé sous la direction de M. Billard, qu'on ne saurait trop remercier de ses bons offices pour une tâche très ingrate. Il compte nous distribuer cet Annuaire avant la prochaine réunion.

En terminant ce rapport, je dois dire que notre Société a perdu l'un de ses plus aimables correspondants, M. Albert Pascal, ancien banquier à Marseille. Il avait été nommé membre correspondant le 1er juin 1880. Plusieurs d'entre vous étaient honorés de son amitié ; ils avaient pu apprécier sa passion pour les beaux livres et son caractère tout à fait sympathique.

Paris, le 9 janvier 1883.

Le Secrétaire,
BÉGIS.

ALBERT PASCAL

Cette année encore la *Société des Amis des Livres* a perdu l'un de ses membres et non l'un des moins sympathiques, M. Albert Pascal, ancien banquier et bibliophile distingué. La vie de notre associé-correspondant, qui appartenait à l'une des meilleures familles de la bourgeoisie provençale, s'est écoulée dans la pratique des grandes affaires. Appelé à succéder à son père, il fut pendant de longues années à la tête de l'une des premières maisons de banque de Marseille et s'en délassait par la culture des fleurs et des plantes exotiques dans sa belle

villa du Prado, où il avait créé des serres magnifiques. Plus tard, le goût des livres lui était venu et il avait mis à composer la belle bibliothèque qu'il laisse à sa famille, toute l'ardeur de sa nature active et méridionale. Il fréquentait les ventes parisiennes, donnait des commissions importantes et nous montrait encore avec entrain au mois de mars dernier, dans son bel hôtel de la rue Grignan, ses vieux poètes, ses maroquins armoriés, et les exemplaires en papier de choix des grandes publications modernes qu'il avait réunies presque toutes. Un mois après, nous apprenions avec regret sa mort arrivée subitement. Il était âgé d'environ soixante-dix ans.

M. Albert Pascal avait été décoré lors du voyage de l'Empereur Napoléon III à Marseille. Il a laissé quatre enfants, deux fils, dont l'un dirige la maison de banque, et deux filles, M[me] la comtesse de Courcy et M[me] de Saint-Foix, dont le mari descend de l'auteur des *Essais historiques sur Paris*, Poullain de Saint-Foix.

R. P.

TROIS BONS LIVRES

On compte presque autant de genres de collections que de collectionneurs. Pour les livres par exemple, à côté de ceux qui collectionnent tout parce qu'ils aiment tout ce qui est intéressant et beau, et de ceux qui ramassent de tout sans préférence, parce qu'ils n'y connaissent rien, il y a les spécialistes; les *Moliéristes* qui ne veulent que des éditions de Molière ou des ouvrages ayant trait à leur auteur favori; il y a les dévôts de Montaigne ou de Rabelais; les amateurs de livres d'ornements ne mettraient pas pour un empire un volume de lit-

térature sur leurs tablettes. Louis Roederer n'aurait pas accepté un livre autrement qu'orné de dessins originaux ou tout au moins de figures avant la lettre et d'eaux-fortes ; le comte d'Armaillé, que nous avons perdu récemment, recherchait avec passion les catalogues de vente reliés en maroquin. Celui-ci ne connaît que le XVI[e] siècle : passé 1600, l'art s'éclipse; celui-là ne brûle que pour le XVIII[e]; Eisen, Boucher, Moreau, Marillier, voilà ses dieux. Un autre encore ne prend un livre que *broché non rogné*. Le couteau du relieur est pour lui le fer rouge du déshonneur. On pourrait multiplier les exemples ; nous n'en citerons plus qu'un, l'érotomane en bibliophilie, espèce assez rare d'ailleurs.

Beaucoup d'hommes de goût ont pu désirer quelques-uns de ces *Cazins* remplis de petites estampes galantes dues à la collaboration de l'habile dessinateur Borel et du graveur Elluin, mais ils les ont bien vite confinés dans l'*enfer* de leur bibliothèque, à côté des *Piacevoli ragionamenti* d'Arétin ou de la *Pudeur éteinte* de Cor-

neille Blessebois, car la satiété et le dégoût arrivent vite en ces sortes de choses, surtout quand le ragoût de l'art ne vient pas les rendre supportables. Bien peu d'amateurs ont donc consacré leur argent et leurs loisirs à se créer une collection uniquement composée d'ouvrages érotiques. C'était pourtant le cas d'un anglais, M. Hankey, enlevé cette année à ses chers volumes et qui avait réellement le sentiment du fin et du délicat, si l'on ose prononcer un tel mot à propos de tels livres. La collection qu'il a laissée dans cet ordre spécial est le modèle du genre.

Qu'on se rassure! nous n'avons pas l'intention de faire patauger le lecteur bénévole dans les excrétions des cerveaux en délire des Nerciat, des Sade ou des Piron, nous ne voulons retenir pour en fixer le souvenir, avant qu'ils ne soient dispersés à jamais, que trois des livres réunis par l'amateur en question, trois curiosités bibliophiliques de premier ordre : les *Tableaux des mœurs du temps*, exemplaire de l'auteur M. de la Popelinière, un manuscrit des *Contes de La*

Fontaine exécuté pour Gaignat, et les *Liaisons dangereuses* de Choderlos de Laclos, ornées de leurs dessins originaux.

Le premier de ces ouvrages, celui dans lequel l'opulent fermier-général a raconté sous forme de dialogues des scènes peu gazées que l'on peut qualifier de prises sur nature, est un in-4° relié en maroquin rouge à ses armes, parlantes, un coq, et le seul exemplaire imprimé connu; mais le mérite des dix-huit gouaches ou dessins qui le décorent, dépasse encore celui que lui constitue sa rareté[1]. Disons d'abord deux mots du personnage.

Alexandre-Jean-Joseph Le Riche de la Popelinière, ou de la Poupelinière, naquit en 1692, fut pourvu en 1718 d'une charge de fermier-général et réunit très vite autour de lui, grâce à son immense fortune, une nombreuse société amie du plaisir et des fêtes. Ayant réussi à supplanter le prince de Carignan auprès de Mlle Antier, de l'Académie royale de musique, son rival

[1] L'ouvrage a été réimprimé à Bruxelles, en 1867, avec une notice de Monselet.

obtint de le faire envoyer en résidence à Marseille. Plus tard, à Paris, il fit connaissance de Mimi Dancourt, de la Comédie-Française, petite-fille de l'auteur dramatique et la prit pour maîtresse. C'était, paraît-il, une femme fort intelligente, spirituelle et d'un « tact étonnant pour juger les ouvrages littéraires »; elle sut intéresser à sa situation Mme de Tencin qui s'entremit pour la faire épouser. La Popelinière aimait d'ailleurs sa maîtresse; il s'était plu à développer en elle les dispositions qu'elle tenait de nature, et devant la menace de la perte de sa ferme, il consentit au mariage. Cette même Mme de la Popelinière fut l'héroïne de l'*Histoire de la cheminée*, avec sa fameuse plaque tournante par laquelle le duc de Richelieu s'introduisait chez elle, de la maison voisine. C'est en 1748 que le financier découvrit cette ruse d'amour qui le fit la risée de tout Paris.

Les fêtes n'en continuaient pas moins dans son hôtel de Paris et surtout dans sa maison de Passy où il attirait et logeait les jeunes gens de talent et d'avenir. Les vir-

tuoses de tous les pays embellissaient ses concerts; Rameau y composait sa musique, Marmontel ses opéras, La Tour, Carle Vanloo et d'autres y avaient installé leurs chevalets. Des princes, beaucoup de jolies femmes, la bonne et la mauvaise compagnie se donnaient rendez-vous chez lui, et dans ce milieu bigarré qui avait fait surnommer sa maison *la ménagerie* et lui-même *le sultan*, il était tout à fait dans son élément :

« Il avait les manières nobles et aisées, le
« sentiment des bienséances, une politesse
« naturelle qui convenait à toutes les classes
« de ses convives. Personne, quand il voulait
« plaire, n'était plus aimable que lui. Il
« écrivait facilement en vers et en prose et
« ses bons mots auraient suffi pour faire la
« réputation d'un bel esprit. »

La chronique ajoute qu'il était « passionné pour les femmes et tourmenté de désirs sans cesse renaissants ». Voilà plus qu'il n'en faut pour expliquer son goût des descriptions libertines et pour éclairer les diverses scènes où il s'est fait peindre : « C'est M. de la Popelinière, a écrit sur la

« garde du volume, M. de Paulmy, un des « anciens possesseurs du livre qui est re-« présenté partout, et quant à la femme qui « joue le principal rosle, non seulement « j'ignore son nom, mais si je le sçavois, « je ne le dirois pas. »

Il est bien certain que les *Tableaux des mœurs du temps*, écrits dans un style aisé, familier et non sans agrément, sont la peinture d'aventures galantes auxquelles le financier avait été mêlé. La forme dialoguée qu'il avait choisie, se prête parfaitement aux descriptions et aux ripostes et donne au récit l'animation de la vie. Il fait parler une foule de personnages, une mère-supérieure mettant en garde sa pensionnaire Thérèse contre les dangers du monde, ce que nous montre un premier dessin; une gouvernante qui apprend à cette jeune fille qu'on la marie, et lui donne d'assez mauvais conseils; la présentation par sa mère, de Thérèse à son fiancé à travers la grille du couvent, scène que l'artiste a excellemment peinte; puis c'est Mlle Auguste qui met au fait son amie des petits jeux habituels à ses

compagnes; c'est un jeune marquis que la tourière laisse entrer au couvent pour rendre visite à sa cousine, et qui n'y reste pas inactif; la première nuit de noces racontée par une fille à sa mère; la visite du comte à son ancienne maîtresse la danseuse Chonchette, la conversation de Minute et de Chonchette qui nous dévoile les roueries des femmes entretenues; l'entrevue de Mme de Rastard (auparavant Mlle Auguste) avec Mme Dodo, une marchande de fleurs qui n'est qu'une *messagère*, c'est le sujet de la plus jolie gouache peut-être du volume; les coquetteries de Montade et de la Comtesse, si bien rendues également, quoique avec un peu de froideur, dans les aquarelles où le financier s'est fait peindre; et à travers tout ce verbiage naturel, mais pimenté, on découvre la critique de la haute société de la finance, le manque de surveillance des couvents, les mariages hâtifs de jeunes filles livrées à des hommes qu'elles connaissent à peine, la fureur des travestis avec les quiproquos libertins qu'ils amènent, et le peu de fidélité des ménages du temps.

L'histoire de Zaïrette, qui termine le roman, est un de ces contes orientaux renouvelés de Crébillon fils et si fort à la mode alors, qui, sous des noms supposés, racontent des histoires du jour. Zaïrette est la fille d'un homme opulent et d'une femme de théâtre. Elle est enlevée par un génois, prise par un corsaire et livrée à Moufack, empereur de Karakatay. De là des scènes intimes et divertissantes de sérail indien, avec un nombreux personnel d'esclaves dociles, scènes compliquées que l'artiste illustrateur s'est efforcé de rendre, mais dont nous aimons à croire que La Popelinière ne lui fournissait pas les tableaux vivants.

Tel est succinctement analysé ce livre d'une moralité douteuse, mais que l'auteur — c'est une justice à lui rendre — ne destinait nullement à la publicité, puisqu'il n'en fit tirer que son seul exemplaire, magnifiquement orné des vingt peintures ou lavis dont nous avons parlé. Il n'en reste plus que dix-huit actuellement, deux ayant été enlevées, nous ne savons trop à quelle époque.

Maintenant quel est leur auteur? On a

surtout prononcé le nom de Caresme, dont les sujets favoris se rapprochaient en effet de ceux peints ici; mais outre que cette attribution est difficile à soutenir, par ce fait que le livre fut établi vers 1750, et qu'à cette époque Caresme n'aurait eu que quatorze ans, leur facture est infiniment plus froide, plus sèche, et plus fine aussi, que celle de cet artiste. Il faut donc en attribuer l'exécution à quelque miniaturiste du temps, les têtes étant surtout supérieurement traitées et dans le goût de la miniature. C'est dans les artistes d'un ordre un peu supérieur à Marolles dont nous allons parler, qu'il faut chercher l'auteur, l'habile miniaturiste André Rouquet, ou Pasquier, peut-être.

Bachaumont a raconté avec détails comment, lorsqu'on fit à la mort de La Popelinière, la découverte de l'exemplaire des *Tableaux des mœurs*, Mlle de Vandi, l'une des héritières, poussa un cri effroyable et dit qu'il fallait jeter au feu cette production diabolique; mais le commissaire, par ordre du lieutenant de police, s'y opposa, et il arriva un ordre du Roi de mettre le volume sous

scellés, Sa Majesté, aux oreilles de laquelle la renommée de ces peintures lascives était venue, n'étant pas fâchée de voir et peut-être de garder l'objet. En voici la preuve par ce billet de son ministre tiré des Archives nationales [1] :

« A Compiègne, ce 20 juillet 1763.

« A M. de Sartines. — Monsieur, je vous prie
« de garder les exemplaires des livres qui ont été
« retirés de chez feu M. de La Pouplinière, je
« verrai avec vous ce que c'est lorsque j'irai à
« Paris. Je suis, etc...

« DE SAINT-FLORENTIN. »

Ce livre curieux et qui avait fait tant de bruit passa alors dans la collection du duc de La Vallière, grand amateur de raretés bibliographiques, et ensuite dans celles du marquis de Paulmy. On le retrouve en Russie au commencement de ce siècle dans la bibliothèque du prince Galitzin. Cédé à

[1] La copie de ce billet nous a été obligeamment communiquée par M. Bégis.

l'amiable en 1824, lorsque celui-ci vendit ses livres, il passa des mains de M. J. Le Gallois et d'un autre amateur, dans celles de M. Hankey.

Le second ouvrage dont nous voulons parler est un manuscrit des *Contes de La Fontaine* calligraphié avec soin sur peau de vélin en caractères imitant l'impression et orné de miniatures gouachées. Il est relié en deux volumes, en maroquin bleu à riches dentelles par Derôme le père. Ce remarquable exemplaire des contes si amusants de notre grand fabuliste avait été commandé en 1746, par Gaignat, grand amateur de curiosités, tableaux, porcelaines du Japon et livres.

Jean-Louis Gaignat, ancien secrétaire du Roi, ce qui revient à dire ancien notaire, possédait surtout une très belle et très nombreuse bibliothèque qui fut vendue par les soins du libraire François de Bure en 1769. Nous n'en citerons qu'un autre volume, la fameuse *Guirlande de Julie*, écrite par le calligraphe Nicolas Jarry et qui restera comme un témoignage éternel

de la galanterie du duc de Montausier à l'égard de sa fiancée Julie d'Angennes. Le manuscrit des contes y figure aussi au n° 1875, et sous le titre de *Poësies de Jean de La Fontaine*, avec le prix d'adjudication de 7,200 livres, d'après le catalogue que nous avons sous les yeux, ce qui contredit le témoignage de Grimm prétendant que le livre fut vendu à l'amiable par de Bure. Gaignat l'avait fait exécuter sous ses yeux, dans sa maison de la rue de Richelieu. Le texte avait été confié au calligraphe Monchaussé et les sujets, arabesques et culs-de-lampe, peints par le miniaturiste Marolles, que de Bure qualifie de *fameux*. Le célèbre critique trouva, paraît-il, certains sujets trop libres, et d'autres par contre, surtout dans le premier volume, qui ne l'étaient pas assez. Ces dessins à mi-page coloriés et gouachés avec beaucoup d'habileté et de minutie, quoique sans grand esprit, sont au nombre de vingt-neuf par volume, y compris un frontispice allégorique et badin au premier; parmi les plus amusants on remarque ceux faits pour les contes de Richard Minu-

tolo, les Lunettes, l'Abbesse malade, le Cuvier, le Gascon puni, la Clochette, etc...

Déposé chez de Bure (l'adjudication n'avait peut-être été que fictive), le manuscrit fut acheté par le duc de Choiseul. Il passa ensuite dans la collection de Paris d'Illens vendue pendant la Révolution et dans celle du prince Galitzin. Il figure dans son catalogue imprimé à Moscou en 1816. Enfin, en 1825, il fut acquis par le comte de La Bédoyère et ce sont les héritiers de ce bibliophile qui l'ont cédé à M. Hankey. C'est un livre extrêmement désirable tant par son exécution que par sa belle reliure.

Disons quelques mots pour finir du troisième ouvrage précieux, de l'exemplaire unique des *Liaisons dangereuses*, orné des dessins originaux. Le livre est fort connu, non seulement parce qu'il a été beaucoup lu, produisant chez les uns, l'ennui, et chez d'autres une impression pénible, mais parce que l'édition de l'an VI, reproduisant les compositions de Monnet et de Mlle Gérard, a été répandue à nombre d'exemplaires. Choderlos de Laclos était un capitaine



du génie qui devint ensuite secrétaire du duc d'Orléans. Il ne subit pas jusqu'au bout, comme son maître, les conséquences des suspicions et des délations, pendant la Terreur, mais il fut jeté au couvent de Picpus transformé en prison et ne recouvra la liberté qu'au 9 thermidor. Son roman est écrit avec beaucoup d'art. On y sent que l'auteur connaissait le ton du beau monde dont il a la prétention de retracer les mœurs; néanmoins c'est un fort mauvais livre par la peinture qu'il renferme de l'hypocrisie de deux êtres corrompus, qui se liguent pour faire tomber dans leurs filets l'innocence et la vertu. M. de Valmont et la marquise de Verteuil sont tout simplement répugnants et n'ont pas même l'excuse de l'entraînement des sens. Faire le mal pour le plaisir de le faire, tel est leur suprême bonheur. Bien que l'auteur les amène à se nuire mutuellement et qu'il punisse le vice par la mort de Valmont tué en duel et la ruine de Mme de Verteuil défigurée en outre par la maladie, l'impression produite ne reste pas moins désagréable.

Quant aux figures elles sont presque convenables. Les dessins de Monnet lavés à l'encre de Chine avec assez de fermeté sont encore de son bon temps, quelques-uns même fort agréables à regarder, comme celui où Valmont trouve plaisant d'écrire une lettre à la présidente sur un étrange pupitre. Nous regrettons de ne pouvoir en dire autant de la conversation intime de Cécile de Volanges et de la marquise de Verteuil dont le dessin nous paraît très inférieur à la gravure, qui est charmante. Mais que dire des élucubrations péniblement pignochées par Mlle Marguerite Gérard, à la sépia, pour le second volume? Voilà une artiste qui ne paraît pas avoir été électrisée par les sujets qu'elle avait à rendre. On ne peut imaginer quelque chose de plus froid! Comment n'avait-elle rien retenu de l'esprit, de la facilité, de la grâce répandus à foison dans les dessins de son maître et beau-frère Honoré Fragonard? Le sujet confié à son neveu Evariste Fragonard, alors âgé de seize ans, est certainement beaucoup mieux exécuté. Néanmoins c'est un livre précieux. L'exem-



plaire, en papier vélin avec figures avant la lettre, les eaux-fortes et les quinze dessins originaux, parut pour la première fois à la vente de Pixerécourt, en 1839, et fut adjugé à 160 francs. Relié depuis par Koehler en maroquin bleu avec entrelacs pour Armand Bertin, il atteignit à sa vente en 1854 le prix de 350 francs. Nous le retrouvons chez Solar en 1860, où il est vendu 650 francs ; enfin, après diverses pérégrinations amiables, il échoue chez M. Hankey.

N'avions-nous pas raison de dire que voilà trois bons livres, agréables à placer dans sa bibliothèque ?

PORTALIS
(Baron Roger).

LES

AUTEURS-AMATEURS

ANGLAIS

« The idle world, seldom gives a man credit for excellence, in two attainments. Ex. gr. I plays a bit at top o' the fiddle; so neighbours say I can do nothing else. Let us, however, look to the antient professors of our art. »

(James ATKINSON.)

Puisque *les Amis des livres* veulent bien admettre des étrangers dans leurs rangs, et qu'ils daignent prendre intérêt à la littérature et aux arts d'autrui, je me propose de vous offrir quelques remarques sur des Anglais, littérateurs-amateurs, qui ont augmenté et même embelli la littérature de notre pays.

Aucune nation peut-être n'a produit plus d'écrivains non littéraires que l'Angleterre, et le nombre en est si grand que je n'en veux citer que quelques représentants seulement.

Il n'y a rien de méritoire, à ce qu'on fasse bien ce qu'on a été élevé à faire ; ce qu'on a employé les meilleures années de sa vie à apprendre. Qu'un acteur joue bien ; qu'un musicien sache composer, ou toucher un instrument ; qu'un peintre se serve de sa brosse avec habileté ; qu'un homme de lettres tourne bien ses phrases ; qu'un avocat fasse un beau discours ; qu'un banquier calcule correctement ; qu'un négociant combine d'heureuses spéculations ; où en est le mérite ? C'est leur métier. Mais quand un amateur chante ou joue avec agrément, produit un grand tableau, ou surtout écrit un livre remarquable, des louanges exceptionnelles lui sont dues, il me semble.

De tout temps on s'est occupé de la littérature en amateur, et des personnages de tout rang ont essayé leurs plumes. Plusieurs



de nos souverains ont fait des livres. Henri VIII a écrit contre Luther, et en faveur de la religion romaine qu'il a reniée plus tard; sa fille Élisabeth, aussi érudite que lui, a composé de nombreux livres; Jacques Ier, fils d'une reine d'Écosse qui tournait bien les vers, même en français, a étonné le monde avec son *Basilicon Doron*, et un ouvrage fort curieux, *Counterblast to Tobacco;* la dame bien-aimée qui occupe notre trône à présent a montré dans sa vie du prince consort, et ses *Leaves from the journal of our Life in the Highlands*, qu'elle sait manier la plume aussi gracieusement que le sceptre. Les auteurs nobles, du Earl of Surrey jusqu'au lord Byron, ou même lord Derby, sont très nombreux. Pour ces deux classes, il existe des bio-bibliographies spéciales. Nous avons des histoires importantes écrites par des hommes d'église, comme Bishop Burney, et Bishop Thirlwall; des acteurs nous ont laissé, à l'exemple de Colley Cibber et George Anne Bellamy, des mémoires, etc.; des médecins, comme Mark Akenside et John Aikin, ont fait

de la poésie, ou s'en sont occupés; enfin, des hommes de science, des peintres, des musiciens, tous ont essayé, de temps en temps, leurs talents dans la littérature générale.

Ce ne sont cependant ni des monarques, ni des membres de l'aristocratie, auxquels leur position sociale puisse fournir des avantages exceptionnels pour donner suite à leurs goûts littéraires et artistiques, ni des hommes de science ni des artistes qui vivent plus ou moins dans le monde lettré, dont je désire vous parler. Je veux, au contraire, borner mes remarques à quelques hommes, qui, privés des avantages ci-dessus mentionnés, et obligés de travailler soit de leurs mains à quelque métier, ou de leur cerveau, dans le commerce, ont su néanmoins se faire une place parmi les hommes lettrés de leur pays.

Tout le monde connaît *The Pilgrinn's Progress*, ouvrage tellement admirable qu'il a été traduit dans toutes les langues, non pas de l'Europe, mais du monde entier. Je l'ai trouvé à Tokio en japonais, et en chinois à Pékin, ce dernier copieusement illus-

tré de figures sur bois à la manière chinoise. Comme John Bunyan serait étonné de voir qu'on a ajouté une queue à son pèlerin, et que Christian a pénétré jusque dans l'Empire céleste, pays presque inconnu dans son temps. Eh bien, John Bunyau était, comme son père, drouineur (étameur ambulant) et n'aurait probablement jamais composé son allégorie immortelle si un emprisonnement de douze ans ne lui en avait fourni l'occasion et le loisir nécessaires.

Samuel Richardson était libraire-imprimeur, métier qu'il ne négligea jamais pendant toute sa vie. Néanmoins il trouva le loisir de composer des ouvrages qui ont rendu son nom à jamais mémorable. Il avait atteint sa cinquantième année avant de livrer *Pamela* à la presse ; son roman eut une telle vogue que cinq éditions furent épuisées en une seule année. Le succès de *Pamela* encourageait Richardson à continuer dans la même voie, et quelques années plus tard il produisait *Clarissa*, roman encore plus estimé, surtout sur le Continent, où il fut lu avec empressement. La France en possède

deux traductions, de l'abbé Prévost et de Le Tourneur. De nombreux artistes ont tiré des dessins curieux des pages attachantes de Richardson : Gravelot, Hayman, Eisen, Pasquier, Huot, Marillier, et surtout l'Allemand Chodowiecki, dont les figures pour *Clarissa* sont très estimées.

L'érudit D[r] Prideaux, doyen de Norwich, ayant rencontré des manuscrits arabes chez un libraire de sa ville, voulait les acheter; mais trouvant le prix demandé trop élevé, les refusa. Ne pouvant cependant renoncer à la possession de ces manuscrits, il retourna quelques jours plus tard chez le libraire, mais ils étaient vendus. S'informant du nom de l'acheteur, il lui fut répondu que c'était un tailleur. Le doyen, redoutant l'usage qu'un tailleur pouvait faire de manuscrits orientaux, court à la boutique de Henry Wild. « Vous avez acheté des manuscrits arabes ? lui demande Prideaux. — Oui. — Qu'est-ce que vous en faites ? — Je les lis. » Le docteur, étonné de trouver tant de savoir chez un simple tailleur, employa son influence à procurer à Wild une place

dans la bibliothèque Bodlean, à Oxford, où il devint professeur de langues orientales, et où il reçut le sobriquet de « Arabian tailor ». Pendant les quatorze ans que Wild avait exercé son métier de tailleur il avait réussi à apprendre le latin, le grec, l'hébreu, le chaldiac, le syriaque, l'arabe et la langue persane.

La France n'a pas rendu pleine et entière justice à Ephraïm Chambers, auteur de la *Cyclopædia*, ouvrage original dans son genre, qui a paru en 1728, et dont les encyclopédistes français se sont servis pour la production, en 1751, de leur *Grande Encyclopédie*. Quand on pense cependant que Chambers avait passé les premières années de sa vie dans le commerce, que l'idée primitive et le plan d'un tel ouvrage sont de lui, et qu'il en était non seulement l'inventeur mais le seul auteur, sans collaboration aucune, on ne niera certes pas que le mécanicien et fabricant de globes ne fût en réalité un génie bien extraordinaire.

« Je vous prie de me dire », écrivit Swift, de Dublin, à Pope, à Twickenham, « qui

est ce M. Glover, auteur d'un poème épique appelé *Leonidas*, qu'on réimprime ici, et qui a une grande vogue ». Eh bien, Richard Glover était alors, et resta toute sa vie négociant de Londres, et *Leonidas* passe pour être le plus beau poème épique de notre langue. Un autre poète non moins remarquable que Glover, fut Matthew Prior, destiné par son oncle, cabaretier, à suivre le même commerce. Matthew, tout en aidant son bon parent dans les soins de sa taverne « The Rummer », occupait tous ses moments de loisir dans l'étude des classiques. Un jour des seigneurs qui fréquentaient la maison se disputaient sur un passage d'Horace, l'auteur favori de notre héros. On fit appeler Prior, qui mit fin à leur discussion sur-le-champ en donnant l'explication nécessaire. Lord Dorset, un des messieurs présents, en était tellement enchanté, qu'il obtint que le jeune érudit fut envoyé à l'université de Cambridge. Dans l'ardeur de ses études classiques, Prior ne négligeait pas la culture des choses moins estimées mais non moins utiles ; et il



fut, en 1711, recommandé à la reine par Saint-John, parce qu'il avait une connaissance approfondie des questions commerciales (*in matters of trade*). Son savoir et même ses poèmes ne sont pas ses seuls titres de gloire : Prior était bel esprit, et diplomate estimé, ayant servi deux fois en France avec honneur, où il a gagné la confiance de Louis XIV.

Un exemplaire de l'*Annuaire* ne suffirait pas à épuiser mon sujet, et je n'ai pas même indiqué le siècle actuel, plus fertile que les précédents en auteurs-amateurs. Je n'ose cependant vous demander plus d'espace, et dois m'arrêter. Avant de terminer ces notices, courtes, superficielles, et prises au hasard, je réclame la permission de vous citer encore un nom qui vous sera certainement sympathique. Le banquier Rogers jouait presque en petit chez nous le rôle de fermier-général de l'ancien régime en France. Il aimait les beaux livres, bien imprimés, richement reliés, et illustrés des meilleurs artistes ; tout chez lui respirait le bon goût et le luxe ; et il s'entourait volontiers d'ar-

tistes et d'hommes de lettres. De plus Samuel Rogers était poète, non pas de premier ordre, mais il faisait de jolis vers dont il soignait lui-même l'impression. Les deux volumes de poésie qu'il nous a laissés, illustrés par ses amis, Turner et Stothard, sont estimés comme des plus beaux spécimens de la typographie et de la gravure de l'époque; à ce titre, ils se rencontrent dans les bibliothèques des amateurs français, comme les *Fables* et *Baisers* de Dorat dans les nôtres.

Notre *Société* ne se compose nullement d'auteurs de profession, mais plutôt d'hommes de professions diverses, ayant pour lien mutuel l'amour des livres, surtout les livres embellis par l'art. J'ai l'espoir donc que le sujet que je viens de traiter (bien faiblement, je le sais) ne sera pas tout à fait dépourvu d'intérêt. La morale en est peut-être que la littérature, quoiqu'elle ne soit pas le moyen le plus sûr de gagner de l'argent, est sans contredit la plus noble passion qu'on puisse avouer, et qu'un véritable talent pour les lettres se fera jour,

tôt ou tard, à travers tous les obstacles qu'un sort défavorable puisse jeter dans son chemin.

H. S. ASHBÉE.

A Monsieur EUGÈNE PAILLET,

Président de la *Société des Amis des Livres*.

MON CHER PRÉSIDENT,

Bien gracieusement vous me demandez quelques pages pour notre *Annuaire*. Je ne sais trop ce que je pourrais vous donner qui y convînt. Vous ne voulez point, n'est-ce pas, d'un tableau de la Ligue achéenne ou d'un portrait du tyran Nabis. — Nabis n'était pas un bibliophile ! — Je suis exilé en Grèce pour quelque temps, et, à dire le vrai, je ne me plains pas de cet exil.

Je ne veux cependant pas que par ma faute l'*Annuaire* ait l'air d'une plaquette. Je détache ces feuillets du catalogue de

ma petite bibliothèque : mes livres parleront pour moi et seront, assurément, plus intéressants à entendre que votre tout dévoué,

HENRY HOUSSAYE.



FICHES

D'UNE

PETITE BIBLIOTHÈQUE

CHARLES BAUDELAIRE. — *Les Fleurs du mal.* Paris, Poulet-Malassis, 1857, in-8°, portrait ajouté. Relié en peau de serpent.

Édition originale.

Autographe ajouté :

« Mon ami, je vous porterai demain quelque
« chose, quelque chose à quoi j'attache peut-
« être une importance exagérée, en raison du
« mal que je me suis donné pour bien faire.
« Enfin ! je me pique qu'il y a là *quelque chose*
« *de nouveau*, comme sensation ou comme
« expression.

« Je crois que j'ai trouvé le titre qui rend bien « mon idée :

« *La Lueur et la Fumée.* »

« Les notes pour la candidature sont faites. « (Le bruit m'est revenu que ma candidature « étant un outrage à l'Académie, plusieurs de « ces Messieurs ont décidé qu'ils ne seraient « pas visibles pour moi. Mais c'est trop fantas- « tique pour être possible.)

« Tout à vous,

« CH. BAUDELAIRE.

« Il y a déjà longtemps j'ai reçu un paquet de « *japonneries*. Je les ai partagées entre mes « amis et amies, et je vous en ai réservé trois. « Elles ne sont pas mauvaises (images d'Épinal « du Japon, 2 sols pièce à Yeddo). Je vous « assure que sur du vélin et encadré de bambou « ou de baguettes vermillon, c'est d'un grand « effet. »

BARBEY D'AUREVILLY. — *Une vieille Maîtresse*. Paris, A. Faure, 1866, in-12.

2e édition, la première en format in-12.

Envoi autographe écrit avec encres de plusieurs couleurs : rouge, verte, bleue et violette, et illustré d'une flèche et d'un verre d'absinthe :

« A MON AMI CHARLES COLIGNY.

« Tu bus cette *absinthe* avec cœur,
« Rebois de cette essence amère !
« C'est toujours la même liqueur,
« Mais ce n'est plus le même verre.

« J.-B. D'AUREVILLY. »

BEAUMARCHAIS. — *La folle Journée ou le Mariage de Figaro, comédie*. De l'imprimerie de la Société littéraire typographique, 1785, grand in-8°, figures de Saint-Quentin, gravées par Halbou, Liénard et Lingée. Reliure ancienne.

Première édition donnée par Beaumarchais. — Exemplaire en grand papier vélin.

Lettre autographe ajoutée :

(Enveloppe avec cachet aux armes.)

« A MONSIEUR DE LA CROIX,
« GÉNÉALOGISTE,

« Rue Vieille-du-Temple, au Marays.

« J'ai l'honneur, Monsieur, de vous adresser « le billet que vous désiréz (*sic*) pour voir mon « très petit jardin.

« La multitude des demandes en retarde sou- « vent l'envoi ; car je redoute l'encombrement « dans un local très resserré. Tout cela n'est pas « achevé, l'ensemble y manque, et rien n'est « bien senti sans cela.

« Des méchans y ont fait des dégâts exé- « crables, jusqu'à l'empoisonnement du bassin, « qui a fait crever en deux heures 5 à 600 pois- « sons de choix. Ah ! c'est bien pis que de sifler « *Tarare !* Dieu bénisse les pauvres méchans ! « Ils sont plus malheureux que tous ceux qui « s'en plaignent.

« Recevez les salutations du cultivateur,

« BEAUMARCHAIS. »

Ernest Feydeau. — *Fanny*, *étude*. Paris, Amyot, 1858, in-12, tiré grand in-8o.

Édition originale, exemplaire en grand papier de Hollande.

Lettre autographe ajoutée :

L'ÉPOQUE
JOURNAL QUOTIDIEN
—
Cabinet du rédacteur en chef.
—

« A M. ***,

« Oui, nous sommes amis, mon cher ami, mais « vous qui faites des journaux, comment pouvez-« vous supposer qu'un rédacteur en chef ait le « temps de lire des *chroniques ?* M. X..., au sur-« plus, a-t-il donc été si méchant en s'étonnant « d'un prix, qui, selon moi, est médiocre lors-« qu'on songe au mal que le moindre livre coûte « à son auteur. Que dirais-je donc, moi, qui de-« puis huit ans, grâce à tous les critiques, passe « pour l'homme le plus immoral de notre époque, « tandis que je mène une vie de Bénédictin.

« Faites comme moi, mon cher, laissez dire, « secouez les oreilles. Entre nous deux, la pire « chose ce serait qu'on ne parlât pas de nous.

« Je vous serre la main.

« ERNEST FEYDEAU. »

THÉOPHILE GAUTIER. — *La Comédie de la mort.* Paris, Désessart, 1838, in-8, frontispice de Louis Boulanger.

Édition originale.

Dédicace autographe :

« A MON PETIT ZIZI,

« *Hodie* Henry Houssaye.

« THÉOPHILE GAUTIER,

« *Olim* Albertus. »

GÉRARD DE NERVAL (GÉRARD LABRUNIE). — *Poésies et Poèmes*, par Gérard L..., au collège de Charlemagne, 1824, petit in-8° carré de 144 pages. Première reliure, veau fauve, dentelle à froid.

Manuscrit autographe inédit de Gérard de Nerval. C'est une *mise au net* des poésies écrites dans son extrême jeunesse (de 13 à 16 ans). On sait que Gérard fut un « enfant prodige ». Il eut des vers imprimés quand il était encore au collège.

Le manuscrit se divise en cinq parties : 1° L'*Enterrement de la* QUOTIDIENNE, *poème épique orné d'une préface dans le plus nouveau goût;* 2° *Essais poétiques;* 3° *Chants élégiaques*; 4° *Odes d'Horace*; 5° *Chants divers.*

Tout le livre est orné de fleurons sur les titres, en-têtes et culs-de-lampe naïvement dessinés par Gérard,



dans le style des *bois* des éditions de Ladvocat et d'Urbain Canel; lyres, couronnes de lauriers, urnes funéraires, saules pleureurs, torches éteintes et autres attributs élégiaques. Les vers où l'on sent l'inspiration de Casimir Delavigne et d'Alexandre Guiraud méritaient bien de rester inédits. Ils n'ont ni couleur, ni nerf, ni originalité :

O mon pays, j'ose prendre la lyre;
Que les vers qu'Apollon m'inspire
Trouvent place dans tous les cœurs.
Je veux pleurer tes défenseurs.
Mille transports agitent ma grande âme :
Patrie, honneur! vous êtes mes seuls dieux!
Je sens une sublime flamme
Qui me dit de venger mon pays malheureux.

Au contraire, dans la préface en prose de l'*Enterrement de la* QUOTIDIENNE, il y a une certaine verve et quelquefois de l'esprit. C'est que Gérard, qui devait écrire une prose si ferme et si pure en son apparente facilité, ne devait jamais être un poète — sinon dans sa vie insoucieuse et dans ses rêves d'illuminé.

Mme DE GIRARDIN. — *Lady Tartuffe*, comédie représentée à la Comédie-Française, le 10 février 1853. Paris, Michel Lévy, 1853, in-12.

Édition originale.

Lettre autographe ajoutée :

« A MONSIEUR ARSÈNE HOUSSAYE,

« Directeur de la Comédie-Française.

« Ce 20 octobre 1852.

« J'ai écrit au directeur de la Comédie-Fran-
« çaise pour lui demander lecture. Vous savez
« comme il est indolent, il ne m'a pas encore
« répondu.

« Rappelez-moi à son souvenir, je vous prie.
« Je compte sur vous pour me rendre ce service,
« mon cher voisin.

« D. GAY DE GIRARDIN. »

EDMOND ET JULES DE GONCOURT. — *Gavarni, l'homme et l'œuvre*. Paris, Plon, 1873, in-8°, portrait.

Exemplaire en papier de Hollande.

Envoi autographe :

« AUX DEUX HOUSSAYE,

« LE RESTANT DES GONCOURT. »



ARSÈNE HOUSSAYE. — *Le Serpent sous l'herbe*. Paris, Désessart, 1838, 2 volumes in-8°.

Sur la couverture ces deux vers autographes :

« O serpent fugitif ! Que n'es-tu dans ton trou ?
« Je voudrais bien te voir. Mais où te trouver ? où ?

« THÉOPHILE GAUTIER. »

JULES JANIN. — *Les Œuvres d'Horace*, traduction nouvelle. Paris, Hachette, 1860, in-16, portrait ajouté.

Première édition.

Dédicace autographe :

« A HENRY HOUSSAYE.

« Toi qui marches vers les printemps
« Éclatants,
« Si loin de nos jours moroses,
« Prends nos fleurs, nos amours, nos chansons
[et nos roses.

« J. JANIN.

« Passy, janvier 1864. »

JULES JANIN. — *L'Ane mort.* Paris, Ernest Bourdin, 1842, grand in-8°, figures de Tony Johannot.

Sur le faux titre, ces mots écrits d'une écriture tremblée :

« IL EST MORT!

« J.-J. »

Quelques mois avant la mort de Jules Janin, je l'avais prié de mettre sa griffe sur cet exemplaire de l'*Ane mort*. Il prit le livre et me promit la dédicace. Je revis Janin deux ou trois fois encore durant son agonie de six mois, mais je ne pensai plus à mon livre. Après la mort de Janin, le volume me fut renvoyé, de la part de Mme Jules Janin. Il portait ces trois mots, les derniers sans doute qu'ait tracés cette main qui avait tant écrit.

CHARLES NODIER. — *Notes critiques, linguistiques, philosophiques, morales,* etc. Petit in-12 carré.

Manuscrit inédit de Charles Nodier.

En voici un extrait :

« J'ai vu beaucoup de révolutions, et je sais « maintenant que penser de leur influence sur « leur développement social. Ce n'est pas le « sceptre de la civilisation qu'elles portent à leur « main. C'est la baguette de Circé qui change « les hommes en bêtes. »

EUGÈNE SCRIBE. — *Bertrand et Raton*, *comédie en 5 actes*, in-4° de 147 pages. Première reliure.

Manuscrit autographe.

Premier manuscrit de *Bertrand et Raton*, couvert de ratures. — Le tiers du manuscrit environ est biffé, l'on peut lire le texte sous les ratures.

En tête du volume se trouve cette note due à la plume d'un ami et d'un trop enthousiaste admirateur de Scribe. Le *boniment* vaut qu'on le reproduise :

« *Auctoris munus amico.*

« Cette pièce fut composée dans un voyage « que fit M. Scribe, aux Pyrénées, dans l'été « de 1833 ; il commença à l'écrire le 11 juillet, « dans le château de Pau ; son manuscrit fut « continué le 15, aux thermes de santé, près la « vallée de Campan ; le 17, adossé à un arbre « dans la vallée de Campan, au bord de l'Adour ; « le 20, dans l'auberge du Luz ; le 23, en reve- « nant tout courbaturé (*sic*) du Pic du Midi ; « le 30, la veille de son départ de Bagnères ; le « 1er août, à Toulouse ; le 4, à Brive-la-Gail- « larde ; enfin son manuscrit fut achevé le 8, à « Tours.

« Lue et reçue, à la Comédie-Française, avec « enthousiasme, cette pièce fut mise en répé-

« tition le 3 octobre et représentée pour la pre-
« mière fois le 14 novembre, aux acclamations
« d'un public fatigué des horreurs dramatiques
« de l'école romantique. »

Voici les points bien mis sur les *i*. Nul n'en ignorera désormais. Toutefois, le rédacteur de cette note a malheureusement négligé de nous apprendre ce que mangeait M. Scribe pendant la perpétration de ce chef-d'œuvre, et de quelle façon il était habillé. Faisait-il maigre le vendredi? portait-il des souliers ou des bottes, un pantalon blanc, un gilet de nankin, une canne ou un parapluie? Sur Sophocle écrivant *Œdipe Roi*; sur Shakespeare écrivant *Hamlet*, on hésiterait, si l'on en possédait, à donner de tels détails. Et pourtant, ce *Scribomane* est presque égalé aujourd'hui par les *Moliéristes*. Mais son idolâtrie s'adressait moins haut. — H.-H.

LAMARTINE

ET SES MÉDITATIONS

« .... Habent sua fata libelli. »

La première édition des *Méditations poétiques* de Lamartine a été imprimée en 1820. Il en existe deux sortes d'exemplaires : les uns, non cartonnés, portent à la page 11 une répétition des derniers vers de la page 10, ces exemplaires ne possèdent point de table à la fin du volume ; les autres ont un carton à la page 11, qui corrige la faute ci-dessus, et l'on y trouve ordinairement une table des matières.

Cette première édition est rare en bon état, recherchée en librairie et les amateurs

la poursuivent avec une ardeur que je comprends parfaitement. En effet, ce sont les premiers vers d'un grand poète. Ils charmeront toujours les hommes de goût par la fraîcheur des sentiments et par une morbidesse pleine de grâce, un peu affectée il est vrai, mais touchante,

Qui ne s'est senti poétiquement bercé aux sons de cette langue si pure, de ces phrases si cadencées ? Qui n'a suivi dans son imagination les idées légèrement indécises de l'auteur qui ouvrent à l'âme, comme à l'esprit, un horizon sans limite, à travers des contemplations vagues et délicieuses ? Il n'y a pas jusqu'à la mélancolie fatale et voulue qui n'intéresse et n'attire tous les affamés d'Idéal. Chacun trouve sa note dans ce concert harmonieux. Les jeunes gens y soupirent l'amour, leurs aînés chantent l'hymne des souvenirs, les croyants, les philosophes entonnent le chant de la réconciliation universelle, les musiciens eux-mêmes sont entraînés par cette élévation de la pensée et cette noblesse de style : Niedermeyer lui doit, avec *le Lac*, sa meilleure inspiration.

et Gounod, dans *le Vallon*, une de ses mélodies les plus exquises.

Je n'avais pourtant pas, en écrivant mon épigraphe, l'intention, ni la prétention de faire l'éloge des *Méditations*. Je voulais dire simplement que la mise au monde de ce chef-d'œuvre avait été laborieuse et je voulais en raconter les péripéties. Je commence :

En 1820, Lamartine sortait à peine de l'adolescence. Il avait la jeunesse et ses illusions, le génie et sa pauvreté. Attaché pendant quelque temps à la légation française près la cour de Naples, ses loisirs s'épanchèrent en rêveries bibliques, amoureuses, sentimentales qui se convertirent en rimes sonores et formèrent bientôt un manuscrit de grosseur honorable. Voilà sur quoi il échafaudait ses châteaux en Espagne, sur quoi il fondait, non sans raison, de grandes espérances. Mais, hélas ! notre auteur s'aperçut vite, dès son retour à Paris, que les recueils de vers étaient tombés dans un discrédit profond. Aussi s'empressa-t-il tout d'abord d'effacer son nom du frontispice.

Puis, il chercha vainement un éditeur de bonne volonté. Pas un ne consentit à se charger des frais de l'impression, encore moins à avancer quelque somme au poète.

Celui-ci versa ses chagrins dans le sein d'un ami, lui raconta ses déconvenues, ses démarches inutiles, ses besoins d'argent et l'ami — un ami rare — connaissant des journalistes, des gens de lettres, promit de trouver un éditeur. En effet il inventa, au bout de quelques jours, un traité imaginaire aux termes duquel un libraire achetait le manuscrit cinq cents francs, sauf ratification de l'auteur. Il va sans dire que l'auteur accepta avec enthousiasme ce prétendu marché, trop heureux d'être imprimé tout vif et de sentir vingt-cinq louis frétiller dans son gousset.

La première édition, tirée à un petit nombre d'exemplaires, fut publiée, sans que le Parnasse parisien s'en émût le moins du monde. Aucun critique ne voulut rendre compte des *Méditations*.

Cependant l'ami finit par obtenir du *Journal des Débats* que la pièce sur le *Lac de B.* parût insérée dans le feuilleton.

Le succès fut immense!... Tout le mond demanda le recueil anonyme dont les exem plaires s'enlevèrent comme par enchante ment. Il fallut immédiatement procéder à un nouveau tirage des *Méditations* et le nom de l'auteur fut placé sur le titre de cette se conde édition.

Lamartine apprit alors seulement que son ami avait usé d'un stratagème pour faire paraître ses poésies et pour lui venir en aide de la façon la plus délicate.

L'ami de Lamartine n'était autre que M. Eugène Genoude, bien connu depuis sous le nom du baron abbé de Genoude, l'ardent rédacteur de la *Gazette de France*. C'est lui qui a signé l'avertissement des initiales E. G., c'est à lui qu'est dédiée la vingt-quatrième et dernière Méditation.

EUGÈNE PAILLET.



BIBLIOTHÈQUES

IMAGINAIRES

Tous les amis des livres connaissent et apprécient le très curieux et très savant volume que l'infatigable bibliophile Jacob (Paul Lacroix) fit paraître en 1862 à la librairie Techener : *Catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Saint-Victor au seizième siècle, rédigé par François Rabelais.*

A la suite de ce travail se trouvait, pages 297-390, un *Essai sur les bibliothèques imaginaires;* l'auteur du *Manuel du Libraire* a bien voulu le qualifier de curieux (t. IV, col. 1070); le bibliophile, auteur de cet *Essai,* a le projet de le faire paraître de

[redacted]

nouveau
moment.
ce sujet
On n'
l'époqu
plut à
cloiso
thèqu
tasti
tion
N
au
da
p.
t'

Linguetus; de suppliciorum ingeniosa divinitate diatribe.

Traité du droit de conquête, ouvrage posthume de Cartouche.

Histoire complète des coiffures religieuses.

Cours complet des découvertes des trente et une sociétés d'agriculture, en un volume très mince.

Traité complet des bâillons (allusion à celui avec lequel le malheureux Lally fut conduit au supplice).

Véritable utilité de la guerre, par les frères Paris (célèbres fournisseurs de l'époque, parvenus à une fortune colossale).

Esprit des discours prononcés à l'Académie françoise depuis son établissement, un vol. in-18.

Histoire littéraire du Limousin, tomes I et II.

Une publication mensuelle dont le premier numéro a paru à Londres, au mois de décembre 1881, *The Bibliographer, a Journal of Book-Lore*, consacre, dans sa livraison de mai 1882, un article assez étendu aux bibliothèques du genre de celles qui nous

occupent, à ce qu'il appelle les *Dummy Doors;* il cite quelques exemples, entre autres :

Histoire universelle de toutes les nations, un volume in-32.

Le duc de Devonshire eut l'idée de faire placer dans son splendide château de Chatsworth, à l'entrée d'une des salles de la bibliothèque, une porte décorée de titres de livres imaginaires; il tenait à ce que ces titres offrissent du piquant; il s'adressa dans ce but à Thomas Hood, journaliste spirituel et romancier alors à la mode; c'était en 1832 [1]; Hood transmit à Sa Seigneurie une liste de plus de cinquante titres (on la trouvera dans le *Bibliographer* (july 1882, p. 44); nous nous bornerons à en citer quelques-uns :

[1] Hood était fort recherché dans la haute société anglaise; ses chansons, ses impromptus, ses parodies, sa verve intarissable amusaient fort les cercles les plus aristocratiques. M. Disraéli l'a mis en scène, sous le nom de Lucien Gay, dans le plus célèbre de ses romans, *Coningsby*. Lors du procès de la reine Caroline, Hood fonda le *John Bull*, journal satirique qui fit une rude guerre (en prose et en vers) à la fort étourdie épouse de l'impopulaire Georges IV.

L'*Enfer de Dante*, ou description de la Terre de Van Demon.

Autographia, ou le caractère des hommes révélé par leur signature.

Feu mon père, par feu ma mère.

Mémoire chronologique sur l'arbre qui porte des dates.

Ouvrages en Terra cotta; les Chaumières irlandaises construites avec de la boue.

Voltaire, Volney et Volta, 3 volumes.

Vie de John Ketch (*le bourreau*), avec des gravures exécutées par lui-même.

Le Boccace écossais, par D. Cameron (*David Cameron d'Édimbourg*).

La plupart des titres dus à l'imagination de Thomas Hood roulent sur des jeux de mots intraduisibles ou sur des allusions à des écrivains anglais, allusions dépourvues d'intérêt pour des lecteurs français.

Parmi les livres dont il s'agit figure *Malthus* (l'apôtre de la contrainte morale), *on infantry* (sur l'enfance ou sur l'infanterie); cette plaisanterie ne peut passer dans notre langue.

Quérard, dont nous avons acheté les

papiers en 1866[1], avait recueilli une note qui donne les titres de livres fantastiques qu'un imitateur de Turgot s'était amusé à faire inscrire sur des panneaux; malheureusement le nom de ce bibliophile ne nous est pas révélé :

Les *Amours des Triangles.*

Sermons pour le Carême et pour l'Avent, par Jean de La Fontaine.

Contes en vers et Chansons, par l'ex-abbé de La Mennais.

Sens devant derrière, par Mme Dudevant, dite George Sand.

Les *Soliloques de M. de Bismarck.*

Les *Confessions du Grand Turc.*

[1] Il a existé peu d'hommes aussi laborieux que Quérard; *la France littéraire* et *les Supercheries* lui assigneront toujours une place des plus honorables parmi les bibliographes; malheureusement il manquait de méthode et de mesure; il commençait des œuvres qu'il n'achevait pas; il surchargeait parfois ses livres de détails très abondants qui n'étaient pas à leur place; les derniers volumes de la continuation de la *France littéraire* (restée inachevée) sont conçus sur un plan tout à fait différent de celui suivi dans les premiers; l'*Encyclopédie du bibliothécaire*, dont il n'a jamais paru que le prospectus, était une entreprise trop gigantesque pour être menée à fin; elle surpassait les forces d'un homme; une congrégation de Bénédictins aurait à peine suffi.

Nous nous souvenons d'avoir lu qu'Eugène Scribe s'était prêté à un amusement semblable, mais nous sommes forcé de laisser à d'autres que nous la révélation de ce que le spirituel vaudevilliste avait inventé en ce genre.

G. B.

TESTAMENT

DU ROI JEAN LE BON

ET

INVENTAIRE DE SES JOYAUX

A LONDRES

PUBLIÉS

D'après deux manuscrits inédits des Archives Nationales

PAR GERMAIN BAPST

[redacted]



INTRODUCTION

Le roi Jean, en ratifiant le traité de Brétigny, avait livré au roi d'Angleterre quatre princes de la maison de France, les ducs d'Orléans, d'Anjou, de Berri et de Bourbon, et trente autres chevaliers. Ces quatre princes, désignés dans les chroniques et traités du temps sous le nom des quatre princes des Fleurs de Lys, conclurent à Londres en novembre 1362, un traité avec Edouard III, aux termes duquel ils devaient être mis en liberté moyennant une rançon de 200,000 florins, et la cession de plusieurs terres [1]. En atten-

[1] Thomas Rymer, *Fædera, Conventiones, Literæ*, etc., *inter Reges Angliæ, et alios*, etc., t. III, 2e part., p. 72-74. Anno D. 1362. *Tractatus de Liliorum Dominis ab Hostagiamento retrahendis.*

C'est la parlance, parentre les Ducs d'Orliens, d'Anjou,

dant l'exécution de ce traité, les quatre princes des Fleurs de Lys étaient internés à Calais. C'était l'époque où le roi de Chypre voyageait en Occident et menait joyeuse vie à Paris avec le roi Jean. La cour était en liesse, quand tout d'un coup on apprend que le duc d'Anjou a rompu son serment et a quitté Calais.

M. Siméon Luce raconte dans le VIe volume de la *Chronique* de Froissart, d'après un manuscrit conservé à Berne, comment le duc a rompu son otagerie, et s'est enfui au château de Guise. « Il aurait demandé la permission de faire un pélerinage à Notre-Dame de Boulogne, en jurant de revenir. Il aurait trouvé dans cette ville sa jeune et charmante femme, fille de Charles de Blois, et au retour de son pélerinage, au lieu de regagner Calais, il se serait laissé attendrir par les larmes de la duchesse d'Anjou et se serait dirigé vers le château de Guise, que

de Berry, et de Burbon, et les Reverentz Pieres en Dieu, les Evesques de Wyncestre et de Ely, Chanceller et Tresorer d'Engleterre, et Richard Conte d'Arondel, fait en la Citée de Loundres en Moys de Novembre, l'An de Grace Mill Trois centz Soixante et Deux, etc., etc.



Marie de Bretagne lui avait apporté en dot[1]. »

Aussitôt qu'il a appris que son fils a violé sa parole, Jean envoie Charles, duc de Normandie, l'aîné de ses enfants, pour rappeler le fugitif à son devoir et lui enjoindre de retourner en captivité. Charles usa-t-il sur son frère de tous les moyens de persuasion dont il était capable ? C'est ce que les chroniques ne nous ont pas appris. Mais en tout cas, après avoir rencontré son frère à Saint-Quentin, il le laissa continuer sa route à travers la France. Toutefois, les deux frères ne parurent pas avoir gardé rancune l'un contre l'autre, car, au mois de janvier 1364, ils s'envoyaient mutuellement de fort beaux cadeaux.

Ce fut peu de temps après la fuite du duc d'Anjou, que le roi Jean, qui venait de festoyer à Amiens avec le roi de Chypre, prit subitement, malgré l'avis des prélats et des barons qui l'entouraient, la résolution de se

[1] *Chroniques de Froissart*, publiées par Siméon Luce. Collection de la *Société de l'Histoire de France*, t. VI, sommaire du Ier livre, p. 49.

rendre en Angleterre. « Il disoit que il avoit trouvé ou roy d'Engleterre son frère, en le royne et ses neveus, leurs enfants, tant de loyauté, d'honneur, d'amour et de courtoisie que il ne s'en povit trop loer et que en riens il ne se doubtait d'y ans qu'il ne li fuissent courtois, loyal et ami en tous cas. Et ossi il voloit excuser son fil le duch d'Ango qui estoit retournés en France[1]. »

D'après Froissart, la cause du départ subit du roi n'aurait pas été la fuite du duc d'Anjou, mais bien ce désir d'aventures et ce besoin de fêtes et de plaisirs qui formaient le caractère principal de l'esprit de Jean; car Froissart ne parle du duc d'Anjou que comme d'une allégation que Jean aurait opposée aux remontrances de ses conseillers, et non pas comme de la cause déterminante de son voyage.

Les *Grandes Chroniques de France* ne parlent point, dans la résolution du roi, de l'idée d'aller remplacer son fils fugitif, et le con-

[1] *Chroniques de Froissart*, liv. Ier, § 508, p. 93.



tinuateur de Nangis[1] ajoute comme raison de sa détermination ces seuls mots bien significatifs : « *causa joci* ».

Ces fameuses paroles, que la légende a attribuées à Jean, auraient donc été inventées après coup et ne seraient qu'une de ces phrases consacrées par le temps et sans aucune valeur historique[2].

Jean partit donc à Boulogne, accompagné de plusieurs seigneurs et s'embarqua pour Douvres. Il fut reçu dans cette ville par nombre de chevaliers qu'avait envoyés Edouard III. Son arrivée à Londres fut marquée par une suite continuelle de festins et de bals. Cette vie durait depuis trois mois lorsqu'on apprit subitement en France que le roi était mort le 8 avril 1364 en l'hôtel de Savoie[3], qu'il habitait avec les princes du

[1] Chronique latine de Guillaume de Nangis de 1113 à 1300, avec les continuations de cette chronique de 1300 à 1368, par H. Geraud (*Société de l'Histoire de France*). Paris, Renouard, 1843, in-8°, 2 vol., t. II, p. 833.

[2] V. Édouard Fournier, *l'Esprit dans l'Histoire*, 4e éd., Paris, Dentu, 1882 : Les Paroles du roi Jean, p. 109.

[3] L'hôtel ou manoir de Savoie, aujourd'hui détruit, était situé sur la rive gauche de la Tamise, au sud du Strand, et il faut en chercher l'emplacement aux abords de

sang et les seigneurs de sa suite et de sa maison.

Le roi avait emporté à Londres un certain nombre de joyaux et d'habits d'apparat. Son tailleur, Tassin du Breuil, en avait la garde. C'est l'Inventaire de ces objets que nous avons retrouvé aux Archives Nationales et que nous publions ici.

Ce document est écrit sur un long rouleau de parchemin, d'une belle écriture du XIV[e] siècle. Il fut commencé le 7 avril et terminé le 9. Comme le roi mourut le 8, il est probable que son frère et son fils firent commencer cet inventaire en le voyant dans un état désespéré.

La lecture de cette pièce nous apprendra que Jean avait emporté à Londres peu

Wellington-Street. La Savoy-Chapel, incendiée en 1864, mais reconstruite depuis aux frais du gouvernement, rappelle encore le souvenir de cette résidence historique. Le roi Jean, après avoir passé une saison à Westminster, fut transféré à l'hôtel de Savoie. C'était alors une maison confortable appartenant au duc de Lancastre; plus tard, elle fut achetée et démolie par Wat Tyler et Jache Strawe et leur compagnie. Jos. Strutt, *The regal and ecclesiastical antiquities of England*, Londres, 1777, p. 107-108, nº LIV.

d'orfèvrerie de table, mais qu'en revanche, sa garde-robe était très fournie de bijoux et de parures de grand prix.

Tout naturellement l'inventaire de Jean le Bon appelle l'attention sur son Testament. Nous avons donc recherché cette pièce aux Archives Nationales[1], et nous la publions en tête de l'inventaire.

Bien des comptes et des inventaires du XIVe siècle ont été publiés, mais aucun de la deuxième captivité de Jean, à notre connaissance, n'a encore été imprimé.

Monseigneur le duc d'Aumale, dans une publication de la Société de nos confrères de Londres, a publié quatre comptes des plus intéressants et des plus curieux de l'époque de la première captivité du roi Jean. Il en possède les originaux dans sa merveilleuse bibliothèque. Nous avons emprunté à ce savant travail quelques notes et renseignements. Nous avons puisé aussi dans les ouvrages de M. le comte de Laborde, de M. Léopold Delisle, de M. Douët d'Arcq,

[1] (J 404 B, no 36).

de M. Jules Labarthe et de M. Le Roux de Lincy[1].

Cet inventaire a au moins un mérite fort rare, c'est celui d'être, sinon l'original, au moins une copie du temps[2].

Puisse ce faible travail être agréable à mes collègues de la Société des Amis des Livres, et je serai plus que largement payé de la peine et du soin que j'ai apportés à cette publication.

Paris, le 11 octobre 1882.

GERMAIN BAPST.

[1] Nous tenons aussi à remercier M. Siméon Luce de la complaisance extrême qu'il a mise à nous aider dans nos recherches.

[2] Presque tous les inventaires du xive siècle conservés à la Bibliothèque nationale sont des copies qui paraissent fort authentiques, mais qui sont presque toujours du commencement du xvie siècle.



TESTAMENTUM REGIS JOHANNIS

QUI DECESSIT IN ANGLIA

In nomine Domini amen. Tenore presentis publice scripture seu publici instrumenti, Notum sit omnibus quod anno ejusdem domini millesimo trecentesimo sexagesimo quarto, indictione secunda, mensis aprilis die sexta, pontificatus sanctissimi patris et domini nostri domini Urbani divina providentia, pape beati, anno secundo. In nostrum notariorum publicorum et testium infrascriptorum presentia, propter infrascripta personaliter constitutorum. Illustrissimus princeps et dominus noster dominus Johannes, Dei gratiâ Francorum Rex in lecto suo quies-

cens et detentus infirmitate corporali, tamen sanus mente judicio gaudens rationis et sensualis intellectus, ut prima facie poterat apparere. Considerans et attendens quod omnibus creaturis est unus finis, mors videlicet, cujus dies est meta, dubius eventus et terminus penitus ignotus, et ob hoc nolens intestatus decedere, sed modis omnibus volens tamque devotissimus et verissimus catholicus, secundum canonicas sanctiones et ecclesiastica mandata, spiritum suum primitus devotissime recomandans altissimo creatori, tam de corpore suo quam de bonis a Deo sibi collatis, anime sue remedio salubriter ordinare, mortis pericula prevenire, et futuris casibus in quantum patitur et obtinet humana fragilitas, providere. Testamentum suum seu ultimam voluntatem fecit et ordinavit, facitque et ordinat, ac de bonis suis disposuit et disponit, et Executores suos nominavit et nominat, ac constituit in et secundum formam substantiam et tenorem cujusdam cedule in pargameno scripte nobis notariis publicis tradite et eidem domino testatori per alterum nostrum notariorum prin-

cialiter [1], coram dicto domino testatore, una cum testibus infrascriptis simul existentiam de verbo ad verbum expresse, et distincte perlecte. Cujusquidam cedule tenor sequitur et est talis.

En nom de dieu le pere le fil et le saint esprit. Nous Jehan par la grâce de Dieu Roys de France considerans et sachans certainement que la mort est certaine maiz touteffoiz le iour et l'heure sont incertains. Enferme [2] de corps, sain de memoire et de pensee faisons et ordenons nostre testament et darreniere volonte en la maniere qui sensuit. Premierement nous recommandons nostre ame et esprit a la sainte Trinite, a la vierge marie a monseigneur Saint Michiel larchange et a toute la glorieuse compaignie de paradis. Item nous ordenons et eslisons nostre sepulture en lesglise de mons. Saint Denis en France au lieu et place ou noz deuanciers Roys de France lont acoustume a estre. Item nous voulons et ordenons noz

[1] Ce doit être une faute du copiste, l'on doit lire : principaliter.

[2] Enferme ou enfers : infirme, malade.

debtes et celles de nos deuanciers desquelles nous summes tenuz soient paiees et touz noz torfaiz [1] adreciez [2] et amendes par noz executeurs ci apres nommez et esclarciz. Item nous lessons par especial douze mil frans aus genz et officiers de nostre hostel a distribuer par noz dessus diz executeurs par le conseil et aduis des maistres de nostre hostel. Item deux mil frans pour distribuer aus officiers de nostre chambre et garde robe par la maniere dessus ditte. Item nous establissons et eslisons noz executeurs ceulz qui sensuient cest assauoir nostre tres cher et ame filz ainsne Charles duc de Normandie et dalphin de Vienne les euesques de Beauuaiz [3] et de

[1] Torfaiz ou torfet, injustice, dommage.

[2] Adrciez, faire droit, rendre justice, redresser.

[3] Jean II de Dormans, chanoine, puis évêque de Beauvais, le 20 juin 1350; il fut un des négociateurs du traité de paix avec l'Angleterre. Chancelier du duc de Normandie, depuis 1357, il fut fait d'abord par ce même duc pour le roi de France, grand chancelier de France et confirmé dans cette charge près le roi Jean lui-même en 1361. En 1363 il assista au parlement présidé par le roi, le 9 octobre. En 1364, il fut nommé un des curateurs du testament du roi Jean, et il assista au couronnement de Charles V. En septembre 1366, il fut un des témoins de l'hommage rendu au roi par le duc Jean de Bretagne.

Sez[1] le conte de Tancaruille[2] et nostre con-

En janvier 1367 il fut un des médiateurs dans une transaction commencée entre le roi de France et le duc d'Orléans au sujet de son apanage. En 1368 il fut nommé cardinal sous le titre des Quatre Couronnés, et quitta l'administration de son diocèse. En 1368 il baptisa le dauphin qui règna sous le nom de Charles VI. Le 7 mai 1370 il fonda à Paris le collège de Dormans-Beauvais. En juillet 1370 il fut envoyé comme légat en Angleterre par le pape Grégoire XI. En février 1372 il abdiqua la chancellerie en faveur de son frère Guillaume, mais celui-ci étant mort au mois de juillet de l'année suivante, il rentra dans sa charge. Il mourut à Paris la même année, le 6 novembre. (*Gallia Christiana*, t. IX, p. 752-755.)

[1] Guillaume de Rances, appelé aussi de Villeray, fut confesseur du roi Jean et le suivit en Angleterre après le désastre de Poitiers. Revenu en France avec le roi, il fut fait par lui évêque de Séez le 28 juillet 1363. Le 6 avril 1364, ce fut à lui, à l'évêque de Beauvais et au comte de Tancarville, que le roi Jean confia son testament. Guillaume de Rances a écrit divers ouvrages de piété. On ne connaît pas la date de sa mort. (*Id.*, t. XI, p. 696.)

[2] Jean de Melun, deuxième du nom, comte de Tancarville, grand chambellan de France, grand maître des eaux et forêts et souverain maître de l'hôtel du roi Jean le Bon. La seule énumération de ces titres indique assez la faveur dont ce seigneur jouissait auprès de son souverain. C'était, on peut le dire, l'ami particulier du roi Jean, grand chasseur comme lui, partageant tous ses goûts, ayant la haute direction de sa maison, et employé par lui dans toutes les affaires importantes. Il avait été pris à Poitiers en combattant à côté de ce prince. Jean de Melun fut un des otages laissés en Angleterre, après la paix de Brétigny. (Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale). Il resta chambellan de France sous

fesseur[1]. Ausquels ensemble ou trois ou deux diceux dont nostre dict filz ainsne soit tousiours lun. Nous donnons pouoir et auctorite de disposer et ordener de nostre derreniere volente par la maniere que bon leur semblera selont leurs consciences. Et ad ce les auonz commis et comnettons et tout ce qui sera par eulx ordone ou dispose et nous voulons et ordonons quil soit accompli et enterine comme nostre testament et derreniere volente.

Qua siquidem cedula, sic ut premittitur, coram dicto domino testatore perlecta, eam voluit et vult idem dominus testator ac expresse ordinavit et ordinat suum fore re-

Charles V, recut de ce prince la terre de Vienne et fut souverain maître des eaux et forêts en 1365. Il avait été envoyé en ambassadeur auprès du roi d'Angleterre en 1368. Il mourut en 1382. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.)

[1] Dans le tome IV des Chartes royales conservées à la Bibliothèque Nationale, M. S., fonds français 25700 (1350 à 1363 Jean), la pièce inscrite sous le n° 100 porte cette mention : « Pour le Roy présent, *le confesseur* Yvo ». Le nom d'Yvo ou d'Yvon se rencontre souvent sur d'autres actes royaux. Il signa en particulier les lettres royales du 5 novembre 1368 concernant l'Université de Paris. (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. V, p. 586.)

putari et haberi testamentum suum proprium testamentum et ultimam voluntatem. Et in omnibus tamquam et ultimam voluntatas habere roboris firmitatem. Et ad dictum testamentum suum seu ultimam voluntatem, et in eo contenta exequendi totaliter et adimplenda obligavit et obligat expresse idem dominus testator omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura, nolens insuper et protestans, quod si forte propter deffectum alicuius civilis substancie vel alias presens testamentum jure testamenti non valeret quod saltim [1] valeat jure codicillos vel alias prout et omnibus modis et condictionibus quibus melius valere poterit et debebit, secundum juris equitatem et patrie consuetudinem generalem vel specialem, aut localem. Super quibus omnibus et singulis idem dominus testator petijt a nobis notarijs publicis publicum instrumentum Acta fuerunt hec in suburbio civitatis londoniarum in Anglia, In manerio dicto de Savoie, et Camera dicti domini.

[1] Saltim pour Saltem.

Testatoris Anno Indictione die mense et pontificatu prædictis. Presentibus nobilibus viris dominis Aurelianense [1] et Bituricense [2] ducibus de Augo [3] et de Dompnomartino [4] comitibus venerendo in Christo

[1] Philippe, duc d'Orléans, quatrième fils de Philippe de Valois, était, comme le duc de Berry son neveu, otage en Angleterre pour le roi Jean le Bon ; il mourut en 1375; il habitait l'hôtel de Savoye, en 1364, avec son frère.

[2] Jean de France, d'abord comte de Poitiers, puis duc de Berry, troisième fils de Jean le Bon, né en 1340 à Vincennes, mort en 1416. Il assista à la bataille de Poitiers où son père fut fait prisonnier, et fut donné en otage aux Anglais lorsque le roi Jean revint en France. A la mort de son frère Charles V, il fut un des tuteurs du jeune roi Charles VI, et eut le gouvernement du Languedoc. En 1364, il habitait l'hôtel de Savoye à Londres, avec son frère. Il a laissé la réputation du plus grand amateur du moyen-âge. (V. ses inventaires, Archives nationales, Bibliothèque nationale et Bibliothèque de la Sorbonne.)

[3] Jean d'Artois, petit-fils de Robert d'Artois, frère de saint Louis et fils du fameux traître Robert d'Artois, fut fait prisonnier à Poitiers, assiégea avec le duc d'Orléans le château de Péronne et se battit à Rosbecque ; il mourut en 1386. Le comté d'Eu, qui avait été confisqué à Raoul de Brienne, lui fut donné en 1352. Il avait accompagné le roi en 1364, lorsqu'il vint en Angleterre après la fuite du duc d'Anjou.

[4] Le comte de Dampmartin paraît avoir été un confident de Jean le Bon, et plus tard de Charles V. Ce dernier lui acheta une croix d'or d'un prix assez élevé. (Voir *l'Inventaire de Charles V*, publié par M. Labarthe). Le

patre Domino J.[1] Episcopo meldense dominis Guillelmo de Dormanno[2] cancellario normanie et Nicolao Braque[3] militibus ma-

comte de Dampmartin est cité à plusieurs reprises dans les comptes du xive siècle, entre autres pour un message que lui envoie Charles V. Il accompagna le roi en 1364, lorsqu'il se rendit en Angleterre, après la fuite du duc d'Anjou.

[1] Johannes, Jean Royer, 81e évêque de Meaux, était conseiller du roi et du dauphin. Il fut élevé au siége de Meaux le 2 février 1361. Le 3 juillet 1364, il fut nommé trésorier général des subsides qui avaient été imposés pour obtenir la liberté du roi Jean. On trouve son nom dans les registres de la Cour des comptes de Paris, le 21 mars 1362 et le 13 décembre 1366. Il mourut en 1377 ou 1378. (*Gallia Christiania*, t. VIII, p. 1636-1637.)

[2] Guillaume de Dormans, chancelier de France sous Charles V. (V. plus haut.)

[3] Nicolas Braque, chevalier et maître d'hôtel du roi, paraît avoir été un des conseillers intimes de Charles V; à diverses reprises, il est chargé de s'occuper des bijoux du roi; en novembre 1364, il vend au roi une grande fleur de lys d'or garnie de pierres et un chapel d'or destinés à être donnés à Marie de France pour son mariage avec Robert, duc de Bar, marquis du Pont.

Il fait au roi des prêts considérables d'argent, et Charles lui achète une maison à Charenton pour la donner à Philippe de Mézières en 1377. Nicolas Braque avait été trois fois en Angleterre pour y traiter de la paix avec le roi. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Il avait accompagné le roi en Angleterre, lors de la fuite du duc d'Anjou.

gistris, Jacobo divitis[1] magistro Requestarum hospicij et Johanne de Rubeomonte[2] secretario ejusdem domini testatoris et pluribus aliis testibus ad premissa vocatis et rogatis.

Et ego Dyonisius de Collatoriis[3] Senonensis diocesis, publicus auctoritate apostolica notarius, qui premissis omnibus et sin-

[1] Maître Jacques le Riche ou Divitis était enlumineur de l'Université de Paris, ainsi que le prouvent les lettres du roi Charles V en date du 5 novembre 1368, portant que les libraires, écrivains, relieurs et parcheminiers de l'Université de Paris seront exempts du service du guet dans cette ville. Il signa sous le nom de Divitis certains actes royaux le 22 mai 1369, en juillet 1370 et le 22 août 1373. (V. *Ordonnances des Roys de France*, t. V, p. 202, 233, 635 et 686.)

[2] Jean de Rougemont était déjà secrétaire du roi sous Philippe VI de Valois et signa l'ordonnance sur les régales datées de Poissy le 5 mai 1346. Dans la liste des notaires qui suit l'ordonnance donnée par le roi Jean le 7 décembre 1381, figure le nom de Jean de Rougemont; on le trouve fort souvent apposé dans les actes de cette époque. (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. II, p. 243-244; t. III, p. 2, 232-234; t. IV, p. 553-558.

[3] Dyonisius de Collatoriis, Dyonisius de Coloribus. Denys de Collores était chapelain et notaire du roi Jean qui le chargea de la comptabilité de ses finances pendant sa captivité en Angleterre. (V. *Miscellanies of the Philobiblion Society*, Londres, 1855-1856, t. II, p. 114 :

gulis, dum per dictum dominum Testatorem dicerentur, ordinarentur et fierent, una cum notario infra et testibus supra scriptis, præsens fui, ea publicando hic me subscripsi, presentique instrumento publico inde confecto et per alium scripto signum meum solitum una cum signo et subscriptione dicti notarii infrascripti apposui, Requisitus.

Et Ego Guillermus de Plantis [1], Cenomanensis diocesis publicus Apostolica et Imperiali auctoritate notarius. Qui etiam premissis et omnibus et singulis, dum per memo-

Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale, Comptes de Denys de Coliors'. Il est cité dans la liste des notaires et secrétaires royaux du 7 décembre 1361 et dans un mémoire de la Chambre des Comptes du 9 mai 1365. (V. *Ordonnances des Roys de France*, t. III, p. 532 à 538; t. IV, p. 553 et 558.) D'après un parchemin appartenant à Mgr le duc d'Aumale, il serait mort vers la fin de 1370, chantre et chanoine de Meaux, secrétaire du roi (V. *Miscellanies*, etc., p. 7 et 8.)

[1] Guillaume de Plantis était notaire et secrétaire du roi. Des lettres du roi Charles V à la date du 18 janvier 1372, nous le font connaître comme étant avec Jean du Clerc et Jean Boileau un des trois notaires du parlement de Paris. Ils étaient payés par cette assemblée sur le produit des amendes. (V. Perques; *Ordonnances des Roys de France*, t. V, p. 579-580.)

ratum dominum testatorem dicerentur, disponerentur et fierent una cum notario et testibus suprascriptis presens fui ea publicando hic me subscripsi presentique publico instrumento inde confecto et occurentibus legitimis impedimentis de mandato et voluntate nostrum notariorum prædictorum per alium scripto, signum meum solitum una cum signo et subscriptione præti notarii apposui Requisitus.

(En marge, dans un encadrement :)

DE PLANTIS.

INVENTAIRE[1]

Inventoire des Joyaux anneaux et autres choses qui estoient et sont es coffres du Roy fait du comandement monseigneur le duc de Berry et d'Auvergne le vij^e jour davril lan mil ccc lxiiij presens ad ce messire d'Orliens mon dit seigneur de Berry et les contes d'Eu et de Tancarville messire N. Braque messire Jehan de Damville[2] Pierre de Chevrese[3] tresorier de France et Tassin du Breuil[4] varlet de chambre du Roy.

Premièrement en un des ij coffres dont le dit tassin du brueil avoit les clefs a i petit coffret a charnière

[1] Archives nationales, J 947, n° 6.

[2] Jean de Damville, ou de Dainville, ou de Ainville, d'abord escuier d'Artois, fait chevalier le 1er novembre 1360, fut maître d'hôtel du roi Jean, chargé de tout le détail de sa maison. Il avait sans doute été pris avec le prince qu'il ne paraît pas avoir quitté. La *Chronique de Saint Denys* a soin de nous apprendre qu'à peine Jean le Bon eut-il touché le sol de la France en 1360, il s'empressa de reconnaître les fidèles services de son maître

dargent couvert de cuir bouilli ouquel on mettoit les anneaux du Roy.

Premiers un annel dor a vj diamans vij rubi doriant ou milieu.

Item i autre annel dor a i rubi doriant a coste de ij dyamans.

d'hôtel en lui conférant l'ordre de la Chevalerie, et en lui accordant 500 livres de rente. (Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre, par Mgr le duc d'Aumale.) Il resta maître d'hôtel de Charles V après la mort de Jean le Bon, et fut nommé le 24 janvier 1374 gouverneur du château de Péronne. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Il accompagna le roi en Angleterre en 1364, après la fuite du duc d'Anjou.

[3] Pierre de Chevreuse, maître d'hôtel, conseiller du roi en 1364, trésorier de France, reçut plusieurs missions : en Flandre en 1380, puis auprès du duc d'Anjou ; il devint conseiller et chambellan de ce dernier et gouverneur de Dreux en 1390; il était général des finances de Languedoc. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle).

Un sieur de Chevreuse portait l'oriflamme à la bataille de Mons-en-Puelle (*Paris et ses historiens aux XIVe et XVe siècles*, par MM. Le Roux de Lincy et L.-M. Tisserant, Paris, 1867, p. 258.)

[4] Tassin du Brueil ou Huitasse (?) du Brueil, tailleur du roi Jean le Bon, le rejoignit en Angleterre lors de sa première captivité et établit des ateliers à Lincoln. On voit par cet inventaire qu'il ne quitta pas le roi à sa première captivité. Il resta valet de chambre de Charles V, après la mort de Jean, et devint dans la suite secrétaire du duc d'Anjou. (*Comptes de l'argenterie des Roys de France*, publiés par M. Douët-d'Arcq. Société de l'histoire de France.)

Item i gros rubi doriant pertuise [1] en une verge [2] plate.

Item i rubi a guise dun cuer [3] sans feuille a jour [4].

Item i rubi en guise dun cuer a feuille en une verge esmaillee.

Item i rubi en guise dun escu [5].

Item i rubi longuet en une gresle verge.

Item i rubi large en une gresle verge.

Item i rubi lonc en une verge demi ronde.

Item i rubi quarre en une verge plate.

Item i rubi longuet en une verge grosse.

Item i gros rubi en une verge en iiij quarres [6].

Item i rubi lont violet en une verge plate.

Item i rubi pallet [7] en une verge ancienne longue.

Item i rubi entre ij dyamans en une verge tuerse [8] esmaillee.

[1] Pertuise, sertie, du latin *pertusus*, percé.

[2] Verge, signifie corps de la bague. Roquefort en donne l'étymologie : En ployant une verge, ou petite baguette et en mettant les extrémités bout à bout, on forme un anneau ou une bague.

[3] Cuer, cœur.

[4] Sans feuille à jour. On sertit quelquefois les pierres de couleur sur un paillon, pour leur donner une plus grande vivacité de ton.

[5] En guise d'un escu. La forme d'un écu au xive siècle a à peu près la forme d'un triangle allongé.

[6] Quarrés ou querres : croisées, côtés, faces.

[7] Rubi pallet. Il faut lire balay, comme plus loin.

[8] Tuerse, torse.

Item i gros balay quarre a jour.

Item i autre balay viij quarres.

Item i gros dyamant plat en guise dun escu en une verge plate.

Item i gros dyamant quarre en une verge plate.

Item i gros dyamant quarre en une verge demi ronde.

Item ij dyamans paraulx[1] en une verge plate.

Item v dyamans en un annel esmaille.

Item i petit dyamant en une verge ronde.

Item i saphir a viij quarres a une verge a pelles[2].

Item i saphir quarre a iour en une verge ronde.

Item i saphir tout palle en une une verge ancienne.

Item i saphir quarre en une verge demi ronde.

Item i saphir quarre en une grosse verge ronde.

Item i saphir quarre a jour en une verge ronde.

Item i gros saphir a viij quarres en une verge ronde.

Item i petit saphir pour pendre a col sans annel.

Item i signet[3] d'un grenat a i soulail[4] dedens.

Item i signet a une pierre bleue a une estoille dedens.

Item i saphir entaillee en une nef a lettres en tour.

Item i signet a une topasse ou il a un croissant.

Item vj verges d'or sans pierrerie.

[1] Paraulx, pareils.

[2] Pelles, perles.

[3] Signet, cachet ou sceau.

[4] A un soulail ou à une estoile, signifie pierre étoilée.

Item iii signez en iij anneaux.

Item i camahieu[1] a fleur de liz entour.

Item une longue esmeraude en un annel.

Item i grenat quarre en i annel.

Item i topasse en i annel.

Item i fermail[2] a vj petites esmeraudes a i rubi dalixandre[3] ou milieu.

Item i fermail a i saphir en guise descu a iij pelles.

Item i signet dor tout plain sans pierre lonc.

Item i signet a i saphir de quoi il soulait[4] signer aus generaux[5].

Item i fermail a iij grosses pelles et iij dyamans a i balay ou milieu.

Item i signet a une chayne dor dune corneline a une teste au milieu.

Item ij patenostres[6] de mauvaiz or a une pomette[7] de mugueliaz[8].

[1] Camahieu, camée.

[2] Fermail, agrafe.

[3] D'Alixandre, d'Alexandrie, provenant du marché de cette ville.

[4] Soulait, souloir, avoir coutume.

[5] Signer aus generaux, apposer généralement son cachet.

[6] Patenostre, chapelet.

[7] Pomette, petite pomme, pomme à mettre des senteurs.

[8] Mugueliaz. M. Delaborde traduit ce mot par musc, muguet, muscade. Il déclare pencher pour le musc; c'était une matière, comme nous le verrons plus loin, avec la-

Item i autre signet de quoy il signoit aus generaux.

Item une grosse verge dor quarree toute plaine.

Item i rubi doriant en une verge quarree.

Item i petit rubi longuet en une verge quarree.

Item i saphir a viij quarros en une verge demi ronde.

Item i signet à i rubis ou il a la teste dun roy dedens.

Item i annel dun rubi et deux saphirs en guise dun cuer joins ensemble.

Item i dyamant quarre a une verge ou il a mains qui se tiennent.

Item i gros dyamant quil acheta de messire Berthelemy de Bronaz [1].

Item i rubis quil acheta de mess. Berth. de Bronaz a une verge tuerse.

Item i petit vaissellet [2] dargent ou il a une bullette [3] de Rodes.

quelle on faisait des pâtesnotres ou que l'on brûlait comme parfum. Du Cange le traduit par muscade « *nux aromatica* ». D'après Roquefort, on employait le mot mugeliaz pour désigner toute espèce de parfum. Dans le présent inventaire on peut le traduire par muscade.

[1] Sur ce nom nous n'avons rien trouvé.

[2] Vaisselet, vaisseau.

[3] Bullette. Roquefort nous apprend que c'était un ornement que les femmes portaient au cou, et du Cange nous signale le mot *bulla*, comme parure d'or en géné-



*Item le signet que le roy d'Angleterre donna au roy avec la chayne dor et un annel ouquel a i dyamant.

*Item i petit reliquiaire dargent esmaille a nostre dame et saint Pere [1].

*Item i autre reliquaire dor esmaille a nostre dame et saint Pere.

*Item i fermail a iij saphirs ij balaiz chascun iiij pelles a i dyamant ou milieu.

*Item i quadran [2] d'or.

*Item i seau dor de la royne de bouloigne [3] qui est depetie [4].

ral. M. Douët-d'Arcq est plus explicite et, dans l'inventaire de la reine Jeanne de Boulogne, il démontre que c'était une boîte pour mettre des reliques, et il cite un texte : « une petite burlette d'or de Rhodes en laquelle a de la haire et du voyle de madame sainte Arradegonde ». (*Inventaire de la reine Jeanne de Boulogne*, p. 17, 318, note.) Viollet-le-Duc, dans le *Dictionnaire du Mobilier*, donne la reproduction de plusieurs bullettes trouvées dans les fouilles de Pierrefonds ; il se range de l'avis de M. Douet d'Arcq et suppose que c'était une parure destinée surtout aux enfants, pour les préserver des accidents et des maléfices.

[1] Saint Pere, Saint-Pierre. Eglise de Saint-Père de Chartres.

[2] Quadran, cadran. Les cadrans servaient à trouver l'heure par la hauteur des étoiles.

[3] La royne de bouloigne, Jeanne, fille de Guillaume XII, comte d'Auvergne, née le 8 mai 1326 ; mariée d'abord à Philippe de Bourgogne, comte d'Artois, en 1338 ; elle épousa le roi Jean, à Nanterre, le 19 février 1350 et fut

* Item i fermaillet dor esmaillé plat a iiij pelles et a iij dyamans.

* Toutes ces choses en une bourse de velueau sendre.

Item ii cousteaux et unes forsettes[1] dor en une gayne.

Item une couroie de cuir a une blouque[2] et un martaut[3] et quatre besanz[4] dor.

Item i quadran dor esmaillé dun costé et ymagme de lautre.

Item i fermail dor esmaillé sans pierres.

Item une petite bourse de pelles et un fermaillet dor a v esmeraudes et v pelles et i grenat ou milieu.

Item i lonc signet a une corneline ou il a une teste ou milieu.

couronnée à Reims avec lui la même année. L'*Inventaire des meubles de la reine Jeanne de Bouloyne* a été publié par M. Douët-d'Arcq dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, t. XL, Paris, 1870.

[1] Depetie, abîmée, usée.

[2] Forsettes, fourchettes. Cet instrument ne servait alors que pour le service et pour manger des fruits. Les plats ordinaires étaient découpés et mangés avec les doigts.

[3] Blouque, boucle.

[4] Martaut, arme offensive; nous croyons pouvoir, dans ce cas, traduire ce terme par épée. (V. Roquefort et du Cange.)

[5] Bezanz, besant, monnaie d'or des empereurs de Constantinople (Bysance). Dans ce cas, par bezans on entend boutons ayant la forme de monnaie d'or.

Item une boittelette[1] de camahieu garnie dor plaine de triacle[2].

Item unes bourses ouvrees sur le dos a pelles ou il a unes patenostres de mugueliaz.

Item i petit reliquiaire dor garni de pelles a ij balaiz ou milieu.

Item une croix d'or a ij saphirs ij grenaz en une bourse de pelles.

Item ij bourses gemelles de pelles a fleur de liz ou il a i fermail au bout a i saphir au milieu quatre et iij balais et vj pelles et vj dyamans.

Item une bourse a pelles toute seule.

Item ij bourses gemelles de pelles.

Item i agnus dei[3] dargent.

Item i cousteau et i canivet[4] dor en une gayne brodee.

[1] Boittelette, écrin.

[2] Triacle, la thériaque, composition considérée autrefois comme un remède souverain contre le venin des animaux. Les triacliers ou boîtes destinées à contenir ce remède, étaient souvent fort riches.

[3] Agnus dei. On appelait ainsi des rondelles de cire marquées de l'empreinte de l'agneau pascal, qui étaient faites à Rome avec le résidu du cierge pascal que l'on fondait le samedi saint, en même temps que le Saint-Père bénissait le nouveau cierge. Elles étaient ensuite envoyées en vénération à toute la chrétienté. Les orfèvres mirent tout leur art à les enfermer avec élégance, soit dans des « monstrances », soit dans des médaillons.

[4] Canivet, canif.

Item i roolet[1] a une couverture rouge.

Item i espinglier[2] a pelles.

Item i roolet a une bourse longue brodee dor.

Item i constel a clou a un petit coustelet et i poinsson garni dor.

Item sa vielle seursaintte[3] garnie dor.

Item i une autre seursaintte en un tissu a boucle et mordant[4] a vj clos dor.

Item i autre seursaintte a une boucle et mordant et v clos dor ou y pent une bourse de soie bleue.

Item une langue de serpent[5] garnie dargent.

Item unes petites heures garnies de velueau vermail[6].

Item unes autres heures couvertes dune couverture blanche.

Item unes autres heures a une chemise blanche et ij fermaux dor.

[1] Roolet, feuille de parchemin roulée.

[2] Espinglier, pièce d'orfèverie destinée à contenir les épingles.

[3] Seursaintte, ceinture que l'on mettait par dessus et qui était plus large que la ceinture ordinaire.

[4] Mordant, pièce de métal appliquée à l'extrémité de la ceinture qu'on laissait pendre après avoir été passée dans la boucle.

[5] Langue de serpent, c'est-à-dire une épreuve faite de corne, de langue de serpent, etc., avec laquelle on avait la prétention de connaître si un mets ou une boisson étaient empoisonnés.

[6] Velueau vermail, velours rouge.

[redacted]



BON

DE SES JOYAUX

Item i autre livre a fermoirs dor a une chemise de camocas[1] ouvre.

Item unes petites heures a fermoirs dargent couvertes de soie.

Item i livret a une pipe[2] a iij camahieux couvert de soie rouge.

Item i livret a fermoirs dargent a une chemise de toille.

Item i breviaire a ij fermanx dor a une chemise de camocas ouvre.

gleterre et se racheta le 15 juillet 1367. En 1370 il suivit les ducs d'Anjou et de Berry en Guienne; il commanda l'arrière-garde de l'armée royale à la bataille de Rosbecque. Il mourut le 22 décembre 1397. Après la mort de son fils unique, décédé à Beaumont, en Hainaut, le 15 juillet 1391, Guy de Chatillon vendit ses comtés de Blois et de Dunois à Louis de France, duc d'Orléans. (V. *La Chesnaye-Desbois*, t. V, p. 462.)

Une ordonnance du roi Jean, du 6 mars 1363, contenant règlement pour le guet de Paris, cite parmi les personnages du conseil Hue de Chastillon, le seigneur de Chastillon, et porte enfin « Collacion par moy *de Bloys* ». (V. *Ordonn. des Roys de France*, t. III, p. 672.)

[1] Camocas, riche étoffe de soie d'origine orientale. M. Douët-d'Arcq, d'après Ménage, le désigne comme tissu de soie; selon Roquefort, ce serait un tissu de poil de chameau ou de chèvre sauvage. Tout porte à croire que c'était une soie fort légère qui se rapprochait du taffetas, comme le dit M. Douët-d'Arcq.

[2] Pipe ou pippe, tige de même longueur que l'épaisseur des parchemins à laquelle s'attachent les sinets. On l'ornait de ciselures, de pierreries, de camées.

Item i livret a fermoirs dargent semez des armes de France et de Bourgoigne a une chemise de toille.

Item i autre livre a couverture brodee a fermoirs et pipe dor et a en la pipe ij pelles et i balay et es fermoirs balaiz et pelles.

Item i livret couvert de cuir rouge a fermoirs dargent.

Item ij mandegloires [1] enveloppees de toille.

Item i signet dor a iii fleur de liz.

Item i fermail dor a viii grosses pelles et iiij gros balaiz i camahieu ou milieu.

Item une gibessiere garnie dor.

Item unes patenostre dambre.

Item une autres de soie noee.

Item ij fers de masse [2] en i fourriau de cuir.

Item i petite boitte de bois de madre [3].

Item ij colliers dargent a chiens.

[1] Mandegloires, mandragore, plante à l'odeur ou au contact de laquelle les anciennes superstitions attribuaient plusieurs vertus.

[2] Fers de masse, fer de masse d'armes.

[3] Madre, cœur et racine de différents bois employés pour faire des vases ou des boîtes, au dire de Littré et de M. Delaborde; au contraire, Roquefort, du Cange, MM. Douët-d'Arcq et Labarthe affirment que par ce mot on entendait une pierre précieuse telle qu'agate, jaspe, etc. Ils se basent pour émettre cette opinion sur le poids des objets désignés sous ce nom. Cet avis paraît être le plus vraisemblable.

Item une scinttuie garnie dor a i offray[1] de Chypre.

Item une couroie ferrée dor sur i tissu tanné.

Item i gans blans fourrez de vair ou il a une pierre dasne[2].

Item i ymage de nostre dame ouvrant[3].

Item ii dyamans gros quarrez en i annel.

Item ij pierres crapaudines[4] en argent.

Item i esmeraude en i annel dor esmaille.

Item i pierre crapaudine en i escu dargent.

Item i cousteau a i manche de madre.

Item i autre cousteau a i manche dambre.

Item ij cousteaux a manche de jayet a viroles dor ij pelles sur chascun.

Item i bourse dorfray de Chypre.

Item i coffret dargent esmaille.

Item i escrivet[5] dacier.

[1] Offray, orfraie ou orfrais, bordure brodée d'or, de perles ou de pierreries. On désignait souvent les orfrais sous le nom d'orfrais de Chypre, en raison de la richesse des étoffes de ce pays,

[2] Pierre d'asne. Nous ne savons ce que l'on entendait par ce terme.

[3] Notre-Dame ouvrant. Probablement comme les vierges d'ivoire conservées au Louvre, et comme celles de la collection de M. Guennepin, architecte de la ville de Paris.

[4] Crapaudine. Pierre fine estimée au moyen âge, on lui supposait la vertu d'indiquer le poison. (V. Boece de Boot, p. 384 et 388).

[5] Escrivet, poinçon pour écrire.

Item i iij patenostres dambre grosses.
Item une corne de licorne[1] a virole dargent.
Item vj oriflambes de sendail[2] vermeil.

Item i des coffres que les sommeillers du corps ont en garde xxj boutons dor a pierres et a pelles dune houpelande que le Roy d'Angleterre donna au Roy de France et sont les pierres saphirs balaiz et dyamans et a este mise la dicte boutonneure[3] ou coffre nomme ci-dessus.

Copie de la lettre de monseigneur de Berry faitte a Tassin sur sa descharge des choses dessus dittes.

Et nous Jehan duc de Berry et d'Auvergne conoissons avoir fait faire linventoire de toutes les choses dessus dittes en la presence des dessus diz les quels choses avec les diz ij coffres nous a plus grant

[1] Corne de licorne. Par corne de licorne, on entend la dent du narval auquel on supposait la vertu de faire découvrir le poison. On voit combien la manie de voir partout le poison était répandue au moyen âge.

[2] Oriflambes de sendail ou cendal, étendards de soie très fine couleur, rouge. Le mot *oriflamme* ou *oriflambe* ne veut pas seulement désigner la bannière conservée à Saint-Denis et que nos rois prenaient lorsqu'ils allaient en guerre; à cette époque, ce mot est souvent employé pour désigner un drapeau ou une bannière attachée à une lance.

[3] Boutonneure, garniture de boutons.

seurte avons prises mises et retenues par devers nous et en nostre garde et mise lors de la garde dudit Tassin du Brueil et promettons en bonne foy que des dittes choses nous serens acquit et deschargier et tenir pour quitte et deschargie le dit Tassin et touz ceulz qui deli auront cause envers le Roy Charles nostre tres cher seigneur et frere et tous autres qui aucune chose li en voudront ou pourroient demander et avec ce rendrons et restiturons a nostre dit seigneur et frere les choses dessus dittes contenues ou dit inventoire touteffoiz qui li plaira et que nous en serons requis de par li en tesmoing desquelles choses nous avons fait mettre nostre scel a ces lettres. Donné a Londres en Angleterre le ix[e] jour davril lan de grace mil ccclxiiij.

Inventoire des robes du Roy.

Premièrement une houpelande courte de ij draps cest assavoir d'une escarlate vermeille [1] et dune moree [2] et un chapon double de mesmes.

Item i une courte houpelande descarlate moree

[1] Escarlate vermeille, de pourpre rouge vif. Le mot drap est toujours sous-entendu devant le mot qui désigne la couleur.

[2] Morée, noir foncé.

fourree de menu vair[1] et le chapon[2] fourre de mesmes.

Item une grant houpelande descarlate vermeille et chapon de mesmes tout fourre de menu vair.

Item une robe de vj garnemens[3] dune escarlate plus brune un peu que de rosee fourree de menu vair et ij chapons.

Item une autre robe de ij garnemens descarlate rosee[4] fourree de menu vair avec les ij chapons.

Item une autre robe de iij garnemens dun pers[5] adure[6] fourree de menu vair.

Item une autre robe descarlate vermeille de iiij garnemens fourree de menu vair.

Item une autre de tanne blondet[7] de iiij garnemens fourree de menu vair.

[1] Fourrez de menu vair, fourrure à poils courts de couleur gris blanc mêlé et de couleur changeante ; elle était autrefois fort recherchée.

[2] Chapon, chapeau, bonnet de fourrure ou de velours.

[3] Garnement, pièce de costume; une robe à plusieurs garnements signifie un vêtement de plusieurs pièces, surcot, houppelande, mantel, etc., etc.

[4] Escarlate rosée, de pourpre rouge clair.

[5] Pers, bleu foncé ou verdâtre ou tout simplement vert.

[6] Aduré, azuré, bleu.

[7] Tanne blondet, fauve clair.

Item une autre dun marbre[1] plomque[2] de iij garnemens fourres de menu vair.

Item une petite houpelande dun dos dasne fourree de gris et le chapon fourre de mesmes.

Item une grant houpelande dun dos dasne fourree de gris sans chapon.

Item une grant houpelande dun veluau rose fourree darmines[3] et chapon de mesmes et viij boutons de pelles es espaulés dicelle houpelande.

Item une grant houpelande de pers adure osfraisiee dorfevrerie entour les manches de pelles a petis dyamans et a petis balaiz et orfraisie dorfraiz dortrait[4] entour le colet en environ la poitrine.

Item un bassin dargent a boillons dargent entour les bors.

Item i grant cadran dargent.

Item i petit benoit semé par dehors de fleur de liz et le jetouer dargent.

Item une escouse[5] dit lanterne dargent.

[1] Marbre, étoffe marbrée, c'est-à-dire composée de fils de laine de diverses nuances. (V. du Cange, *marbretus*.)

[2] Plomque, plonquié, couleur de plomb.

[3] D'armine, d'hermine ; c'était la fourrure la plus estimée.

[4] Or trait, de l'or tiré et très mince passé à la filière et servant à la passementerie, à la broderie et au tissage des étoffes.

[5] Escouse, plus souvent esconce, bougeoir garanti du vent et que l'on tenait à la main.

Item une cote hardie[1] et i mentel ront appelé fons de cuve[2] et chapon descarlate vermeille fourree menu vair.

Item i manteau ront appele fons de cuve doublé tout dun drap descarlate vermeille.

Ce fut fait le ixe jour davril lan mil ccclxiiij du commandement de messire le duc de Berry et le conte de Tancarville presens monseigneur le comte de Dampmartin, Tassin du Brueil, Honnoré Tu-

[1] Cotte hardie. C'était un vêtement pour sortir, par opposition au surcot, servant à l'intérieur. On le nommait *fond de cuve* en raison de sa forme. C'est vers 1350 que les hommes commencent à porter la cotte hardie. Celle-ci est courte, sans plis, ajustée à la taille, sur la poitrine et les hanches, et est fermée par devant au moyen de boutons. De petits boutons très rapprochés permettent de serrer les bouts des manches du coude au poignet. Avec cette cotte on portait aussi le chaperon bardelé et la ceinture basse d'orfèvrerie, à laquelle était suspendue la longue dague. Ce vêtement, propre à monter à cheval, fut en grande vogue de 1350 à 1380; on lui donnait aussi le nom de *cotte à chevaucher*, et il appartenait aux gentilhommes; les femmes portaient aussi des cottes hardies. C'etait un vêtement qui tombait jusqu'aux pieds et qu'on relevait pour marcher. Le corset se portait par dessus la cotte hardie. (Viollet-le-Duc, *Dict. du Mobilier;* J. Quicherat, *Histoire du Costume en France.*)

[2] Sorte de pardessus que portaient les hommes et les femmes, et qui était habituellement doublé de fourrures. Ce vêtement était ample, fermé par devant au moyen de boutons, était pourvu de grandes manches et avait un haut collet.

bart[1], Guillot Coulon[2], mons Jehan Poste[3] et Girardin Douchi[4].

[1] Honoré Tubart. Nous n'avons rien trouvé sur ce dernier. — Jehan Tubart était sommelier des joyaux du roi en 1377. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.)

Il existe à la Bibliothèque Nationale (département des Manuscrits) un dossier Tubart, mais n'étant pas classé il n'est pas à la disposition du public.

[2] Bien que le nom patronymique de Coulon se rencontre assez fréquemment vers cette époque, on pourrait attribuer à Guille ou Gilles Coulon « escuyer du pays de Gennes » la mention suivante :

Au nombre des pièces originales (nº 879), classées par liste alphabétique des noms et conservées à la Bibliothèque Nationale (manuscrits), se trouvent six quittances données par Guille, Gilles ou Giles Coulon au trésorier général des guerres. Dans la première, datée du 14 juillet 1360, Guille Coulon, prend le titre de « messagier », fonction qui ne devait pas être sans importance à cette époque où la poste n'existait pas encore; dans la troisième, du 20 septembre 1387, il se dit « arbalestrier », et dans les trois dernières, du 7 janvier 1837, du 6 septembre et de novembre 1838, Coulon est « escuyer du pays de Gennes ». Il était donc gentilhomme, et alors il ne serait pas étonnant qu'il ait été attaché au service du roi Jean. On sait que Gilles, Guille ou Guillot sont un même nom. Les auteurs de *Paris et ses historiens* citent (p. 339), d'après un *vidimus* d'une ordonnance du roi, de l'an 1407, un « Giles Coulon, phisicien demourant à Paris ». Ce personnage était probablement le médecin qui accompagna le roi Jean dans son voyage en Angleterre et qui l'assista dans ses derniers moments. Cette dernière mention nous paraît être la véritable.

[3] Jehan Poste. Dans l'inventaire de la reine Clémence

de Hongrie, fait en 1328, nous trouvons le nom d'un Jehan Postelet, mais que nous ne pouvons pas identifier avec le personnage en question.

[4] Girardin d'Aucy ou d'Auchy, valet de chambre du roi Jean, quitta l'Angleterre où il l'avait accompagné en 1359; en 1377 il est encore valet de chambre de Charles V: ne pas le confondre avec Girardin d'Auxi, fou de Charles V. (*Mandements de Charles V*, par M. Léopold Delisle.) Dans *Paris et ses historiens*, il est question (p. 199) d'une famille Duchié ou *Douchy*, ou *Doucy*, dont un membre, maître Jacques Duchié, clerc du roi en la Chambre des Comptes, riche bourgeois de Paris, possédait un hôtel d'une splendeur indiquant une fortune considérable. Les auteurs disent avoir recherché en vain dans tous les documents de l'époque quel pourrait bien être ce Jacques Duchié. Il se pourrait que Girardin Douchy, attaché à la personne du roi Jean, fut le père ou le parent de ce Jacques Duchié.

TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

Mme ADAM

La Chanson des nouveaux Époux, par Mme Adam (Juliette-Lambert), 1 volume in-4° orné d'un portrait et de 10 eaux-fortes. Paris, Conquet, 1882.

ASHBÉE (H.-S.)

A Dinner of French Bibliophiles. Reprinted, from the Bibliographer, may 1882. Une brochure in-8° de 8 pages.

A ride to Peking. Printed by W. Lindsey et C°, 19 Cursétor street, Chancery Lane ec. 1881. Une brochure in-8° de 10 pages.

AUMALE (Monseigneur le duc D')

Notice sur le manuscrit des œuvres poétiques de Vatel, 1 volume grand in-4°, autographe reproduit par l'héliogravure. Chantilly, 1881.

BERALDI (Henri)

(V. Portalis.)

BRIVOIS (Jules)

Bibliographie des ouvrages illustrés du XIXe siècle Principalement les livres à gravures sur bois. *Guide de l'amateur*. Un volume grand in-8°. Paris, librairie Conquet, 1883.

BRUNET (Gustave)

Livres perdus, essai bibliographique sur les livres devenus introuvables, par Philomneste Junior, Bruxelles, Gay et Doucé, éditeurs, 1882. — Un volume petit in-8°, 9 pages préliminaires et 122 pages.



La Bibliomanie en 1881, bibliographie rétrospective des adjudications les plus remarquables faites cette année et de la valeur primitive de ces ouvrages, par Philomneste Junior. Bruxelles, Gay et Doucé, éditeurs, 1882. 1 volume petit in-8° de 69 pages.

Essais d'études bibliographiques sur Rabelais (Allemagne et Angleterre). Bordeaux, imprimerie G. Gounouilhou, rue Guiraude, 11. Une brochure grand in-8° de 12 pages.

HOUSSAYE (HENRI)

L'Art français depuis dix ans. 1 volume in-12, librairie académique, Didier, 1882.

Histoire d'Alcibiade et de la République depuis la mort de Périclès jusqu'à l'avènement des trente tyrans, ouvrage couronné par l'Académie française en 1874 : prix Thiers. 5e édition, 2 volumes in-12. Portr. Librairie académique, Didier, 1882.

LONGPÉRIER-GRIMOARD (Comte DE)

M. Peigné-Delacourt, Allocution prononcée par M. le comte de Longpérier-Grimoard, président du Comité archéologique de Senlis, dans sa séance

du 7 juillet 1881. Senlis, typographie et lithographie Ernest Payen, 11, place de l'Hôtel-de-Ville, 1882. Une brochure grand in-8° de 12 pages.

Conseils d'un père. Paris, A. Quantin, imprimeur, rue Saint-Benoît, 1882. Une brochure in-8° de 11 pages (en vers).

PARRAN (A.)

Romantiques, éditions originales, vignettes, documents inédits et peu connus. *Petrus Borel, Alexandre Dumas père*, un volume grand in-8°, avec deux portraits à la pointe sèche, l'un de Petrus Borel par Desboutin, l'autre d'Alexandre Dumas, par Lessore. Alais 1881.

Honoré de Balzac, avec une figure de Tony Johannot, gravée par Porret, 1 volume grand in-8°, Paris, Rouquette, 1881.

PORTALIS (Baron ROGER DE) et HENRI BERALDI

Les Graveurs au XVIIIe siècle. 3 volumes in-8°, Paris, Desmascène, Morgand et Charles Jatou, 1880-1881-1882.



UZANNE (Octave)

PETITS CONTEURS DU XVIIIe SIÈCLE

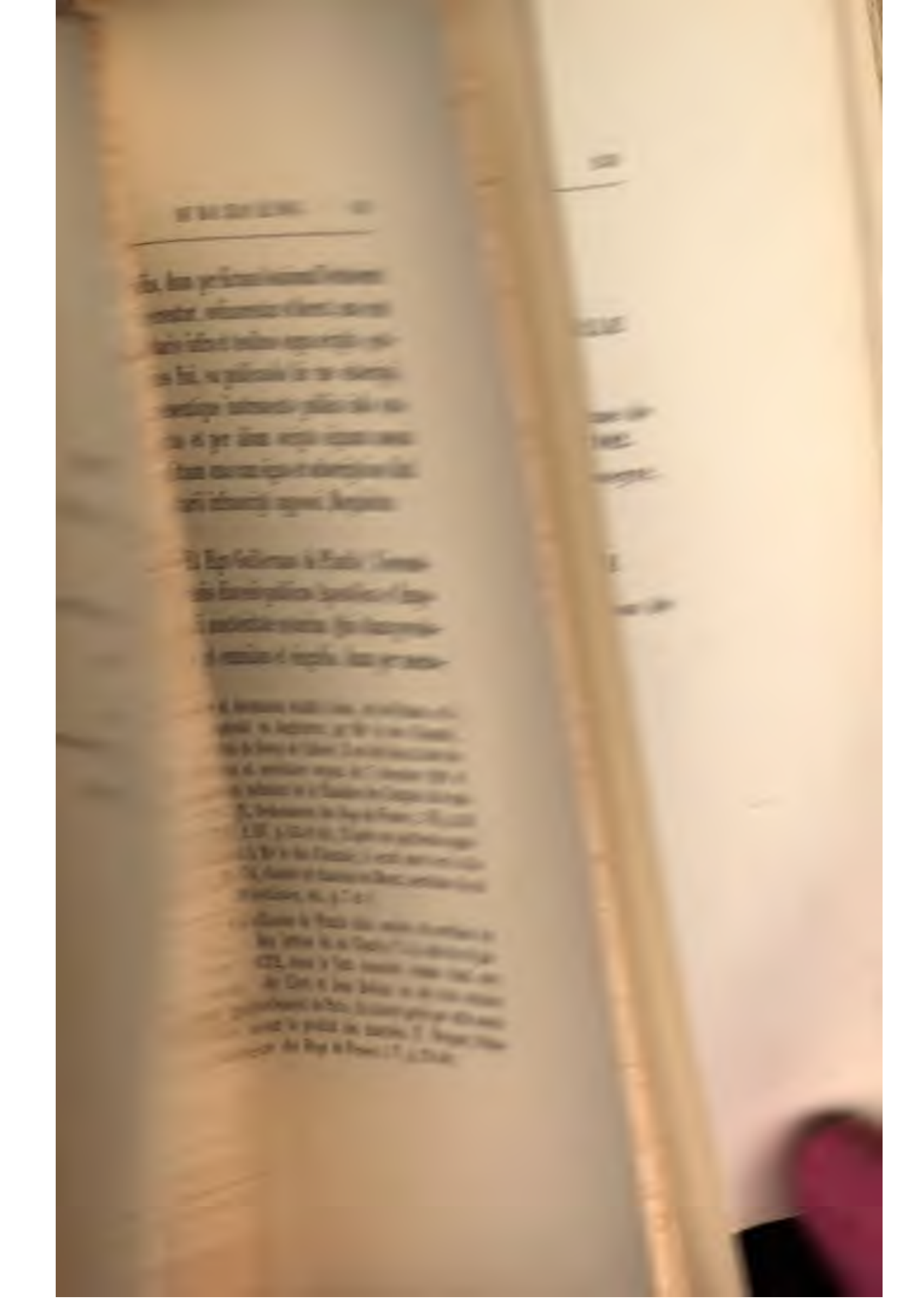
Avec notices bio-bibliographiques.

Godard d'Aucour. (Douzième et dernier volume de cette collection), 1 volume in-8°, Quantin, 1882.

Préface à l'*Amour romantique* de Cladel, Rouveyre, in-8°, 1882.

LES ORNEMENTS DE LA FEMME

L'Ombrelle, le Gant, le Manchon. Illustrations de Paul Avril. Quantin, in-8°. 1882.





SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

Article premier.

La Société a pour but :

1° De publier des livres avec ou sans illustration, qui, par leur exécution typographique, ou par les choix artistiques, soient un encouragement aux peintres et aux graveurs, aussi bien qu'un motif d'émulation pour les imprimeurs français ;

2° De créer, entre tous les bibliophiles, des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

Art. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.

tants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

Art. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de *membres honoraires*, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'Annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

Art. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée ; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation ou de la somme une fois versée, est fixé par le Règlement intérieur.

Le membre nouveau, qui ne solderait par les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours, verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

Art. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité; livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

Art. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

Art. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'Annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

Art. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres exis-



était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en Assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).

Art. XIII.

Le décès ou la démission d'un membre, non plus que sa radiation (si l'honneur de la Société la rendait nécessaire) ne constituent, soit au profit du sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

Art. XIV.

La Société se réunit au moins une fois par an en Assemblée générale pour procéder:

1° A la nomination de son bureau ou Comité;

2° A l'élection des nouveaux membres ;

3° A l'examen et à l'approbation des comptes annuels présentés par le Trésorier;

4° Au vote du projet de budget qui lui est soumis par le Comité;

5° Au choix d'une publication, au vote de la dépense de cette publication et à la nomination des membres chargés de la diriger ;

Art. IX.

Chaque membre est débiteur envers l'association de sa quote-part dans la dépense occasionnée par chaque publication régulièrement votée par l'Assemblée générale ; il ne peut se libérer en donnant sa démission, à moins qu'un nouveau sociétaire, admis par la Société, accepte de prendre ses lieu et place dans les frais incombant au démissionnaire.

Art. X.

Tout sociétaire s'engage, par son adhésion aux Statuts, à faire hommage à la Société d'un exemplaire des livres, notices ou gravures qu'il publiera.

Art. XI.

Les Amis des Livres seront invités à assister aux obsèques des membres de l'association par une convocation du Secrétaire.

Art. XII.

La première condition, pour être admis dans la Société, est une parfaite honorabilité dûment constatée par une enquête sérieuse sur les candidats. On peut donc espérer qu'aucune radiation ne deviendra nécessaire pour des motifs touchant à la moralité de ses membres.

Si cependant une plainte contre un sociétaire



Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

Art. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publication et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'Etat ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Art. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

Art. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposé par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aquafortiste qui en sera le plus digne.

Art. XXI.

Les présents Statuts et le Règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux Assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière Assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

ARTICLE PREMIER.

Conformément aux Statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Président,
3° Un Archiviste-Trésorier,
4° Un Secrétaire,
5° Trois Assesseurs.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

ART. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposé par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aquafortiste qui en sera le plus digne.

ART. XXI.

Les présents Statuts et le Règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux Assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière Assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.

peut être fait par le Comité remise partielle de cette cotisation, mais à titre de mesure générale.

ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une Assemblée générale.

ART. VI.

Chaque récipiendaire signe les Statuts de la Société et le présent Règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit, dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

ART. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en Assemblée générale, pour

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

L'Archiviste-Trésorier est l'agent administratif de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, les cotisations, de payer les dépenses, de garder chez lui tous registres et documents appartenant à la Société. C'est lui qui, *exécutant les décisions du Comité*, remplit tous les actes de la vie civile de la Société. Il place et déplace les fonds, signe les contrats, exerce les actions en justice.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les réunions et rédige les procès-verbaux des séances.

ART. II.

Le Comité se réunit soit chez le Président, soit chez l'un des membres du Comité pour y traiter les questions prévues par le dernier paragraphe de l'article XVI des Statuts.

ART. III.

Tout sociétaire est soumis à un droit d'entrée et à une cotisation.

Le droit d'entrée est de cinquante francs pour les membres fondateurs et de cent francs pour les nouveaux titulaires.

Les membres de la Société anciens et nouveaux paient une cotisation annuelle de soixante francs ou une somme de mille francs une fois versée. Il



ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication : *Société des Amis des Livres*, et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom ;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

ART. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la déno-

mination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet Annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'Annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.

TABLE DES MATIÈRES

ÉVREUX, IMPRIMERIE DE CHARLES HÉRISSEY.

mination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet Annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'Annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE L. BAUDOIN ET Ce, RUE CHRISTINE, 2.

SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

[Année 5]

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1884

PARIS. — IMPRIMERIE L. BAUDOIN ET Ce, RUE CHRISTINE, 2.



SOCIÉTÉ

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

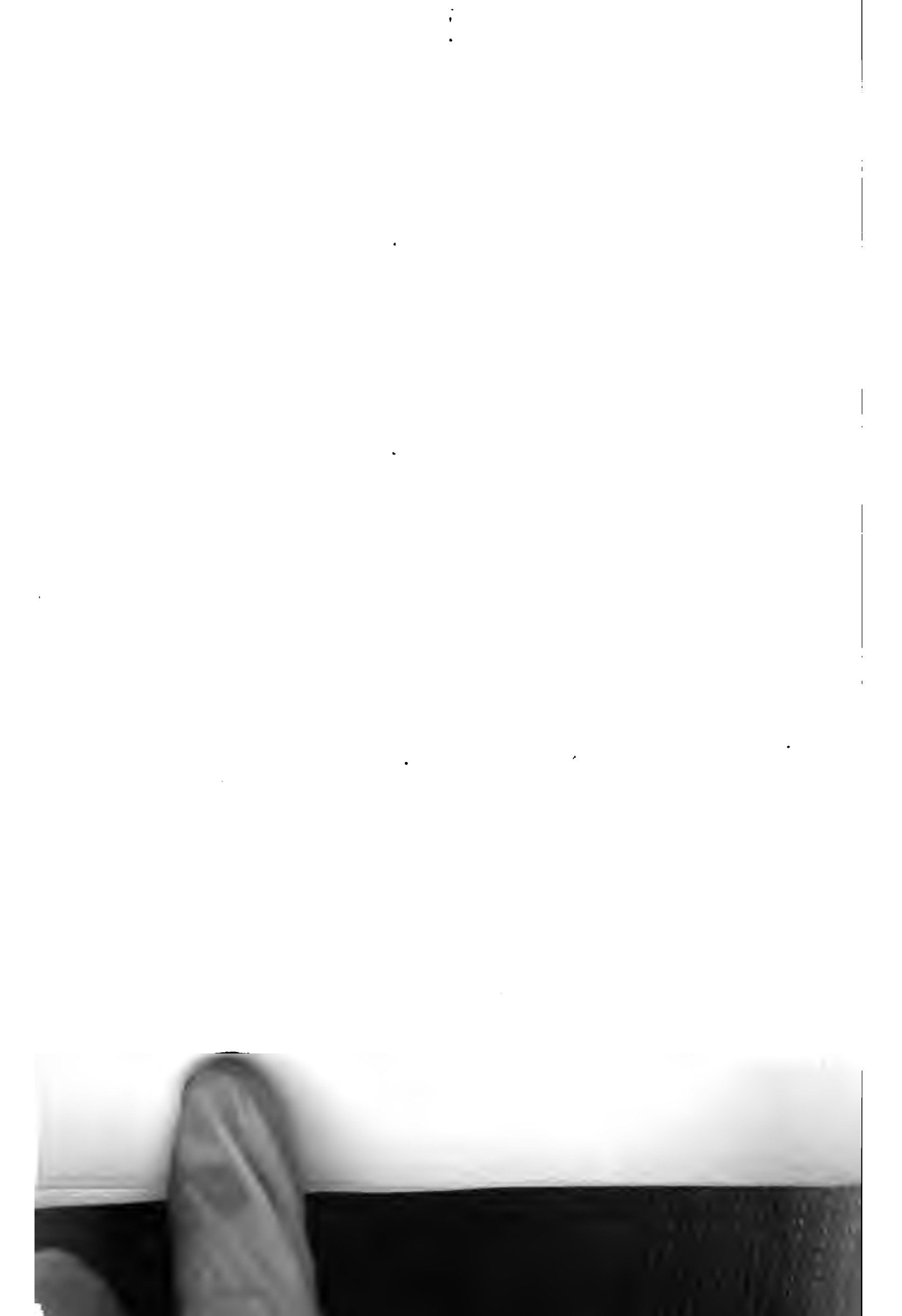
[Année 5]

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1884



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc d'AUMALE, G. C. ✻.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ✻.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ✻,
PARRAN, ✻.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ✻.
BILLARD.
Henri BÉRALDI.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES :

Mme ADAM (Edmond), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'Appel, *fondateur*, rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), G. C. ✻, au château de Chantilly (Oise), et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (Germain), *fondateur*, boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS, avocat, *fondateur*, boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (Henri), sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (EMMANUEL), ✻, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (MARIGUES DE), O. ✻, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (LUCIEN), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAUX (TH.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (CHARLES), ✻, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ✻, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue de Laborde, 50.



MM. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE-CORMONT, *fondateur*, rue des Sablons, 59.

DÉSÉGLISE, ✻, ancien membre du Tribunal de commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ✪, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, ✻, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (Ferdinand), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (Abel), docteur en médecine, *fondateur*, rue Richer, 12.

HOUSSAYE (Henry), ✻, O. I. ✪, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du bois de Boulogne).

LAUGEL (Auguste), ingénieur des Mines, *fondateur*, rue de la Ville-l'Évêque, 15.

MM. LEMARCHAND (Ch.), ✻, *fondateur*, rue d'Astorg, 4 *bis*.

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Rameau, 6.

MASSON (Georges), ✻, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur*, boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (Léon), *fondateur*, rue d'Argenson, 3, et rue Félix, 11, à Nantes.

MOZET, ✻, Q, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, ✻, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Conti, 17.

PAILLET (Eugène), ✻, conseiller à la Cour de Paris, *fondateur*, rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✻, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (Fernand), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (Alfred), avocat, *fondateur*, boulevard de la Madeleine, 17.

MM. PORTALIS (baron ROGER), *fondateur*, rue de Phalsbourg, 18.

POUGNY, ✻, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc DE), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'Appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron GONZAGUE DE), ✻, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIX DENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, ✻, juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

VIAN (LOUIS), avocat à la Cour d'Appel, *fondateur*, rue de la Bruyère, 15.

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte DE), ✻, *fondateur*, boulevard de la Tour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBÉE (H. S.), Bedford Square, 53, London (England).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vrecken DE), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

DROIN, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.



MM. DUPUICH, ✻, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Rome, 139.

FRÉMY, G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au château de l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris rue de Lisbonne, 28.

GIRAUDEAU (Léon), agent de change, à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (Jules), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (Alfred), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LIOUVILLE (Albert), ✻, Avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, 12.

LUCAS (Paul), à Bellevue près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PATINOT, O. ✻, ancien préfet, rue de Rivoli, 184.

RAPPORT

LU PAR LE SECRÉTAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

A l'Assemblée générale du 8 janvier 1884.



RAPPORT

LU PAR LE SECRÉTAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

A l'Assemblée générale du 8 janvier 1884

MADAME, MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous présenter mon rapport sur la situation de notre Société au 31 décembre 1883.

L'état de nos finances continue à prospérer, si j'en crois la balance des comptes remise par M. Piet, notre excellent trésorier.

Les dépenses faites en 1883 s'élèvent à.	19.347 80
Et les recettes à.	14.805 55
Excédent des dépenses	4.542 25

Le solde en caisse au 31 décembre 1882 était de. . . .	19.275 88
Diminué des dépenses de l'année 1883.	4.542 25
Il se trouve réduit à. . .	14.733 63
Mais il y a lieu d'ajouter à cet actif : 1° le montant de 3 cotisations restant dues sur l'année 1883.	180
2° La somme de 1,144 fr. due par M. Rouquette pour l'*Annuaire* de 1883. . . .	1.144 20
Les dépenses comprennent : 5,530 fr. payés aux artistes chargés de l'exécution des dessins et des planches pour les deux ouvrages en cours de publication, cette somme sera donc répétée à son heure et constitue une partie de l'actif social. . .	5.530
Lequel s'élève en réalité à	21.588 83

Nos archives contiennent 200 exemplaires des *Annuaires* 1880, 1881, 1882 et 1883; elles possèdent les ouvrages édités par la Société, les cuivres gravés pour la *Chronique de Charles IX*, la *Vie de Bohême*, *Fortunio*, les *Orientales* et *Eugénie Grandet*. On y trouve aussi plusieurs volumes donnés par des Membres de la Société et les plus beaux ouvrages publiés par M. Conquet, tirés sur grand papier et que cet éditeur nous a généreusement offerts. Il sera prochainement dressé un catalogue exact de ce petit trésor artistique et littéraire.

Je puis annoncer aujourd'hui à la Société qu'elle est assez riche désormais pour préparer les publications votées dans nos assemblées, sans faire aucun appel de fonds à titre de provision. Cette mesure avait des inconvénients qui ne se présenteront plus.

Les Orientales de M. Victor Hugo et

Eugénie Grandet de M. H. de Balzac ont paru l'an dernier; ces deux splendides volumes, dont la publication a été dirigée avec tant de soin par notre aimable et dévoué Président, compteront parmi les bonnes productions de votre Société.

Les Orientales ont été imprimées à 135 exemplaires. Cinq ont été remis à M. Victor Hugo, le surplus a été délivré aux souscripteurs, aux artistes et à diverses autres personnes qui avaient donné leur concours à cette publication. Deux exemplaires ont été déposés à la Bibliothèque nationale.

Les dépenses faites pour cet ouvrage se sont élevées à 19,771 fr., les souscriptions ont produit 19,210 fr. et les huit dessins originaux ont été vendus moyennant : douze cents francs.

Eugénie Grandet a été imprimée à 120 exemplaires sur lesquels 95 ont été remis aux souscripteurs, 12 à M. Calman

Lévy pour ses droits de propriété littéraire, 8 ont été offerts aux artistes et à d'autres personnes, 2 déposés à la Bibliothèque nationale.

Les dépenses ont atteint 11,633 fr. 25; les souscriptions ont donné 12,350 fr. et les huit dessins originaux ont produit 3,025 fr.

La différence existant entre les dépenses, les souscriptions et le prix de la vente des dessins a naturellement augmenté l'actif de la Société.

Dans votre assemblée générale du 4 avril 1882 vous avez voté la publication de *Servitude et Grandeur militaires*, par Alfred de Vigny. M. Henry Houssaye a bien voulu se charger d'en surveiller la fabrication; des dessins ont été exécutés sur ses indications par M. Henri Dupray, l'un de nos meilleurs peintres militaires, et la gravure en a été confiée à M. Daniel Mordant. Quelques planches sont termi-

nées. Nous pouvons espérer que l'ouvrage nous sera bientôt distribué.

Une autre Assemblée générale, du 1er mai dernier, a décidé que nous donnerions une nouvelle édition de ***Jacques le Fataliste*** par Diderot.

M. Henri Beraldi dirige cette publication avec tout son zèle et son expérience consommée. Pour les dessins, il s'est adressé à M. Maurice Leloir, bien connu par ses belles productions.

Chacune des compositions sera gravée par un artiste différent. Ce livre pourra vous être remis à la fin de la présente année.

L'Annuaire pour l'année 1883 a été préparé et composé par M. Billard. Imprimé à 220 exemplaires, nous en avons cédé cent à M. Rouquette, libraire, à la condition qu'il rembourserait les frais occasionnés par cette publication.

L'Annuaire de l'année 1884 est en cours

d'impression. Il paraît devoir être moins étendu que les précédents. En effet, son but principal est de rappeler la composition et la situation de notre Société. M. Billard, avec sa grande obligeance, a bien voulu nous continuer ses bons offices pour la direction et l'impression de ce nouvel Annuaire.

En terminant cet exposé complet de notre situation, situation honorable et prospère, je dois jeter une note attristée et mêlée de regrets dans notre concert de satisfaction. Vous comprenez que je veux parler du désir manifesté par notre intègre trésorier. M. Piet veut se retirer...... non pas de la Société, mais des fonctions qu'il a remplies jusqu'à présent avec un zèle trop grand, puisque cet excès motiverait son départ. Votons lui les remercîments qu'il a si bien mérités. M. Piet y a droit à plus d'un titre et nous ne doutons pas qu'il ne consente à aider



ESSAI

SUR LES

NOTES MARGINALES



ESSAI

SUR LES

NOTES MARGINALES

A MES COLLÈGUES DES « AMIS DES LIVRES ».

— « Vite, trouvez-nous quelque chose, mon cher Collègue. L'*Annuaire* va paraître. Fouillez vos archives, déterrez-nous une note ou notice bibliographique curieuse, deux ou trois pages historiques et littéraires, un joli rien, ce que vous voudrez.... On attend la copie !.... Peut-on compter sur vous? »

— Notre cher et aimable président, en me formulant cette demande mardi dernier, au sortir de table, à l'heure expansive du café, avait une mine si cordialement engageante, le temps qu'il me fixait était si mesuré, si *jeune* comme disent les nouvelles couches et les *naturazolistes*, je

me sentais d'autre part si surchargé de travaux en retard, que je mis, je l'avoue, très intimement, vis-à-vis de moi-même, une certaine crânerie à répondre : « Fort bien, affaire entendue, je trouverai quelque chose, comptez sur moi tout aussitôt. »

L'esprit éprouve parfois un certain plaisir cruel et despotique à fouailler, quand même et encore, la bête paresseuse avide de rêverie et de repos. On veut se jouer du temps qui si souvent se joue de nous ; on n'entend pas même calculer avec lui son élan ; on se dit enfin *in petto*, avec un sourire de fatuité :

« Bah ! ce n'est rien, je ferai cela en quelques heures », et, la main tendue, on promet très gaillardement pour s'engager de conscience et d'honneur à tenir parole.

C'est au reste une des caractéristiques de notre vie de Paris que cette fièvre de production hâtive, cette poussée de travail enlevé d'assaut et gaiement dont le germe

messe engagée, en causant ici avec vous sur un sujet que je n'ai fait qu'effleurer autrefois; — je veux parler des *Annotateurs de livres* ou plutôt des *notes marginales manuscrites.*

Il y aurait, mes chers collègues, un ouvrage des plus étranges, des plus critiques, des plus bouffons et des plus sérieux à la fois, à écrire sous ce titre : *Histoire des livres interprétés par leurs lecteurs.* — Ce serait la synthèse de l'intelligence et de la bêtise humaine, quelque chose d'analogue à ce qu'avait rêvé Flaubert dans son labyrintheux roman de *Bouvard et Pécuchet.*

De même que certains spectateurs de drames à mouchoirs manifestent leurs émotions ou leurs sensations par des ondulations de tête, par des cris rauques, des râles étouffés, des sanglots silencieux ou des expressions de visage sinistres dignes des fantaisies de Goya; de même

que ces *Gobeurs de théâtre* ne tiennent pas en place, sautent, trépignent, battent des mains, s'écarquillent les yeux et lancent parfois au traître qui se promène sur la scène, comme une panthère en sa cage, des anathèmes solennels; de même, dis-je, il existe des lecteurs fanatiques, des *Gobeurs de livres*, dont les sentiments débordent sur les marges avec une haute école de plume ou de crayon dirigée par une verve affolée.

Ces sincères, naïfs ou grotesques disciples de Brosette, d'Aimé-Martin et de Berriat-Saint-Prix, éprouvent l'invincible besoin de traduire niaisement ou spirituellement les impressions bonnes ou mauvaises qu'ils ressentent à certains passages d'un ouvrage dont ils réfutent âprement les tendances ou le langage, comme si l'exemplaire qu'ils maculent devait tomber un jour entre les mains de son auteur et le confondre.

Lorsque cette monomanie ne provient pas d'un esprit cultivé, d'une érudition passionnée, d'un but de curieux qui ébauche un travail et sème ses idées dans les marges pour en retrouver plus tard le fil; lorsque le lecteur n'est pas un bibliographe ou un savant, ce ne peut être qu'un badaud littéraire, un malade, un délirant, un bibliophobe exalté.

Les scolies manuscrites signées jadis par des Josias Mercier, par des Muret, des François Guiet, des Ménage, des Balzac, des Furetière; par des génies tels que Corneille, Racine, J.-J. Rousseau et Voltaire; par des commentateurs légers, spirituels et charmants comme Jamet le jeune, sont en général d'un intérêt puissant, d'une utilité incontestable et incontestée, d'un charme réel, qui ne font qu'ajouter une valeur inappréciable aux volumes qu'elles enrichissent. De pareilles annotations ne rentrent pas dans mon

sujet ; elles fourniraient matière à un livre de singularités bien digne de tenter notre très savant collègue correspondant Gustave Brunet, de Bordeaux ; aussi bien le bon Nodier, ce chercheur-charmeur, avoue-t-il dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, qu'il eût traité lui-même avec délices un chapitre de bibliologie fort curieux à intituler : *Des hommes célèbres qui ont signé et annoté leurs livres.*

Pour conduire à bien cette *Histoire des livres interprétés par leurs lecteurs*, dont je parlais plus haut, il faudrait la collaboration de nombreux chercheurs et érudits, ayant immensément voyagé à travers la vie et les livres, ayant beaucoup retenu, colossalement noté et surtout paginé sans cesse et à l'infini ces victimes vagabondes qui échouent, pitoyables, sur les quais et dans les échoppes des librairies louches, mendiant dans leurs loques de vieux veau fauve une hospitalité et un peu de

confortable. — (C'est le plus souvent dans les boîtes des bouquins à quatre sols que se découvrent les livres les plus commentés). — Il faudrait donc toute une société bibliographique pour le livre que je rêverais de voir exécuter; c'est assez dire que je n'y saurais guère songer par mes propres forces; aussi ne parlerai-je aujourd'hui que de quelques pauvres types de badauds littéraires et des ouvrages en généralité, bêtement scoliés.

A l'écriture seule, on reconnaît l'esprit et le naturel du lecteur annotateur sans pour cela être graphologue. — Le bilieux blâme avec outrecuidance ; à des chapitres entiers il met de vigoureuses accolades avec ces mots courroucés écrits dans la marge, en caractères de pattes de mouches menues et sautillantes : *Idiot! Faux ! Stupide !* — Le livre ainsi annoté est le plus souvent coupé d'une main fébrile et démente, avec un couteau à papier en

scie... les pages meurtries ont des barbes affreuses.

Que de fiel s'évapore et que d'encre est perdue!

A l'écriture fine, archaïque et zélée, on reconnaît ou plutôt on devine le scoliaste, qui, avec une patience laborieuse et un soin jaloux, relève les lettres tombées à l'impression; corrige les errata du texte, les petites vétilles de style et les mots trop souvent répétés. — C'est ainsi que sur un exemplaire du roman de *Jacques*, qui est cependant l'incarnation de la stoïcité, un scoliaste semble faire un crime à Georges Sand de s'être servie *onze fois* du mot *stoïque* dans son ouvrage.

L'annotateur Prudhomme, — car il existe, — possède la calligraphie magistrale du professeur d'écriture. Les titres et les gardes sont ornés de paraphes brillants; les lettres initiales de chaque chapitre sont les plus souvent décorées d'arabesques

nourries de pleins et ouvrées de déliés; les notes marginales ont une prétention de critique ventru et gonflé d'importance. — Je ne citerai qu'un exemple relevé sur un volume des *Impressions de voyage* d'Alexandre Dumas (Tome IV, p. 289).

Après avoir biffé deux pages que l'auteur consacrait au duc d'Orléans, notre Prudhomme, trouvant le qualificatif de *roi de France* appliqué à Louis-Philippe, s'empressa de le barrer, et, ajoutant un *s* à *de* et un *ais* à *France,* il s'écrie superbement et magnifiquement, croyant donner une leçon très sévère à l'auteur des *Mousquetaires* : *Roi des Français, Monsieur Dumas !* — N'est-ce pas typique ?

L'ecclésiastique et, bien mieux encore, le fanatique religieux ont une grande tendance à l'annotation : la plume imbue d'encre bleue ou le crayon finement taillé tracent des caractères un peu âgés, mais fermement conduits; c'est surtout sur les ro-

mans qui ont eu leur quart d'heure de célébrité, aux passages scabreux où la femme s'abandonne et renonce à sa foi, à son honneur, à ses plus chères croyances, pour se livrer tout entière à son amour ; c'est principalement aux chapitres vigoureux, piquants et passionnés du genre *Indiana*, que la note intervient terrible, implacable et vengeresse : *Et Dieu ?* disent ces lignes fiévreuses, *et la religion ? et les principes du devoir ?.... Malheureuse ! que faites-vous ?.... Et Demain ??*

Un numéro de la *Revue britannique* (janvier–février 1836) nous fournira un exemple curieux d'annotation ecclésiastique. — En marge d'un article sur *Érasme et son Époque*, extrait du *Fraser's Magazine*, et en regard de cette phrase : « Chez Luther, au contraire, quelle grossière véhémence ! quelle puissance du sang et de la chair ! quelle force colossale ! quelle sympathie populaire !

Cette annotation se trouve :

Et vous croyez que c'eût été un tel homme que le Dieu des Chrétiens eût choisi pour réformer son ouvrage?

L'*anglaise* fine et déliée trahit le bas-bleu. Le volume est alors vierge de toute autre empreinte ; on sent que des doigts blancs et roses ont frémi sur le vélin : — le bas-bleu, contrairement au fanatique cité plus haut, a toutes les indulgences ; son âme généreuse comprend et excuse les fautes de son sexe ; elle recèle des trésors de bonté pour la femme qui tombe ou qui s'affaisse, et toute son aigreur s'épanche sur le Don Juan perfide, sur le séducteur pervers et mensonger. Les notes courent rapides et serrées en marge des périodes chaudes et langoureuses ; nous aurions trop de citations à faire, et nous nous abstiendrons... sagement.

L'annotateur puéril, sceptique et persifleur ; l'*annotateur Desgenais*, est le plus

nombreux. Il crayonne au-dessous des titres, fait des jeux de mots partout et ne respecte rien. — Sous le faux-titre du *Fa dièze* d'Alphonse Karr, il écrira : *Fadaise ;* il mettra cette épigraphe, ce *Cave canem*, sur le premier volume venu : *Lecteur, prends garde de mourir*. A moitié chemin de sa lecture, il griffonnera en bâillant : *Jusqu'ici je ne vois rien de bien intéressant.* Au mot *Fin*, il paraphera avec joie ce trait : *Redeo ad vitam*. C'est ce même farceur qui étale au milieu d'un blanc de page : *Ici mon esprit se repose*. — L'écriture de cet annotateur queue-rouge est généralement lourde et décèle la main d'un employé de bureau ou d'un clerc d'huissier à court d'expéditions et de papier timbré.

Parfois l'annotation prend l'allure d'un bon mot critique ou d'une saillie inattendue. Ainsi, dans une brochure intitulée : *Les seigneurs de Pontoise* (Paris, 1828),

drame en cinq actes, en vers, on lit une tirade qui finit ainsi :

LE ROI.

... Bast ! Qu'il garde Pontoise !
Et puisqu'il est enfin le mari de Françoise,
Je déclare qu'elle a de l'Ile-Adam les droits !

LE MARQUIS, *s'inclinant profondément.*

Que de bontés, seigneur !

LE ROI, *remettant son chapeau.*

Et qu'elle a Valmondois.

En marge de cet hémistiche, un annotateur loustic, jouant sur le sens du mot, a écrit cette remarque joyeuse : *Fichue nourriture !*

Je n'en finirais pas, mes chers collègues, si je voulais tracer ici les diverses physionomies de lecteurs-crayonneurs. — Il me faudrait parler de l'annotateur féru de l'idée du plagiat, qui inscrit en marge de chaque roman : « Cette situation est entièrement prise à tel ouvrage » ; ou : « Ce portrait de héros est calqué sur tel type de Balzac

ou de Soulié. » — Il me faudrait également insister sur les scolies politiques, passionnantes et acerbes, où l'opinion de l'un réfute l'opinion de l'autre. — Des exemplaires du *Mémorial de Sainte-Hélène* et de l'*Histoire du Consulat et de l'Empire* sont particulièrement surchargés de ces notes mordantes et enragées. — J'aurais également à m'étendre sur les grammairiens pédants et méticuleux, sur les annotateurs des annotateurs, qui mettent des poignets aux manchettes typographiques, et surtout sur les plus terribles, les plus inextricables griffonneurs, sur les vieux latinistes et les quinteux hellénistes, qui, ne connaissant rien de nouveau sous le soleil, entassent notes sur notes, commentaires sur arguments; citent tour à tour Martial, Juvénal, Plaute ou Térence, Anacréon, Aristophane et Théocrite, Plutarque et Cicéron, Hérodote et saint Ambroise, Froissart et Henri Estienne, avec une autorité, une persévé-



rance, un entrain du diable qui les possède.

Je mentionnerai encore cette classe de gens qui écrivent leurs noms sur tous les monuments, ces vaniteux de la possession qui croient prendre acte de propriété en signant ces lignes solennelles sur les exemplaires qu'ils viennent d'acquérir : *J'appartiens à M****; ou bien encore : *Ce livre est à moi* ***. C'est bien là le mot de ce propriétaire peint par Gavarni, disant avec un geste inoubliable : *Mon mur*. — La vanité seule est conseillère ici. — Cela est si juste, que J.-A. De Thou lui-même signait son nom sur le titre des livres qui n'étaient pas reliés à ses armes.

J'ai rêvé longtemps d'une nouvelle à écrire vis-à-vis d'un exemplaire des *Conseils de la sagesse ou Recueil des maximes de Salomon les plus nécessaires à l'homme pour se conduire sagement* (Paris, Sébastien Marbre Cramoisy, rue Saint-Jacques, aux Cigognes). Sur la garde se trouvait cette

note manuscrite : « Ce livre est et appartient à Pierre Lhuillier de La Chapelle ; en cas de perdition, il prie ceux ou celles qui le trouveront de le remettre à sa personne ou à son amie Thérèse Migot qui le récompenseront. — Leur demeure, rue de Poissi, vis-à-vis le cimetière, à Saint-Germain-en-Laye. — Ce 7 août 1749. »

Note simple et touchante, qui suffirait de canevas à l'imagination pour faire un conte doucement ému sous ce titre : *Autour d'un Livre.*

La plupart de ces bouquins ainsi annotés, critiqués, commentés ou applaudis, doivent avoir pour nous un grand intérêt ; c'est une sorte d'édition *variorum* très précieuse, pittoresque et piquante. Ce n'est guère affaire de grands bibliophiles, car ces ouvrages d'occasion sont souvent en mauvais état, comme des récidivistes sans gîte ; mais pour les charitables amis des livres, les Saint Vincent de Paul des



volumes en détresse, pour les petits manteaux bleus de la bibliographie, ces infortunés en apprennent plus sur l'humanité, — dont les spécimens et types bizarres se coudoient dans les marges, — qu'une édition dite originale en raison de son manque d'originalité (ne devrait-on pas dire édition d'origine); ou qu'un bel exemplaire lavé, encollé, non rogné, avec tous les sacrements de la reliure.

Est-il rien de plus attendrissant encore que ces livres annotés par des amoureux, des amants timides ou surveillés qui échangent leurs sentiments en échangeant leurs lectures? Parfois j'ai rencontré des phrases naïvement soulignées, comme : *Je t'aime, je t'aime de toute âme.... A toi pour la vie... Où nous revoir, hélas!* etc.; et sur ces tristes volumes maculés dont les marges sont rougies par la pression des doigts, devant ces déclarations d'amour d'une craintive hardiesse, devant ces pages où

tant de lecteurs et de lectrices se sont pris sans doute à rêver, je suis resté souvent à construire béatement des romans où des *Paul et Virginie* de province brûlaient des feux de Saint-Preux et de Julie. Est-il un roman écrit qui vaille la délicatesse exquise de ceux que l'on rêve?

Les livres annotés sont curieux à parcourir, comme les aventuriers à entendre. Ainsi donc, chers compagnons, je ne puis mieux clore ce futile bavardage qu'en vous priant de m'adresser les scolies remarquables que vous pourrez rencontrer dans les hasards de la lecture; je réunirai soigneusement toutes les notes, et peut-être un jour pourrai-je servir à notre *Annuaire* un plat plus bibliographiquement substantiel que celui que vous offre céans votre affectionné collègue.

OCTAVE UZANNE.



LE
SONGE DE POLIPHILE

LE SONGE DE POLIPHILE

Il n'est guère de livre aussi célèbre et aussi peu lu que ce mystérieux *Songe de Poliphile*, dont la première édition italienne est ornée de figures sur bois attribuées successivement à Bellini, à Carpaccio, à Mantegna, à Raphaël lui-même, et dont la première traduction française contient des gravures que les amateurs signent tour à tour : Geoffroy Tory, Jean Cousin, Jean Goujon, Estienne Delaulne. Autant on se complaît à regarder longuement ces dessins d'un style superbe et d'une incomparable grâce, autant on hésite à entreprendre la lecture de ce gros in-4° de 500 pages, écrit dans une langue toute artificielle qui est une sorte de macaronée où l'italien et le bas latin ont une part

égale, et où il entre aussi beaucoup de grec et un peu d'hébreu.

L'*Hypnérotomachie* (mot formé de trois mots grecs et qui signifie, dans la pensée de l'auteur, *le Combat de l'Amour en songe*) est un roman didactique et allégorique dont voici la fable. Poliphile, qui s'est endormi après de longues heures d'insomnie, rêve qu'il se trouve au milieu d'une forêt obscure. Dante avait déjà dit au début de *l'Enfer :*

Mi ritrovai per una selva oscura.

Poliphile parvient à sortir de la forêt et pénètre dans une riante vallée toute peuplée de magnifiques monuments antiques; puis il rencontre, près d'une fontaine jaillissante, cinq belles nymphes qui personnifient les cinq sens. Une autre nymphe lui apparaît alors : Polia, c'est-à-dire l'Antiquité toujours radieuse de jeunesse (d'où le nom de Poliphile, amant ou ami

de Polia). Elle promène le jeune homme à travers les jardins et les architectures, le fait assister à des spectacles, à des ballets, à des triomphes, à des fêtes de toute sorte, s'embarque avec lui pour l'île de Cythérée sur une nacelle que conduit l'Amour, lui montre la sépulture d'Adonis, le sacrifice à Priape, une grande mosaïque de l'Enfer, la fontaine de Vénus, le char de Jupiter, l'autel des trois Grâces et quantité d'autres choses dignes de mémoire. Poliphile s'éveille au chant du rossignol : « Le Soleil, jaloux d'un si beau sommeil, « et le voulant dérober à la Nuit, vint en « hâte, sycophante ennemi de la divine « Mère, peindre en rose, avec ses splen- « deurs lumineuses, la blanchissante « Aurore. » — On voit que le Frère Colonna a le style alambiqué et l'image singulièrement précieuse.

Mais la conception générale du livre est tout à fait élémentaire. Il n'est pas de

conte de nourrice où il n'y ait plus d'invention et plus d'intérêt. A la vérité, Colonna rachète la pauvreté du fond par la profusion et la richesse des détails. Que de broderies et d'arabesques! Il y a plus de festons et d'astragales que n'en condamna jamais Boileau. Et c'est la description technique de ces festons, de ces astragales, de ces soffites, de ces architraves, de ces chapiteaux, de ces frises sculptées qui a fait naguère l'utilité du *Songe de Poliphile*, et qui aujourd'hui encore fait son intérêt.

Il ne semble pas que le dominicain Colonna ait été un architecte au sens précis du mot, c'est-à-dire qu'il ait édifié des monuments comme le firent en Italie tant de moines de son ordre; mais, s'il n'avait pas la pratique de l'art, il en possédait parfaitement la théorie. Son livre, où il se montre un admirateur passionné des formes antiques et un élève studieux et fana-

tique de Vitruve, en même temps qu'un encyclopédiste de l'antiquité. eut certes une influence dans le double mouvement d'art et d'érudition de la Renaissance.

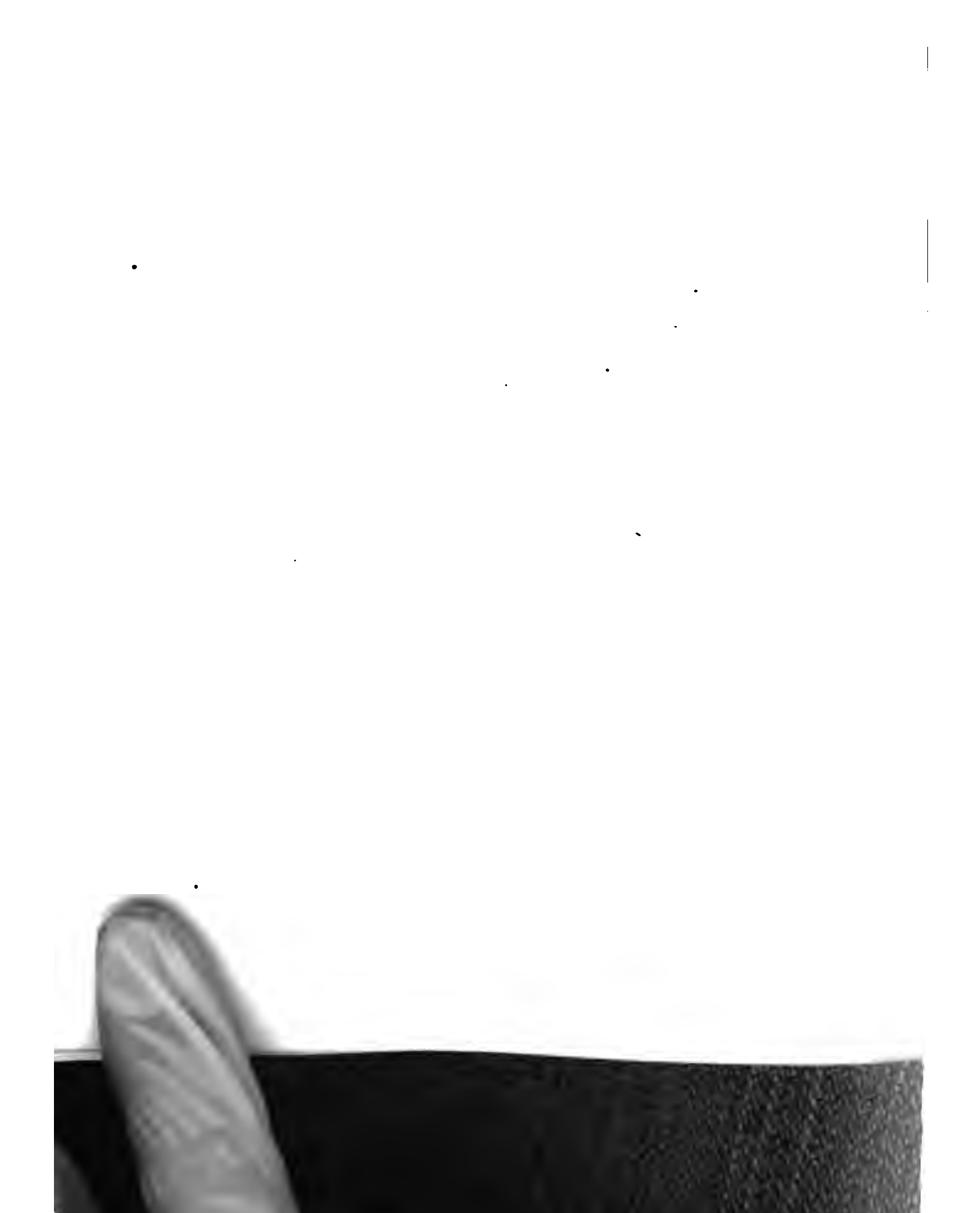
S'il est un livre qui ait des analogies avec le *Songe de Poliphile*, c'est celui du rhéteur Philostrate : *Les Images*. Philostrate et Colonna décrivent l'un comme l'autre des œuvres imaginaires : ici des peintures, là des architectures ; tous deux passent en revue le monde de la Fable ; tous deux ont une érudition prodigieuse, et le manque de critique est égal chez tous les deux. *Les Images*, livre qui date de la dernière décadence gréco-latine et le *Songe de Poliphile*, écrit en pleine Renaissance italienne, se répondent à travers les siècles.

HENRY HOUSSAYE.

VICTOR HUGO

ET

ALEXANDRE DUMAS





VICTOR HUGO ET ALEXANDRE DUMAS

Les relations de Victor Hugo avec Alexandre Dumas se nouèrent à la première représentation de *Henri III*, le 11 février 1829.

Hugo n'ayant pu se procurer une place, s'était adressé, sans le connaître et en désespoir de cause, à Dumas qui lui offrit l'hospitalité dans la loge de sa sœur.

Ces relations devinrent rapidement cordiales. Dumas nous apprend, dans ses Mémoires, que bon nombre de vers de son drame de **Christine**, *empoignés* par le public de l'Odéon le premier soir, furent refaits par Hugo qui passa la nuit à cette besogne avec Alfred de Vigny.

Hugo n'avait pas d'admirateur plus enthousiaste que Dumas, écrivant à propos

de *Marion Delorme* : « Eh bien ! je le dis « hautement : En relisant ce beau drame « dont j'achèterais chaque acte, si cela « était possible, par une année de ma « vie, je n'ai éprouvé pour mon cher « Victor qu'une admiration plus grande, « qu'une amitié plus vive, et pas un « atome d'envie. »

La lettre suivante, laissée par Hugo à la prison où Dumas purgeait ses nombreuses infractions à la discipline de la garde nationale, témoigne de l'intimité qui les unissait à cette époque :

« Jugez de mon désappointement, mon « cher Dumas, me voici à votre porte sans « pouvoir entrer. J'ai été deux fois de « suite à l'état-major, hier à quatre heures « et aujourd'hui à trois heures et quart. « J'ai trouvé deux fois le bureau des per- « missions fermé. Il paraît que ce bureau « est habituellement ainsi, ce qui favorise

« merveilleusement les communications.
« J'ai pensé que je serais plus heureux à la
« prison même ; mais votre directeur, qui
« m'a l'air d'une bête, m'envoie dire,
« après avoir lu votre petit papier et nos
« deux noms, qu'il ne peut me laisser,
« *ni même me voir*, ce qui me paraît joli. Je
« suis furieux et vous serre la main de
« tout mon cœur.

« Victor H. »

Comment cette intimité fut-elle troublée momentanément ? C'est ce qu'il n'est pas facile de préciser.

Peut-être pourrait-on trouver la réponse à cette question dans un aveu de Madame Victor Hugo : [1]

« Le seul inconvénient de cette grande
« réussite (*Antony* joué à la Porte-Saint-

[1] Victor Hugo raconté par un témoin de sa vie, t. II, p. 337.

« Martin le 3 mai 1831), fut de diviser les « jeunes gens, qui, jusque-là, n'avaient « vu que le drapeau commun... Ils se sépa- « rèrent alors en deux groupes; il y eut « ceux de M. Victor Hugo et ceux de « M. Alexandre Dumas; ils n'opposèrent « plus une masse compacte à l'ennemi et « tirèrent les uns sur les autres. »

Dumas n'assistait pas le 12 novembre 1832 à la représentation de *le Roi s'amuse*.

« Un peu de froid, dit-il dans ses mémoires, s'était glissé dans mes relations avec Hugo, des amis communs nous avaient à peu près brouillés. »

Cependant dans la soirée du 2 février 1833, à la Porte-Saint-Martin, où le magnifique drame *Lucrèce Borgia* obtenait un si éclatant succès, Alexandre Dumas allait féliciter madame Hugo dans sa loge; il serrait ses mains en pleurant de joie, il était transporté d'admiration.

Victor Hugo se montra touché de cette cordiale effusion.

Mais, sur un théâtre où, dans moins de deux années, s'étaient succédé des drames comme *Marion Delorme, Lucrèce Borgia, Marie Tudor*, de Hugo, *Antony, Richard Darlington, la Tour de Nesles*, de Dumas, *les amis communs* aidant, et les excentricités du directeur Harel brochant sur le tout, les froissements d'intérêt et d'amour-propre devenaient inévitables.

Un incident vint tendre encore la situation.

Pendant les répétitions de Marie Tudor avait paru, dans le *Journal des Débats*, un article de Granier de Cassagnac, où Dumas était jugé très sévèrement et Hugo très vivement loué. Ce dernier fut considéré bien à tort comme l'instigateur de cet article. Loin de là, il avait tout fait en réalité pour en empêcher la publication.

Aussi, le soir de la première représentation, le 11 novembre 1833, une vigoureuse cabale mit-elle en péril le succès de la pièce. Harel fut soupçonné d'avoir favorisé cette cabale, peut-être même de l'avoir organisée, pour se débarrasser de Hugo qui le gênait, et revenir à Dumas dont il *jouait* plus facilement, et dont il jugeait les ouvrages plus productifs pour la caisse du théâtre. Hugo rompit dédaigneusement avec l'impresario fantaisiste.

Hugo et Dumas avaient pu cesser de se voir, mais ils n'avaient pas cessé d'avoir l'un pour l'autre les sentiments qu'une sympathie et une admiration réciproques leur avait inspirés dans la soirée de *Henri III*. La première occasion devait les rapprocher.

Cruellement frappé par la mort de sa mère qu'il adorait, Dumas s'était adressé spontanément à Hugo qui lui répondit :

« J'aurais voulu une moins triste occa-
« sion de vous serrer la main. Vous
« verrez bien demain, au premier regard
« que vous arrêterez sur le mien, que
« vous avez eu tort de douter jamais de
« moi.

« Je serai demain chez vous à l'heure.

« Vous avez bien fait de compter sur
« moi. C'est un retour de noble confiance
« digne de vous et digne de moi.

« Votre ami,

« VICTOR. »

L'amitié de ces deux hommes si faits pour se comprendre et pour s'aimer ne s'est plus démentie depuis lors. Voici deux lettres de Hugo, en date, l'une du 19 janvier 1840, et l'autre de 1841.

« Vous savez, je crois, mon cher
« Dumas, l'adresse de madame Valmore.
« Auriez-vous l'extrême bonté de lui

« faire passer ce petit mot pour sa fille
« qui m'a envoyé des vers charmants.

« Mille pardons et mille amitiés. A
« bientôt.

« Victor Hugo. »

« Mille regrets de ne pas vous avoir
« rencontré, cher ami, j'aurais eu tant
« de plaisir à causer avec vous. Si quel-
« que bon hazard vous pousse vers nos
« parages, montez donc. La place Royale
« sera si charmée de vous voir, et moi
« de vous serrer la main.

« Victor H. ».

« A quand *Caligula?* Quel jour applau-
« dirons-nous? Vous savez qu'*Hernani*
« se borne à des exploits. »

Dumas est resté jusqu'à la fin de sa vie le frère d'armes, l'admirateur et le défenseur fidèle de l'exilé de Jersey.

A. PARRAN.

NOUVELLE TRADUCTION

DE L'ILIADE

EN VERS FRANÇAIS



NOTICE SUR HOMÈRE

ET

SUR UNE TRADUCTION DE L'ILIADE

EN VERS FRANÇAIS [1]

Homère... que ce géant de l'épopée écrase du poids de son génie les anciens et les modernes qui ont voulu marcher sur ses traces !

« Il tient dans sa main droite l'*Iliade*, dans la gauche l'*Odyssée* » et nous présente les purs modèles de la poésie antique.

Quelle est, demande-t-on souvent, la plus belle de ces deux œuvres impérissables ? A mon avis, l'hésitation n'est pas

[1] L'*Iliade* d'Homère, traduite en vers français par J.-C. Barbier, procureur général à la Cour de cassation. Deux volumes in-8, à Paris, chez Thorin, libraire, rue de Médicis, n° 7.

permise. Si l'*Odyssée* parle plus à l'imagination, est plus variée dans ses images, plus fertile en incidents, l'*Iliade* l'emporte sur sa cadette par la majesté, l'ampleur et l'unité.

L'*Iliade* est le poème épique par excellence. Il ne chante pourtant qu'un simple épisode de la guerre de Troie : la colère d'Achille, et ne fait que de brèves allusions au commencement et à la fin de ces combats, qui durèrent dix ans et ruinèrent Ilion.

Lorsqu'Achille se retire sous sa tente, les Grecs subissent des revers qui haussent le cœur des Troyens. Ceux-ci quittent leurs remparts, descendent dans la plaine et, malgré Diomède, Ménélas, Agamemnon, les deux Ajax, Ulysse et Idoménée, refoulent les assiégeants vers leurs vaisseaux. Tant d'illustres guerriers sont impuissants à triompher d'Hector. En vain les dieux et les déesses se mêlent à l'ac-



tion, supplient Jupiter; le Destin veut que le fils de Thétis soit vengé, et le Destin l'emporte. L'émotion des dieux est ici toute naturelle, puisque leurs fils et descendants luttent dans les deux armées rivales; c'est même en sauvant Enée des mains de Diomède que Vénus est blessée par ce héros. Enfin la flamme brille sur les navires à coque noire. Achille regrette alors son inaction et, la colère possédant encore son âme, il couvre Patrocle de sa cuirasse et l'envoie secourir les Achéens, qui reprennent l'offensive, mais voient bientôt succomber Patrocle sous les efforts combinés de Phébus et d'Hector. Trois fois retentit le cri strident d'Eacide et la bataille cesse aux derniers rayons du jour. Le lendemain. revêtu des armes divines forgées par Vulcain, Achille parcourt la plaine, furieux, terrible, impitoyable jusqu'à la défaite d'Hector. L'*Iliade* se termine par les jeux funèbres en

l'honneur de Patrocle et par l'entrevue si attendrissante de Priam avec le fils de Pélée.

Le discours du vieux roi est admirable, la réponse d'Achille peint ce guerrier farouche que parvient seul à toucher le souvenir de son père chargé d'ans, de tristesse et resté sans défense dans Phthie devenue déserte. Le roi et Achille confondent leurs larmes, coulant pour des motifs différents, et l'on ne peut s'empêcher d'être ému, quand Priam s'écrie :

... « Songe aux Dieux, à ton père,
Achille; rien jamais n'égala ma misère;
Infortuné, j'ai fait un effort surhumain :
De qui tua mon fils j'ai pu baiser la main. »
(Tom. II, p. 385).

Pour moi, les poètes grecs, et Homère à leur tête, n'ont jamais été égalés. Depuis des siècles, on puise dans leurs chefs-d'œuvres à pleines mains, sans tarir



la source de leur richesse. Bien inspirés furent les auteurs tragiques de tous les temps qui demandèrent à ces colosses quelques miettes de leur table sacrée; ils en ont été récompensés par le succès et par les applaudissements de leurs contemporains.

Qu'aujourd'hui encore, M. Jules Lacroix fasse représenter à la Comédie-Française *Œdipe Roi* (de Sophocle), traduit en vers nobles et sonores, et le concours empressé des Parisiens lui prouve chaque soir qu'il n'a pas fait un vain appel à leur goût épuré. Il est vrai que Mounet Sully est superbe dans sa Fatalité; mais la dernière scène des enfants est réellement arrachée au plus profond du cœur humain et le spectateur se retire pensif, oppressé, sous le coup d'une émotion qui l'étreint puissamment. L'histoire d'Œdipe est bien vieille, bien connue, bien raillée; elle n'offre la ressource d'aucune péripétie

imprévue.... et pourtant Sophocle en a fait surgir ce drame dont la magnificence devait, au déclin de ses jours, transporter encore le peuple d'admiration, défendre l'indépendance, l'honneur de sa vieillesse et confondre l'impiété de ses fils ingrats.

De même pour Homère; il atteint la perfection, parce qu'il est simple dans son idée et parce qu'il est pathétique, sans exagération ; il suit les traditions; il mêle naïvement, comme l'exige la légende, le merveilleux au réel. L'ensemble du poème forme un récit d'un intérêt soutenu et croissant. Le lecteur surpris voit, à trois mille ans de distance, revivre sous ses yeux dans l'*Iliade* tout le côté matériel de l'existence grecque à l'époque héroïque : puissance royale très circonscrite, combats presque tous singuliers, science physiologique, médecine, esclavage, discipline, religion, usages et coutumes, sans oublier



les préparatifs des repas et la cuisson des viandes :

> ... Cependant
> On vaque à d'autres soins, sur le charbon ardent
> Les viandes du banquet, avec art dépecées,
> Commencent à rôtir, par les dards traversées.
> On dispose les mets et chacun peut enfin
> Prendre une égale part aux douceurs du festin.
> (Tome I, p. 53).

Ainsi, lorsqu'au pied du Vésuve on entre dans Pompéï, reste-t-on frappé d'étonnement, en voyant ces maisons habilement distribuées, ces temples, ces rues alignées au milieu desquelles ne manquent ni les fontaines, ni les théâtres, ni même les quartiers consacrés à la Vénus des carrefours. Il semble que les Romains viennent de quitter leur villégiature préférée et non pas que la cité ait été figée pendant dix-huit cents ans sous les cendres refroidies du volcan.

On éprouve avec Homère un sentiment analogue. Mais, si le côté matériel nous

intéresse au plus haut point, le côté métaphysique est plus remarquable encore.

Hélas ! l'homme n'a guère varié depuis la création du monde. Il naquit, armé de toutes pièces ; malheureusement ses conquêtes se sont exercées sur la nature, non sur lui-même. La souveraine puissance, qui le rivait dans les temps fabuleux à la chaîne de Prométhée, le maintient toujours sur le roc inébranlable. Il a ravi le feu sacré et ne saurait s'en servir ; car il n'est pas parvenu à s'affranchir des vertus et des vices qui le lient à sa condition immuable. Tel était l'homme devant la ville de Troie, tel il est aujourd'hui.

L'*Iliade* en est la preuve. Elle accuse, chez le poète, l'intuition d'une psychologie raffinée, l'observation exacte des appétits humains ; elle révèle une connaissance approfondie des passions intimes (et vraies de tout temps), connaissance qui

se manifeste dans les discours d'Achille, d'Agamemnon, de Thersite et d'Ulysse tour à tour véhéments et dédaigneux, artificieux et satyriques. Il n'y a pas jusqu'à la faconde, jusqu'à la prolixité, jusqu'à la mémoire impitoyable du sage Nestor qui n'offre un modèle parfait du vieillard un peu radoteur, mais vénérable et utile au conseil.

Est-ce que ces créations, ces réflexions ne sont pas du domaine de la plus haute philosophie? Cherchez les mobiles qui poussent les héros; étudiez leurs caractères qui ne se démentent pas, caractères bien vivants, avec toutes leurs inconséquences, avec ces alternatives de témérité et de peur dont personne ne peut se défendre. Achille lui-même n'est-il pas, comme un autre homme, accessible à la terreur, témoin sa lutte contre le fils d'Anchise :

C'est en tremblant qu'Achille écarte avec sa main
Ce brillant bouclier que lui donna Vulcain.
Il croyait voir déjà la longue Javeline
Traverser l'épaisseur, menacer sa poitrine.
(Tome II, p. 248).

Voilà comment l'*Iliade* se présente à nous avec ses aspects multiples et sa belle unité d'action. Voilà comment l'*Iliade* nous instruit et nous charme à la fois.

La traduction de ce chef-d'œuvre en vers français a tenté plusieurs fois des esprits distingués que n'ont arrêtés ni la difficulté, ni la longueur d'un travail pénible et interminable. S'effaçant devant leur modèle, ils ont cherché à en rendre, de la manière la plus fidèle, la pensée et les nuances délicates. Ainsi avait compris sa tâche M. le président Larombière, lorsque s'attaquant à Virgile et à Lucrèce il suivait pas à pas les ravissantes descriptions des *Georgiques*, ou lorsqu'il luttait, non sans succès, avec le *poème de la nature*. Il semble que la Magistrature prédispose

à l'étude des lettres et à l'admiration des anciens et, quand je dis : il semble, je veux dire : il est incontestable.... Les motifs en sont trop naturels pour que je cherche à les déduire. J'aime mieux parler du monument que M. Barbier, procureur général à la Cour de cassation, vient d'élever à Homère, en traduisant son *Iliade*.

M. Barbier n'est pas seulement un savant jurisconsulte, occupant à juste titre l'une des plus grandes Magistratures de France. Ses explorations fructueuses dans le domaine des Michelet, des Henri Martin, l'ont placé depuis longtemps à la tête de la Société des études historiques, et il est en outre un lettré, vivant dans l'intimité des muses grecque et latine qui n'ont pour lui ni secret, ni refus. M. Barbier s'était autrefois mesuré avec Perse et avait, dans une partie notable, éclairci les obscurités du satyrique ; aujourd'hui,

emprunté un format commode et un vélin sans défaut.

Les vingt-quatre chants ont conservé les titres que leur avait donnés l'école d'Alexandrie ; toutefois le nouveau traducteur, qui a respecté ces anciennes indications, les a subdivisés en chapitres explicatifs. Je prends comme exemple le chant V, intitulé : *Exploits de Diomède*. Ce chant compte maintenant sept divisions : § I. *Premiers succès des Grecs ;* § II. *Pandarus ;* § III. *Diomède blesse Vénus ;* § IV. *Plaintes de Vénus ;* § V. *Les Troyens, avec Mars, reprennent l'avantage ;* § VI. *Sarpedon et Tlépolème ;* § VII. *Mars frappé par Diomède.* L'idée est heureuse. En effet, ces paragraphes, ces rubriques nouvelles préparent le lecteur aux scènes qui vont se dérouler et facilitent considérablement les recherches dans cet immense poème, qui comporte plus de quinze mille vers

M. Barbier dépasse, à peine de vingt

ou trente vers par chant, le nombre des vers homériques. C'est là presque un tour de force; car, si la traduction n'est pas littérale, si l'on y trouve plus souvent une large et saine interprétation qu'une version linéaire et servile, il faut convenir d'autre part que les moindres intentions du poète ont été saisies et sont finement rendues. Parfois l'hexamètre français suit l'original grec mot à mot et semble vouloir le combattre corps à corps. Cette preuve évidente, qu'un même génie anime les deux idiomes, m'a rappelé l'excellent traité d'Henri Étienne sur la conformité du langage français avec le grec. Je me suis convaincu, à nouveau, que l'illustre grammairien du XVI[e] siècle avait raison d'affirmer que le français dérivait bien plus du grec que du latin.

Le traducteur a évité, autant que possible, les répétitions souvent fastidieuses du bon Homère; néanmoins il n'a pu se



soustraire à l'obligation de reproduire quelques doubles emplois, surtout dans les discours, adressés par Jupiter à Iris et transmis par elle aux héros ou aux dieux. On conçoit d'ailleurs que la messagère de l'Olympe ne puisse et ne doive y apporter aucun changement.

Jusqu'à présent j'ai dit tout le bien que je pensais du travail de M. Barbier, je voudrais pourtant faire ma petite critique, et je la rencontre dans certains détails qui paraîtront, j'en suis sûr, bien peu importants à la généralité des lecteurs. Il s'agit des épithètes dont Homère accompagne (sans se lasser jamais) quelques mots et quelques noms : « Γλαυκωπις Αθηνη, αθανατοι Θεοι, ευκνημιδες Αχαιοι, αναξ ανδρων Αγαμεμνων. Pourquoi la traduction change-t-elle fréquemment ces dénominations ? Je comprendrais plutôt qu'elle les supprimât ; mais je n'aime pas beaucoup qu'elle les modifie ou qu'elle en invente de nou-

velles. Je sais bien que Dugas Montbel a donné ce mauvais exemple et il est sans excuse, puisqu'il écrit en prose. Quant à moi, ces épithètes me plaisent alors même qu'elles ne varient guère. Je suis comme les gens amoureux... des défauts de leurs maîtresses.

Sous cette réserve, que beaucoup jugeront sans doute puérile, l'œuvre de M. Barbier est magistrale. Il y a là un labeur immense, mené à bonne fin, avec une connaissance parfaite du dialecte ionien, avec une persévérance, un talent et un bonheur que sauront apprécier les amateurs de la poésie et du noble langage.

J'ai déjà, au cours de cet article, donné quelques extraits de cette traduction remarquable. Voici, en terminant, deux passages que je signale à l'attention des hellénistes. Ils montrent avec quelle vigueur, avec quelle sobriété dans la pre-



mière partie et avec quelle grâce dans la seconde, M. Barbier a su rendre les adieux d'Hector à Andromaque. Et d'abord les funestes pressentiments de l'époux :

Ces maux que j'entrevois torturent moins mon cœur
Que l'aspect d'Andromaque au pouvoir d'un vainqueur.
Quoi donc! Un de ces Grecs, prenant dans sa main rude
Ta main, malgré tes pleurs, t'entraîne en servitude!
Il te faut, dans Argos, manier le fuseau,
A la source Hypérée aller puiser de l'eau
Pour un maître! Oh destin! Oh! cruelle contrainte!
Et l'on dira, sans doute, en entendant ta plainte :
C'est la femme d'Hector, qui mourut en héros
Sous les murs d'Ilion....

(Tome I, p. 197).

Puis, Hector élève Astyanax dans ses bras et le rend à Andromaque, c'est la fin de cette scène touchante :

Le guerrier lui remet cet enfant bien-aimé :
La mère le reçoit en son sein parfumé
Avec un doux sourire où percent les tristesses ;
Le héros est ému, les plus tendres caresses
Accompagnent alors ses déchirants adieux....

(Tome I, p. 198).

Ai–je exagéré les qualités poétiques de M. Barbier? Je ne le crois pas. Dans cette versification, il n'y a à retrancher ni un mot impropre, ni un mot familier. Que des critiques difficiles lui reprochent une certaine sécheresse : j'en conviendrai peut-être. Mais, je répondrai que les deux volumes ne contiennent pas une phrase banale, pas une phrase inutile, pas un terme prétentieux : c'est là un mérite inestimable. J'ajouterai que le style est simple, bref, nerveux et concis, parfois d'une tendresse extrême, toujours digne du sujet et du traducteur. Qu'il reçoive ici mes sincères félicitations; car, il peut dire avec Horace :

.... Exigi monumentum
Œre perennius.

EUGÈNE PAILLET.



TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

M. HOUSSAYE (HENRY)

Mémoire sur le nombre des citoyens d'Athènes au Ve siècle avant J.-C. — Paris, librairie académique Didier, 1883. In-8°.

M. PARRAN

1. *Sur les terrains de gneiss des environs de Bône* (Algérie). — Juin 1883.

2. *Observations sur les terrains jurassiques supérieurs du Gard et de l'Ardèche.* — Juin 1883.

3° *Coupe des terrains tertiaires lacustres entre Rousson et Mons,* arrondissement d'Alais (Gard). — Novembre 1883.

Ces trois notices ont été publiées dans le *Bulletin de la Société géologique de France,* grand in-8° et tirées à part; non mises dans le commerce.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

La Société a pour but :

1° De publier des livres avec ou sans illustration, qui, par leur exécution typographique, ou par les choix artistiques, soient un encouragement aux peintres et aux graveurs, aussi bien qu'un motif d'émulation pour les imprimeurs français;

2° De créer, entre tous les bibliophiles, des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

ART. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.



tants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

Art. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de *membres honoraires*, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'Annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

Art. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation ou de la somme une fois versée, est fixé par le Règlement intérieur.

Le membre nouveau, qui nesolderait pas les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours, verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

ART. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit leur spécialité ; livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

ART. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

ART. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'Annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

ART. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal à la moitié plus un des membres exis-



était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en Assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).

Art. XIII.

Le décès ou la démission d'un membre, non plus que sa radiation (si l'honneur de la Société la rendait nécessaire) ne constituent, soit au profit du sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

Art. XIV.

La Société se réunit au moins une fois par an en Assemblée générale pour procéder :

1° A la nomination de son bureau ou Comité;

2° A l'élection des nouveaux membres;

3° A l'examen et à l'approbation des comptes annuels présentés par le Trésorier;

4° Au vote du projet de budget qui lui est soumis par le Comité;

5° Au choix d'une publication, au vote de la dépense de cette publication et à la nomination des membres chargés de la diriger;

6° A la discussion de toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Comité.

La Société se réunit, en vue de ses travaux et de ses études, à des époques fixes déterminées par son Règlement intérieur et sur la convocation de son Président toutes les fois que le Comité le juge nécessaire.

ART. XV.

Les votes, quels qu'ils soient, ont lieu au scrutin secret, et les décisions, sauf exception (art. VI, XII, XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

ART. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

ART. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publication et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

ART. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

6° A la discussion de toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Comité.

La Société se réunit, en vue de ses travaux et de ses études, à des époques fixes déterminées par son Règlement intérieur et sur la convocation de son Président toutes les fois que le Comité le juge nécessaire.

ART. XV.

Les votes, quels qu'ils soient, ont lieu au scrutin secret, et les décisions, sauf exception (art. VI, XII, XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

ART. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire,
Trois Assesseurs.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.



Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

ART. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

ART. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publication et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

ART. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

ART. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposée par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aquafortiste qui en sera le plus digne.

ART. XXI.

Les présents Statuts et le Règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux Assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière Assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

ARTICLE PREMIER.

Conformément aux Statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Président,
3° Un Archiviste-Trésorier,
4° Un Secrétaire,
5° Trois Assesseurs.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

Les Vices-Présidents remplacent le Président empêché.

L'Archiviste-Trésorier est l'agent administratif de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, les cotisations, de payer les dépenses, de garder chez lui tous registres et documents appartenant à la Société. C'est lui qui, *exécutant les décisions du Comité,* remplit tous les actes de la vie civile de la Société. Il place et déplace les fonds, signe les contrats, exerce les actions en justice.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les réunions et rédige les procès-verbaux des séances.

ART. II.

Le Comité se réunit soit chez le Président, soit chez l'un des membres du Comité pour y traiter les questions prévues par le dernier paragraphe de l'article XVI des Statuts.

ART. III.

Tout sociétaire est soumis à un droit d'entrée et à une cotisation.

Le droit d'entrée est de cinquante francs pour les membres fondateurs et de cent francs pour les nouveaux titulaires.

Les membres de la Société anciens et nouveaux paient une cotisation annuelle de soixante francs

ou une somme de mille francs une fois versée. Il peut être fait par le Comité remise partielle de cette cotisation, mais à titre de mesure générale.

ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année, sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une Assemblée générale.

ART. VI.

Chaque récipiendaire signe les Statuts de la Société et le présent Règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

droit d'assister aux réunions de la Société; mais les correspondants et des étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du Comité.

ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en Assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication : *Société des Amis des Livres*, et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition :

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

Art. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la dénomination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

Art. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet Annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'Annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.

TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie L. Baudoin et Cie, rue Christine, 2.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

PARIS. — IMPRIMERIE L. BAUDOIN ET Ce, RUE CHRISTINE, 2.

SOCIÉTE

DES

AMIS DES LIVRES

ANNUAIRE

[Année 6]

PARIS

IMPRIMÉ POUR LES AMIS DES LIVRES

—

1885

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

PRÉSIDENT D'HONNEUR :

S. A. R. le duc d'AUMALE, G. C. ✻.

COMITÉ

PRÉSIDENT :

M. Eugène PAILLET, ✻.

VICE-PRÉSIDENTS :

MM. Charles COUSIN, ✻.
PARRAN, ✻.

ARCHIVISTE-TRÉSORIER :

M. Alfred PIET.

SECRÉTAIRE :

M. BÉGIS.

ASSESSEURS :

MM. Henry HOUSSAYE, ✻.
BILLARD.
Henri BÉRALDI, ✻.

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES TITULAIRES :

Mme ADAM (Edmond), boulevard Poissonnière, 23.

MM. ARNAL, avocat à la Cour d'Appel, *fondateur*, rue du Cirque, 5 *bis*.

AUMALE (S. A. R. le duc d'), G. C. ✱, au château de Chantilly (Oise), et à Paris, rue de l'Élysée, 4.

BAPST (Germain), *fondateur*, boulevard Haussmann, 153.

BÉGIS (Alfred), avocat, *fondateur*, boulevard Sébastopol, 16.

BÉRALDI (Henri), ✱, sous-chef au Ministère de la Marine et des Colonies, *fondateur*, boulevard Haussmann, 86.

MM. BESSAND, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, rue du Pont-Neuf, 2 *bis*.

BILLARD, ancien juge au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue d'Assas, 88.

BOCHER (EMMANUEL), ✻, ancien officier d'état-major, rue de Grenelle-Saint-Germain, 113.

BRIVOIS, *fondateur*, rue de Marivaux, 11.

CHAMP-REPUS (MARIGUES DE), O. ✻, ancien commandant d'état-major, *fondateur*, rue Pasquier, 17.

CHERRIER, notaire, *fondateur*, rue Jean-Jacques-Rousseau, 49.

CLÉMENT (LUCIEN), avocat, *fondateur*, rue du Cardinal-Lemoine, 53.

COLLIN, ingénieur, avenue de Messine, 30.

COPPEAUX (TH.), conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue du Général-Foy, 6.

COUSIN (CHARLES), ✻, inspecteur principal délégué au chemin de fer du Nord, *fondateur*, rue de Dunkerque, 20.

CUSCO, O. ✻, membre de l'Académie de médecine, *fondateur*, rue de Laborde, 50.

MM. DAGUIN, O. ✻, ancien président du Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Castellane, 4.

DELBERGUE-CORMONT, *fondateur*, rue des Sablons, 59.

DÉSÉGLISE, ✻, ancien membre du Tribunal de Commerce, *fondateur*, quai Malaquais, 15.

DRUJON, ✪, chef du 1er bureau à la Préfecture de Police, *fondateur*, rue du Vieux-Colombier, 17.

DUGOUJON, rue de Rome, 81.

FORTIER-BEAULIEU, ✻, membre de la Chambre de Commerce, boulevard Magenta, 46.

GALLIMARD, architecte, *fondateur*, rue Saint-Lazare, 79.

GAUTHIER (FERDINAND), *fondateur*, rue Lavoisier, 23.

GIRAUDEAU (ABEL), docteur en médecine, *fondateur*, boulevard Haussmann, 174.

HOUSSAYE (HENRY), ✻, O. I. ✪, homme de lettres, rue Léonard-de-Vinci, 5 (avenue du Bois-de-Boulogne).

LAUGEL (AUGUSTE), ingénieur des Mines, *fondateur*, rue d'Anjou-Saint-Honoré, 12.

MM. **LEMARCHAND** (Ch.), ✻, *fondateur*, boulevard des Italiens, 11.

LESSORE, arbitre-rapporteur au Tribunal de Commerce, *fondateur*, rue Rameau, 6.

MASSON (Georges), ✻, administrateur du Comptoir d'Escompte, *fondateur*, boulevard Saint-Germain, 120.

MERCIER (Léon), *fondateur*, rue d'Argenson, 3, et rue Félix, 11, à Nantes.

MOZET, ✻, O, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de la Bienfaisance, 39.

OUACHÉE, ✻, juge au Tribunal de Commerce. *fondateur*, quai Conti, 17.

PAILLET (Eugène), ✻, conseiller à la Cour de Paris, *fondateur*, rue de Berlin, 40.

PARRAN, ✻, ingénieur en chef des mines, rue des Saints-Pères, 56.

PETIT (Fernand), ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, boulevard Malesherbes, 99.

PIET (Alfred), avocat, *fondateur*, boulevard de la Madeleine, 17.

MM. PORTALIS (baron ROGER), *fondateur*, rue de Phalsbourg, 18.

POUGNY, ✱, rue de Monceau, 14.

RIVOLI (MASSÉNA, duc DE), rue Jean-Goujon, 7.

ROBERT, ancien notaire, avenue d'Antin, 61.

RODRIGUES, avocat à la Cour d'Appel, rue Moncey, 16.

SAINT-GENIÈS (baron GONZAGUE DE), ✱, *fondateur*, rue d'Aguesseau, 13.

SIXDENIERS, attaché à la Banque de France, *fondateur*, rue de Verneuil, 56.

TRUCHY, ✱, ancien juge au Tribunal de Commerce, rue de Rivoli, 158.

TRUELLE SAINT-ÉVRON, *fondateur*, rue Saint-Honoré, 229.

TUAL, commissaire-priseur, *fondateur*, rue de la Victoire, 39.

UZANNE (OCTAVE), homme de lettres, rue Bonaparte, 72 *bis*.

N...

MEMBRE HONORAIRE :

M. LONGPÉRIER-GRIMOARD (comte DE), ✻, *fondateur*, boulevard de la Tour-Maubourg, 42.

MEMBRES CORRESPONDANTS :

MM. ASHBÉE (H.-S.), Bedford Square, 53, London (England).

BAVOILLOT (JOLLY), 61. E. 12 Street, New-York (United-States), America.

BORMANS (PAUL Van-der-Vrecken DE), à Tour-de-Paris, par Vienne-le-Château (Marne), et à Paris, rue de Rennes, 103.

BOUGARD, docteur en médecine, à Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne).

BRUNET (GUSTAVE), rue Boudet, 8, à Bordeaux.

CLARETIE (JULES), ✻, homme de lettres, rue de Douai, 10.

DESTOMBES (PIERRE), à Roubaix (Nord).

MM. DROIN, juge suppléant au Tribunal de Commerce de la Seine, quai des Grands-Augustins, 53 *bis*.

DUPUICH, ✻, capitaine au 5e régiment territorial d'artillerie, à Villiers, près Villers-Cotterets (Aisne), et à Paris, rue de Rome, 139.

FRÉMY, G. O. ✻, ancien gouverneur du Crédit foncier de France, au château de l'Orme, près Saint-Sauveur (Yonne), et à Paris, rue de Lisbonne, 28.

GIRAUDEAU (LÉON), agent de change, à Paris, rue de Vintimille, 20.

HUVÉ (JULES), à Montmorency (Seine-et-Oise), et à Paris, rue Joubert, 20.

JUBINAL, Avocat, rue Boudreau, 8.

LAGORCE (ALFRED), à Nîmes, rue de l'Aspic, 34 (Gard), et à Cahuzac, par Sorèze (Tarn).

LIOUVILLE (ALBERT), ✻, avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, 12.

LUCAS (PAUL), à Bellevue, près Paris, et à Paris, rue de la Grange-Batelière, 16.

MATTY-HUTCHINSON, à Congresbury (England), et à Paris, chez M. Giraudeau, agent de change, rue Laffitte, 36.

MM. MORIZET, notaire à Reims (Marne).

PATINOT, O. ☼, ancien préfet, rue de Rivoli, 184.

POMMERAYE (DE LA), avocat à la Cour d'Appel à Alexandrie (Égypte), et à Paris, chez MM. Marchal et Billard, libraires, place Dauphine, 27.

ROBERT (JULIEN), docteur en droit, à Font-Lade, près Brignoles (Var).

SARCEY (FRANCISQUE), homme de lettres, rue de Douai, 59.

SILVESTRE DE SACY (JULES), rue de Lorraine, 40, à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

TURNER (A.), 5, Albany, Picadilly, London (England).

WERLÉ (ALFRED), à Reims (Marne).

ÉTAT DE SITUATION

POUR L'ANNÉE 1884

	RECETTES		DÉPENSES	
Janvier	60	»	»	»
Février	»	»	300	»
Mars	60	»	1,300	»
Avril	30	»	2,503	»
Mai	2,070	»	4,022	»
Juin	614	»	1,474	»
Juillet	118	09	917	15
Août	»	»	300	»
Septembre	210	»	600	»
Octobre	330	»	750	»
Novembre	13,640	»	7,737	20
Décembre	13,190	»	152	25
TOTAUX...	30,322	09	20,055	60

Excédent des recettes pendant l'année 1884	10,266	49
Reliquat du compte arrêté au 31 décembre 1883	14,733	63
SOLDE EN CAISSE au 31 décembre 1884.	25,000	12



RAPPORT

LU PAR LE SECRÉTAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

POUR L'ANNÉE 1884

A l'Assemblée générale du 13 janvier 1885.

RAPPOR'

LU PAR LE SECRÉ

DE LA

SOCIÉTÉ DES AMIS

POUR L'ANNÉE 18

A l'Assemblée générale du 13

MES CHERS COLLÈGUES

En ma qualité de secrét
ciété, j'ai l'honneur de vous
sa situation au 31 décembre

L'état de nos finances c
florissant. M. Piet, notre e
rier, a bien voulu revenir s
nation qu'il avait prise d'a
fonctions. Il a continué à p
et sa vigilance sur nos intér

D'après la balance qu'il a établie, les recettes faites pendant l'année 1884 sont

de.	30.322 09
Et les dépenses de. . . .	20.055 60
Excédent des recettes . .	10.266 49
Le reliquat de l'année 1883 s'élevait à	14.733 63
Le solde en caisse s'élève aujourd'hui à la somme de.	25.000 12
Il y a lieu d'ajouter à cet actif les sommes restées dues pour cotisations	240 »
Les dépenses faites pour l'*Annuaire* de 1883, à la charge de M. Rouquette . .	1.192 »
Et ce que nous devrons recevoir aussi sur les exemplaires, non vendus, de *Jacques le Fataliste*.	2.000 »
A reporter. . .	28.432 12

Report. . . .

Les dépenses comprenne
la somme de 5,700 fr. payé
tant aux artistes qu'à l'in
primeur, pour les ouvrag
en cours de publicatio
cette somme sera rembou
sée par les acquéreurs d
exemplaires non payés, e
même temps que celle q
reste à solder pour les mêm
causes; elle constitue dor
une partie de l'actif social

Par suite il se trouver
dans notre caisse un excé
dent s'élevant à . . . . .

Voilà un fonds qui sera
désormais pour subvenir a
cessitées par les publicati
ciété.

Vous avez voté, dans votr

pour l'impression et l'illustration de cet ouvrage.

Les aquarelles de M. Maurice Leloir ont été vendues 4,600 fr. le 2 décembre dernier.

Dans notre assemblée du 1er avril dernier, vous avez voté la publication des *Mariages de Paris*, par M. Edmond About de l'Académie française. M. Cherrier a bien voulu nous donner une nouvelle preuve de son dévouement à soutenir la bonne réputation et le succès croissant des publications de notre Société, en dirigeant celle des *Mariages de Paris*. Nous pouvons espérer recevoir ce volume au commencement de l'année prochaine; il sera digne de figurer à côté de la *Chronique de Charles IX*, de la *Vie de Bohême*, de *Fortunio*, des *Orientales*, d'*Eugénie Grandet* et de *Jacques le Fataliste*.

Notre *Annuaire* pour l'année 1884 a été préparé, comme les précédents, par

avec la plus grande fin
parmi les plus jolies de ce

Elles ont été exposées à l
de Sèze, et elles ont alors
suffrages. Ces compositions
par divers artistes. Après
leurs travaux, M. Maurice
des graveurs ont bien voulu
l'une des planches certaine
qui ont paru nécessaires.
cette planche un tirage
vous seront remises, sans a
prix, pour être placées da
l'ouvrage, à côté de celles
modifiée.

Le texte a été imprimé p
à 138 exemplaires sur papi

M. Rouquette, libraire
mis à notre disposition les
nous appartiennent, aux t
tuts.

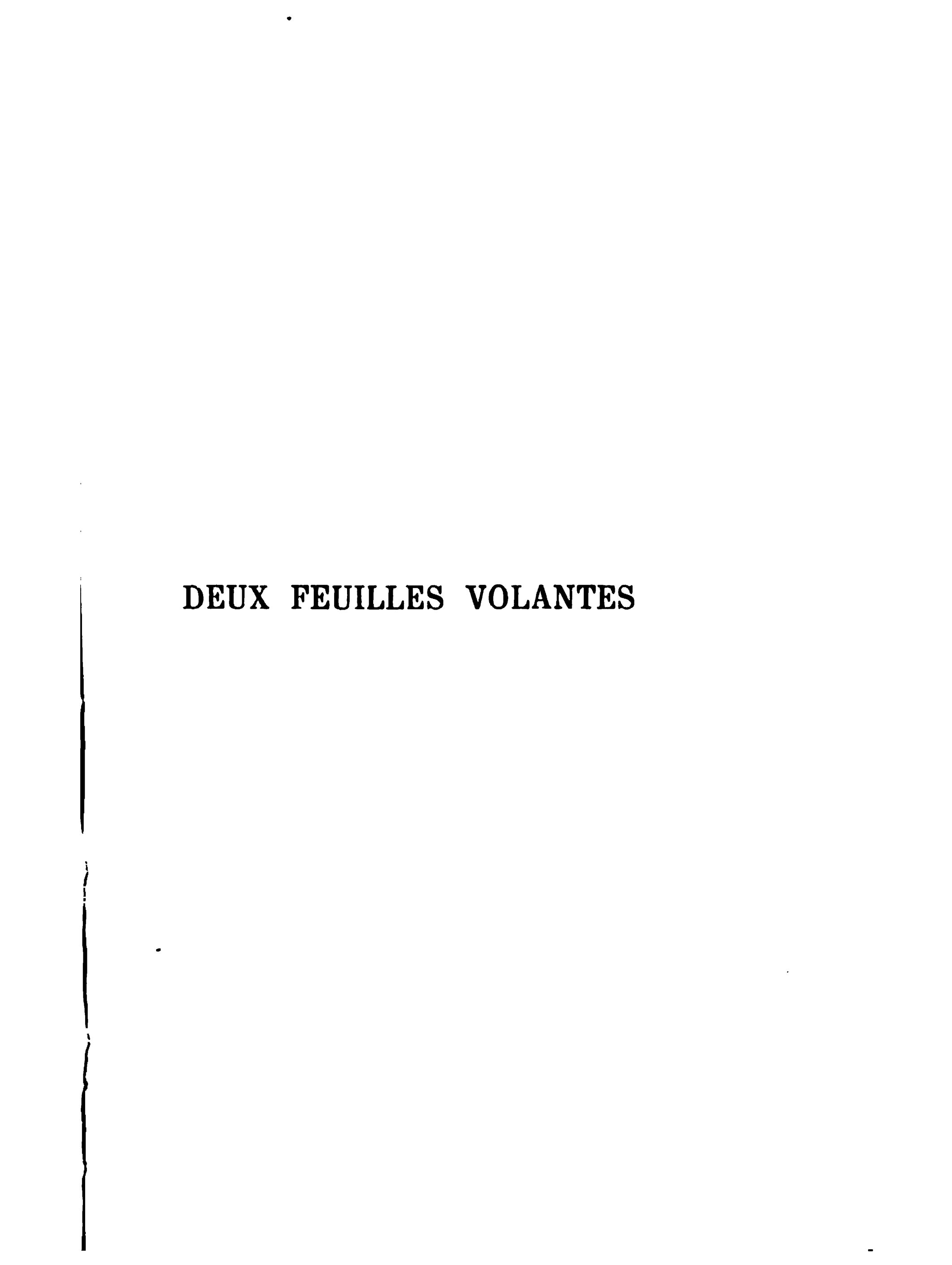
La Société a payé envi

faire paraître. Il avait la sympathie de chacun de nous et l'amitié d'un grand nombre ; il emporte tous nos regrets.

Paris, 13 janvier 1885.

Le Secrétaire,

ALFRED BÉGIS.



DEUX FEUILLES VOLANTES

DEUX FEUILLES VOLANTES

« Voici, cher Monsieur, quelque chose pour vous. »

Ce-disant, Ambroise Firmin-Didot qui, ce jour-là, daignait me montrer la fleur de sa collection, me tendit une plaquette d'assez belle taille et très appétissante, mais d'une *platitude* invraisemblable.

Le catalogue de la vente de 1878 en donne la description, page 138, n° 377.

« LA FONTAINE. Élégie. In-4°, de 2 feuil-
« lets, maroquin orange, filets à comparti-
« ments, milieu en mosaïque, tranches do-
« rées (*Lortic*).

« Édition originale de cette célèbre élé-
« gie, *Aux Nymphes de Vaux*, écrite à l'oc-
« casion de la disgrâce du surintendant

« Fouquet. C'est une pièce volante, imprimée probablement à Paris en 1661, « d'une manière occulte. Les exemplaires « en sont introuvables, et elle est restée « inconnue à Walckenaer et à M. Brunet. « Les pages sont chiffrées et le texte finit « au milieu de la troisième.

« Cet exemplaire a appartenu au fameux « surintendant. Au haut de la première « page, on lit : M. Foucquet, envoi écrit de « la main même du grand poète.

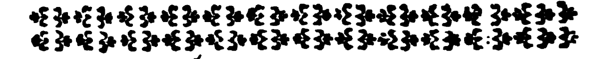
« On a joint à cette haute rareté bibliographique un précieux autographe de « La Fontaine. C'est le brouillon même de « son *Ode pour la paix* qui a paru pour la « première fois en 1671. Le texte en était « d'abord conforme à l'imprimé, sauf deux « changements, mais ensuite La Fontaine « a biffé les trois premiers vers qu'il a « remplacés par sept autres.

« La pièce ainsi modifiée a été réimprimée dans les *Ouvrages de prose et de poésie*,



« des sieurs de Maucroix et de La Fon-
« taine; Amsterdam, 1685, 2 vol. in-12,
« t. I, p. 121. Notre autographe offre en
« outre la première pensée du poète, car
« il s'y trouve des mots raturés qui n'ont
« jamais figuré à l'impression. »

En m'attribuant, par avance, la possession de cette précieuse plaquette, l'illustre et très aimable bibliophile caressait l'orgueilleuse faiblesse à lui connue, d'un arrière-cousin du Bonhomme. Sa prédiction bienveillante s'est d'ailleurs réalisée, et c'est pourquoi le *Toqué* peut aujourd'hui se donner le plaisir d'offrir aux « Amis des livres » le fac-simile (malheureusement réduit aux proportions de l'*Annuaire*) de l'Élégie imprimée pour Fouquet, et de l'Ode composée pour Mazarin.



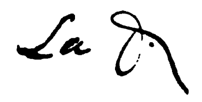
Elégie.

REmplissés l'Air de cris, & vos Grotes profondes,
Pleurés Nymphes de Vaux, faites croître vos ondes ;
Et que l'Anqueüil enflé ravage les tréзors
Dont les regars de Flore ont embelly ses bors.
On ne blâmera point vos larmes innocentes ;
Vous pouvés donner cours à vos douleurs pressantes ;
Chacun atend de vous ce devoir généreux :
Les Destins sont contens, Oronte est malhûreux.
Vous l'avez vû n'aguére au bord de vos Fontaines,
Qui, sans craindre du Sort les faveurs incertaines,
Plein d'éclat, plein de gloire, adoré des Mortels,
Recevoit des honneurs qu'on ne doit qu'aux Autels
Hélas qu'il est déchû de ce bon-heur suprême !
Que vous le trouveriés diférent de luy-mesme !
Pour luy les plus beaux jours sont de secondes nuits ;
Les soucis devorans, les regrets, les ennuis,
Hostes infortunés de sa triste demeure,
En des goufres de maux le plongent à toute heure.
Voila le précipice où l'ont enfin jetté
Les atraits enchanteurs de la prospérité !

L'Anqueüil est vne petite Riviere qui passe à Vaux.

2

Dans les Palais des Roys cette plainte est commune;
On n'y conoît que trop les jeux de la Fortune,
Ses trompeuzes faveurs, ses apas inconstans:
Mais on ne les conoît que quand il n'est plus temps.
Lors-que sur cette Mer on vogue à pleines voiles,
Qu'on croit avoir pour soy les Vens & les Estoiles,
Il est bien malaizé de régler ses dezirs;
Le plus Sage s'endort sur la foy des Zephirs.
Iamais un Favory ne borne sa carière;
Il ne regarde point ce qu'il laisse en arière:
Et tout ce vain amour des Grandeurs & du bruit,
Ne le sçauroit quiter qu'aprés l'avoir détruit.
Tant d'exemples fameux, que l'Histoire en raconte,
Ne sufizoient-ils pas sans la perte d'Oronte?
Hâ si ce faux éclat n'ût point fait ses plaizirs!
Si le séjour de Vaux eut borné ses dezirs!
Qu'il pouvoit doucement laisser couler son âge!
Vous n'avés pas chés-vous ce brillant équipage,
Cette foule de Gens qui s'en vont chaque jour
Saluër à lons flots le Soleil de la Cour:
Mais la faveur du Ciel vous donne en récompence,
Du repos, du loizir, de l'ombre & du silence,
Un tranquile sommeil, d'innocens entretiens,
Et jamais à la Cour on ne trouve ces biens.
Mais quitons ces pensers, Oronte nous apelle:
Vous, dont il a rendu la demeure si belle,



Nymphes, qui luy devez vos plus charmans apas.
Si le long de vos bors LOVIS porte ſes pas.
Tâchez de l'adoucir, fléchiſſez ſon courage ;
Il aime ſes Sujets, il eſt juſte, il eſt ſage ;
Du titre de clément rendez-le ambitieux :
C'eſt par-là que les Roys ſont ſemblables aux Dieux.
Du Grand, du Grand HENRY qu'il contemple la vie ;
Dés qu'il pût ſe vanger, il en perdit l'envie :
Inſpirés à LOVIS cette meſme douceur ;
La plus belle victoire eſt de vaincre ſon Cœur.
Oronte eſt à préſent un objet de clémence ;
S'il a crû les conſeils d'une aveugle puiſſance,
Il eſt aſſés puny par ſon ſort rigoureux,
Et c'eſt être innocent que d'être malhûreux.



Ainsi que le rappelle la notice que nous venons de reproduire, Walckenaer n'avait pas eu connaissance de cette pièce; mais il en avait deviné l'existence. « Il est probable, dit-il[1], que La Fontaine fit d'abord imprimer cette Élégie séparément, comme il a fait pour beaucoup d'autres de ses ouvrages, mais le premier Recueil publié par lui, où elle ait paru, est celui de 1671, page 105; elle y est intitulée : *Élégie pour M. F.*

Il n'est pas sans intérêt de collationner, la plume à la main, le texte de ce fac-simile avec celui des éditions les plus autorisées, et notamment celles qui ont été données par Walckenaer. Une seule variante est à noter au 53e vers (la pièce en a 60) « du Grand, du Grand Henry » au lieu de « du Magnanime Henry », texte générale-

[1] *Histoire de la vie et des ouvrages de Jean de La Fontaine.* Paris, Didot, 1858. Tome Ier, page 100.

ment adopté. Mais, que de différences dans l'orthographe des mots ! Bornons-nous à en citer quelques-unes : « grotes, regars, bois, « malhûreux, diférent, goufres, atraits, « conoît, apas, vens, carière, arière, sufi-« zoient, tranquile, quitons. »

Voilà bien des économies de consonnes, et qui coûteraient cher à un aspirant au baccalauréat. « Jetté, estoiles, luy-mesme », qu'on relève d'autre part, ne seraient pas considérés comme une compensation par l'examinateur, qui ne passerait pas non plus au candidat le prodigieux abus du *z*, que l'*s* a partout remplacé dans les textes modernes : trézors, trompeuzes, dézirs, plaizirs, loizir, prézent.

Le Bonhomme d'ailleurs, n'avait peut-être pas pris le temps de revoir l'épreuve de son Élégie ; il était pressé de faire parvenir, en cachette, à son malheureux patron, ce témoignage touchant de reconnaissance courageuse.



En le recevant dans sa prison, dont il ne devait plus sortir, le surintendant se rappela sans doute un autre envoi du poète, envoi contemporain de sa plus haute prospérité ; cette *Ode pour la paix*, dont Ambroise Firmin-Didot a joint le brouillon à l'Élégie aux *Nymphes de Vaux*. L'Ode débute en effet et paraît inspirée par un souvenir de ce splendide séjour, où Mazarin, partant pour la frontière d'Espagne, avait, le 26 juin 1659, reçu l'hospitalité et, si nous en croyons Fouquet lui-même [1], une *avance sur son traitement*, pour subvenir à ses frais de voyage.

[1] « M. le Cardinal partit pour Saint-Jean de Luz, passa « par Vaux,et après avoir épuisé, pour les affaires publiques, « tout ce que chacune des personnes dont je me servais avait « de crédit, me redemanda, le même jour, sur ses appointe- « ments, quinze mille pistoles. »

(*Recueil des défenses* de M. Fouquet. 1665. Tome II, page 92.)

Ode pour la Paix:

~~quand Talel las de nos Indus~~
~~Partit pour la Paix conclure,~~
~~Il alla coucher a Vaux:~~
Dont je tire vn bon augure

Le noir démon des co
Va quitter cette cour
Nous reuerrons icy
Regner la Déesse A
&
La Paix soeur de la do
Et que Talel va concl
fait déja refleurir V

S'il tient ce qu'il a promis
Et qu'vn heureux mariage
Rende nos Rois bons amis
Je ne plains pas son voyage.

Le plus grand de ~~nos~~ mes souhaits,
C'est de voir auant les roses
L'Infante aueque la Paix,
Car ce sont deux belles choses

O Paix Infante des Cieux,
Toi que tout heur accompagne,
Vien vite embellir ces lieux
Auec l'Infante d'Espagne.



Chasse des soldats gloutons
La troupe fiere et hagarde,
qui mange tous mes moutons
Et bat celuy qui les garde.

Déliure ce beau sejour
De leur brutale furie,
Et ne permets qu'a l'Amour
D'entrer dans la bergerie.
fais qu'auecque
~~souffre qu'auec~~ le berger
On puisse voir la Bergere
qui court d'vn pied leger,
Et danse sur la fougere

Et que du Berger tremblant
Voyant le peu de courage,
s'endorme ou fasse semblant
De s'endormir sous l'ombrage

O Paix, source de tout bien,
Viens enrichir cette terre,
Et fait qu'il n'y reste rien
Des images de la guerre.

Accorde à nos longs desirs
De plus douces destinées.
Ramene nous les plaisirs
Absens depuis tant d'années

Etouffe tous ces travaux
Et leurs semences mortelles.
que les plus grands de nos maux
Soient les rigueurs de nos Belles,

Et que nous passions nos jours
Estendus sur l'herbe tendre,
Prests a compter nos Amours
A qui voudra les entendre ..



Ne vous semble-t-il pas que le premier jet du poète valait bien le second et qu'il eût mieux fait de maintenir son premier texte?

Rien d'important d'ailleurs à signaler en dehors des variantes introduites par l'auteur lui-même : Notons cependant au quatrième vers de sa neuvième strophe une différence en faveur du manuscrit qui donne « sous l'ombrage » au lieu de « à l'ombrage », texte de Walckenaer, et, à l'avant-dernier vers de la dernière strophe l'orthographe donnée par le poète au verbe que les éditeurs écrivent « conter ».

L'orthographe du manuscrit est presque égrillarde et rappelle le *mille e tre* du *Don Juan* de Mozart que lançait si plaisamment le grand Lablache.

Pour moi, j'aime à croire que La Fontaine a voulu dire « conter » et non « compter ».

Préférer en tout la « qualité » à la

« quantité » est le devoir d'un poète (comme d'un Ami des livres) et, d'ailleurs, quoi de plus ennuyeux que de compter?

Le Toqué aurait eu aisément « mille et trois volumes » pour le prix que lui ont coûté ces deux feuilles volantes, et pourtant il ne les céderait à aucun prix. Il est vrai que ce chercheur de petites bêtes a fait pour l'une des deux pièces une découverte *de la plus haute importance!!!* Ni Firmin-Didot, ni le très savant conservateur de sa bibliothèque, M. Pawlowski, ne s'étaient doutés que l'*Ode pour la Paix*, écrite en l'honneur de Mazarin, avait été composée chez le cardinal lui-même, comme le démontre la feuille de papier dont s'est servi le poète. Cette feuille, pliée en deux, porte à son centre, dans la pâte, les armoiries si connues qui décorent les plus beaux livres de Mazarin.

Or, que fallait-il pour opérer cette mirifique constatation? Ouvrir le feuillet.

tout simplement, et l'examincr à contre-jour.

Cette recette naïve, et facile à pratiquer, même en voyage, est respectueusement dédiée aux collectionneurs d'autographes par leur très humble serviteur et confrère,

CHARLES C.



TROIS
LETTRES AUTOGRAPHES

GÉRARD DE NERVAL
MÉRY — ALFRED DE VIGNY

LETTRES AUTOGRAPHES

Gérard de Nerval a écrit en collaboration avec Méry, son ami, *le Chariot d'enfant* et *l'Imagier de Harlem.*

Le bohême errant, le rêveur illuminé, qui a quitté la vie un beau jour, ou plus exactement, une triste nuit, comme on jette un vêtement de rebut, et qui possédait l'intuition des choses secrètes, aurait pu nous dire peut-être, par quel mystère d'atavisme, après tant de siècles, les visions de la Ravana indienne et de l'Illiade grecque revivaient si nettes, si éclatantes dans l'imagination de Méry, l'un des plus

merveilleux improvisateurs éclos sous le soleil du midi.

Alfred de Vigny, le gentilhomme soldat, le poète retiré avant midi dans sa tour d'ivoire, ne devait pas voir sans étonnement et sans inquiétude ces deux enfants perdus en l'avant-garde de l'armée Romantique, dont il était un des chefs incontestés.

Les lettres autographes suivantes ramèneront pendant quelques instants nos souvenirs sur ces trois personnalités dont elles portent l'empreinte bien caractéristique et sur une époque qui semble déjà si éloignée de nous.

A. PARRAN.



Le 9 novembre.

MA CHÈRE MADAME.

J'ai rencontré hier Dumas, qui vous écrit aujourd'hui. Il vous dira que j'ai recouvré ce que l'on est convenu d'appeler raison, mais n'en croyez rien. Je suis toujours et j'ai toujours été le même, et je m'étonne seulement que l'on m'ait trouvé *changé* pendant quelques jours du printemps dernier. L'illusion, le paradoxe, la présomption, sont toutes choses ennemies du bon sens, dont je n'ai jamais manqué! Au fond, j'ai fait un rêve très amusant, et je le regrette; j'en suis même à me demander s'il n'était pas plus *vrai* que ce qui me semble seul explicable et naturel aujourd'hui. Mais comme il y a ici des médecins et des commissaires qui veillent à ce qu'on n'étende pas le champ de la poésie aux dépens de la voie publique, on ne m'a laissé sortir et vaguer définitivement parmi

les gens raisônnables que lorsque je suis convenu bien formellement d'avoir *été malade*, ce qui coûtait beaucoup à mon amour-propre et même à ma véracité. Avoue! avoue! me criait-on, comme on faisait jadis aux sorciers et aux hérétiques, et pour en finir, je suis convenu de me laisser classer dans une *affection* définie par les docteurs et appelée indifféremment Théomanie ou Démonomanie dans le Dictionnaire médical. A l'aide des définitions incluses dans ces deux articles, la science a le droit d'escamoter ou réduire au silence tous les prophètes et voyants prédits par l'Apocalypse, dont je me flattais d'être l'un! Mais je me résigne à mon sort, et si je manque à ma prédestination, j'accuserai le docteur Blanche d'avoir subtilisé l'esprit divin.

Je vous trouve bien heureuse d'être en Italie à l'heure qu'il est. J'ai voulu faire un petit voyage jusqu'à la mer pour profiter au moins des dernières feuilles de



l'automne, mais le mauvais temps m'a fait vite revenir à Paris. Voici Dumas à la veille de grands succès; on l'applaudit déjà depuis un mois comme aux plus beaux temps du Drame moderne, et cela est de bon augure assurément. Que je voudrais pouvoir me réchauffer encore à ce rayon; mais je me trouve tout désorienté et tout confus en retombant du ciel où je marchais de plain-pied, il y a quelques mois. Quel malheur qu'à défaut de gloire la société actuelle ne veuille pas toutefois nous permettre l'illusion d'un rêve continuel. Il me sera resté du moins la conviction de la vie future et de la sympathie immortelle des esprits qui se sont choisis ici-bas. C'est en associant toujours Dumas et vous à mes pensées dans les instants dangereux de ma maladie que je me suis convaincu de mon attachement pour vous deux et du besoin que j'ai de croire que vous m'avez conservé toute votre amitié.

GÉRARD.

exhumée l'autre jour avec tant de succès. Je répondis à l'appel du grand compositeur, et vous vous étonnerez moins maintenant, si je n'ai rien fait pour m'inaugurer moi-même, dans les minimes proportions de mon humble travail de versificateur. Toutefois, je prends date de votre charmant feuilleton, et je vous en remercie de tout cœur ; il me servira d'excuse, désormais, pour motiver un refus. Mes fonctions d'inaugurant ont toujours été gratuites et je serai ravi d'apprendre qu'un successeur les voudra prendre au même prix.

Votre bien affectueusement dévoué confrère,

MÉRY.

Ma vie est bien simple, Monsieur, et si obscure, que je m'étonne qu'on veuille bien s'en occuper. Voici, quoi qu'il en soit, les détails que vous m'avez demandés pour une biographie. Ils ressembleront à des états de service.

Resté seul enfant d'une famille de Beauce très nombreuse et anéantie par la Révolution, où périrent mes sept oncles; amoureux (mais en vain) de la gloire et de la gloire des armes, élevé au bruit des canons et des *Te Deum* de Bonaparte, je n'atteignis l'âge de porter l'épée qu'en 1814, c'est-à-dire lorsqu'elle était inutile. Je la pris cependant, et j'entrai au service, que je viens de quitter, las d'attendre ces guerres que j'avais rêvées dans mon enfance et qui semblent refusées à ma génération.

Vous pouvez dire hardiment, Monsieur, et c'est la seule chose au monde dont je

m'enorgueillisse, que durant ces treize années de service, entré lieutenant, sorti capitaine, je ne dus ce seul avancement qu'à l'ancienneté; dépourvu de talents pour l'intrigue, jamais aucun homme n'a vu mon nom au bas d'une demande, et à ce ministère qui vient de tomber, et dans lequel je comptais parents et amis, je n'ai demandé que le repos dont je jouis.

Mes ouvrages, fruits imparfaits du désœuvrement militaire, furent *Helena*, *Eloa*, *le Déluge*, et, depuis, *Cinq-Mars*. Le premier n'a d'autre mérite que sa date qui rappelle une époque où la mode de l'intérêt pour les Hellènes n'était pas encore venue.

Voilà, Monsieur, le peu que je sais sur mon compte, le peu que j'ai fait, et le peu que je suis.

Votre dévoué serviteur,

ALFRED DE VIGNY.

Paris, 20 avril 1828.

MES ESTAMPES

MES ESTAMPES

Sous ce titre, qui rappelle un autre fameux catalogue[1], notre collègue, M. Henri Beraldi, nous fait connaître les richesses d'une collection sans rivale. Gravures, vignettes, portraits sont représentés ici par des sujets hors ligne, qu'a pu *seule* réunir la dualité homogène d'un père et d'un fils, cherchant chacun de son côté les trésors de l'eau-forte et du burin. *Talis pater, qualis filius*. Cette association de goûts identiques, cette étude combinée, cette chasse sans trève, cette ardeur et, par suite, cette science expérimentale ont produit des résultats merveilleux.

M. Beraldi père possède une quantité considérable de portraits (XVIIe, XVIIIe et

[1] *Mes Livres*, par Ernest Quentin Bauchart.

XIXe siècles) qui se recommandent aux amateurs les plus difficiles et font commettre à beaucoup le péché d'envie et de concupiscénce. Nous avons vu, parmi ses joyaux, des Edelinck, des Nanteuil, des Van Schuppen au premier état, des Ficquet, des Savart, des Gaucher, des Gratteloup avant l'adresse ou avant les noms d'artistes et je ne veux parler ni des Ingouf, ni des Marcenay, ni des graveurs de second ordre, n'ayant point l'intention de passer en revue les portraitistes dont *Mes Estampes* elles-mêmes donnent une liste abrégée. Au total, dit le rédacteur, le nombre des portraits de la collection s'élève à près de *neuf mille*.... et il augmente tous les jours !

Lorsque j'ai le plaisir de rendre visite à M. Beraldi, je ne reste jamais plus d'une heure avec lui ; après quoi, pour ne point abuser de sa gracieuse complaisance, je le salue, le remercie, non sans regret je

ferme ses cartons et descends l'escalier, *lassus sed non satiatus*. Aussi, bien vite je cours chez son fils, qui m'ouvre à son tour commodes et bibliothèques, dans lesquelles brille la fine fleur du XVIIIe siècle. Croyez-vous que je vais discuter le mérite des compositions ou des épreuves, dont il est l'heureux possesseur? Non! mille fois non! Les compositions sont celles des grands dessinateurs et de la meilleure époque, les épreuves ont été triées, choisies par le regard le plus perçant et le plus connaisseur. Cela suffit, sans qu'il soit besoin d'énumérer : *Coucher de la Mariée* avant la lettre, *Chansons de Laborde*, avant la lettre et eaux-fortes, *J.-J. Rousseau* de Moreau avant les numéros et eaux-fortes, gravures de Fragonard pour La Fontaine dans les mêmes états, etc., etc.

Voilà, si j'en croyais la préface de *Mes Estampes*, ce que l'on trouve en douze ans, quand on a eu le malheur de se laisser

prendre le doigt dans l'engrenage des cuivres. Ah! que j'en sais des amateurs (et des plus renommés) qui, depuis plus de vingt ans, battent le pavé, dépensent leur argent, sans avoir pu découvrir les pièces rarissimes que nous offre M. Henri Beraldi et les pauvres diables n'auront jamais, comme lui, la jouissance de faire tirer un bouquet infernal par des artificiers tels que Moreau, Cochin, Eisen, Gravelot et Marillier.

M. Henri Beraldi a bien voulu me dédier son livre et l'on pourrait penser que la politesse, sinon la reconnaissance, m'a fait un devoir d'encenser sa collection. Il y aurait là une grave erreur. Lui et moi ne sommes pas membres de la Société d'admiration mutuelle. Tout au contraire, entre nous le plus léger défaut d'une épreuve, la moindre tare est impitoyablement signalée et la pièce condamnée disparait sans retour. Je ne crains pas de dire

que les gravures de M. Henri Beraldi sont d'un éclat, d'une conservation peu commune. Si l'on en doutait, il n'hésiterait pas à ouvrir ses rayons au saint Thomas qui lui ferait cette injure; j'ose même prendre cet engagement en son nom.

Donc *Mes Estampes* ont eu un vrai succès : le petit volume a été vite épuisé. Est-ce donc la description des gravures, des vignettes, qui a excité la curiosité des amateurs ? Oui, et c'est autre chose encore. En effet, notre collègue a parsemé son catalogue de notices humoristiques. Il a pensé qu'une simple nomenclature paraîtrait sèche et aride, qu'il serait bon de l'agrémenter de quelques récits, qu'il serait juste de rappeler les faits et gestes de tel libraire, de tel bibliophile ou iconophile. Lui, l'amateur du portrait physique, il a voulu dessiner les portraits psychologiques de certains d'entre nous. Il s'est mis à la besogne et, comme sa pointe

creusait ferme, comme ses types étaient irréprochables, il a frappé des médailles, quand il ne songeait qu'à fixer des traits fugitifs. On a voulu parcourir ces notices, comparer les portraits ; on a donc acheté le livre et maintenant les exemplaires d'une édition, tirée à très petit nombre, ne sont pas faciles à rencontrer.

Pourquoi faut-il qu'il y ait une ombre au tableau le plus parfait, des taches au soleil ? Pourquoi faut-il que j'aie à formuler un regret ? Et cependant je ne puis terminer cette petite causerie sans reprocher une grave omission à mon ami Beraldi.

Il a passé en effet sous silence un des originaux les plus intéressants de la galerie. Assurément, je ne sais pas, à son exemple, buriner un portrait et je n'attrape la ressemblance que d'une façon relative ; néanmoins je vais tailler mon crayon et croquer de mon mieux cet ama-



teur qui mérite de n'être pas oublié. Le reconnaîtra-t-on ?

Jeune, vif, pétulant, d'une activité sans égale, Châteaubriand dirait que son nez aspire à la vignette, grâce à certain geste familier qui lui fait relever sa moustache[1]. Il a l'ouïe très sensible pour tout entendre, des yeux de lynx pour tout voir, des mains habiles qui lui permettent de jongler avec les reliures et les gravures, sans que le propriétaire conçoive la moindre appréhension. Mince, svelte, il entre partout. Gentleman correct, boutonné du haut en bas dans sa redingote, il est sérieux, très sérieux, alors même qu'il plaisante. Rien ne peut l'arrêter dans ses courses, dans ses recherches et c'est de lui qu'on doit dire : ..... « Il entre chez Danlos, furette « chez Clément, visite Loizelet, interroge

[1] Lire le passage, concernant le père Aubry, dans la première édition d'*Atala*.

« Maheu, surprend Gouin (retour de Hol-
« lande), rétrograde sur Gosselin et pousse
« jusqu'à Dumont, en revenant par Vi-
« gnères pour se donner de l'appétit. »

Ecoutez-le ; sa conversation est spirituelle et piquante. Il procède par traits incisifs, ne négligeant ni l'ironie badine, ni l'amusant à-peu-près. Bref, dans une réunion, sa personnalité s'accuse, elle anime, elle égaie la compagnie. Mais ne demandez jamais à ce malin d'où il vient, où il va, ce qu'il a vu, ce qu'il a fait, ce qu'il fera : il ne répondrait pas. Mystérieux au delà de toute expression, il confesserait moins encore qui lui a vendu tel livre ou telle eau-forte. Sur ce point ne cherchez pas à tirer de lui un renseignement, même insignifiant, vous perdriez vos paroles bien inutilement. Le causeur brillant devient alors muet, se transforme en trappiste et prend au besoin l'air innocent d'un homme détaché du monde, à plus forte raison de

la vignette. Mieux que Protée il vous échapperait et je ne sache pas de liens (sinon peut-être ceux de l'amitié) qui pourraient le retenir.

Il n'en est pas ainsi lorsqu'on lui demande son avis. Il le donne franchement et sans arrière-pensée comme sans restriction, et son avis est toujours bon à suivre.

Si je vous conduisais chez cet amateur, vous verriez..... ce que je ne dirai pas; car alors mieux vaudrait le nommer et il ne me pardonnerait pas. Semblable à la suave, à la modeste violette, il s'est plusieurs fois, et déjà longtemps, dissimulé sous le pseudonyme indéchiffrable de Draibel.

EUGÈNE PAILLET.



LE FRANÇAIS

LE FRANÇAIS

On dit volontiers l'esprit français, le génie français, la galanterie française, la *furia francese*, — et aussi la légèreté française. On définit même ces diverses expressions du caractère français. Mais on serait fort embarrassé de dire ce qu'est le Français. Quelles sont les origines de cette race? Quel est dans ce peuple la part des mélanges et des croisements, l'influence des conquêtes et des immigrations? Sommes-nous des Ibères, des Ligures, des Gaulois? Et d'abord les Gaulois sont-ils des Celtes? Est-ce l'occupation romaine ou l'invasion germanique qui nous a infusé le plus de sang nouveau? Sommes-nous race du Nord ou race du Midi, race autochtone ou race de conquérants?

A ne juger que par l'analogie du carac-

tère, on serait tenté de reconnaître dans le Français le Gaulois des auteurs anciens : le Gaulois de César, « éminemment sociable « et avide de nouveautés », « aimant les « vains tumultes », d'une extrême mobilité dans ses résolutions, d'une infinie légèreté de caractère, « aussi prompt à espérer que « facile à décourager » ; le Gaulois de Tite-Live, hardi soldat, « se gardant mal », « mé-« prisant les ruses de guerre », et « prenant « la témérité pour le courage » ; le Gaulois de Strabon, « fou de guerre », « n'hésitant « jamais à attaquer l'ennemi quels qu'en « soient le nombre et la position » et « toujours prêt à défendre les opprimés ». — Ne dira-t-on pas plus tard : la France est le soldat de Dieu, et encore : *gesta dei per Francos*.

D'autre part, nous ne pouvons ignorer que les Celto-Gaulois sont loin d'être les seuls éléments ethniques du peuple français. La paléontologie découvre en France



des squelettes d'hommes quaternaires et d'hommes contemporains de l'âge de la pierre polie, de l'âge du bronze et de l'âge du fer. L'anthropologie révèle chez les Français d'aujourd'hui des *dolichocéphales* de race aryenne, et des *eurycéphales* de race ligurienne; des *prognathes* de type ourano-altaïque et des *orthognathes* de type caucasien. L'histoire, enfin, montre la civilisation celto-gauloise, les colonisations des Phéniciens et des Grecs, la conquête romaine, l'invasion des Francs, les incursions armées des Germains et des Normands, les longues occupations des Anglais et des Espagnols.

Nous savons donc que nous avons pour ancêtres une multitude de peuples, mais nous ne savons point comment s'est formée la nationalité française, avec son caractère, ses vertus et ses faiblesses. — Est-ce par la prédominance persistante d'un de ces peuples? Telle race s'accroît à chaque gé-

nération; telle autre s'éteint faute d'enfants, comme les antiques Spartiates. Ce peuple est rebelle à l'influence étrangère. celui-là la subit, celui-ci ne la combat ni ne la subit, mais s'en pénètre pour y substituer la sienne propre. — Est-ce au contraire par une sorte de sélection analogue à celle des végétaux et des animaux qui éliminent les formes superflues et les variétés inférieures? Les peuples n'auraient-ils pas leur sélection inconsciente comme les races et les espèces?

Le régiment moderne est l'image de la nationalité française. Formé de Picards et Francs-Comtois, si différents les uns des autres; de Bretons et de Gascons, ces vivantes antithèses; de Normands et de Provençaux, aussi dissemblables que le sont les Allemands et les Italiens, il est un tout parfaitement homogène quoique composé d'éléments absolument hétérogènes. Qu'importe que les Picards, les Bretons ou les

Normands y dominent par le nombre. Ce n'est ni un régiment picard, ni un régiment breton, ni un régiment normand, c'est un régiment français. Il en est de même de la France. Fils des Gaulois, des Latins, des Francs, nous ne sommes ni des Gaulois, ni des Latins, ni des Francs, nous sommes des Français. — Et de ce que la population française est une des plus mêlées du monde, qu'on ne conclue pas à son infériorité : le plomb est un métal pur et le bronze est un alliage.

HENRY HOUSSAYE.

LA GRANGE-CHANCEL

UNE PHILIPPIQUE INÉDITE

LA GRANGE-CHANCEL

UNE PHILIPPIQUE INÉDITE

François-Joseph de Chancel, seigneur de La Grange et Antoniat, en Périgord, est depuis longtemps bien oublié comme poète dramatique; si son nom est parvenu jusqu'à nous, ce n'est, à coup sûr, que grâce à la triste célébrité qu'il s'est acquise par d'odieuses satires contre le Régent Philippe d'Orléans. On a déjà pas mal écrit sur ces pièces, si connues sous le nom d'*Odes Philippiques;* on en possède dix copies manuscrites et au moins onze éditions, sinon douze; aussi semble-t-il qu'il n'y ait rien à ajouter à tout ce qu'en ont dit Saint-Simon, La Harpe, Villemain, non plus qu'aux travaux plus récents de MM. de

Lescure, Léon de Labessade et Jules Delpit.

Il existe cependant une lacune dans toutes les publications relatives à La Grange-Chancel, lacune d'autant plus notable qu'elle porte précisément sur la partie la plus curieuse de son œuvre, c'est-à-dire sur les *Philippiques*.

Jusqu'à présent, en effet, on ne connaissait que cinq de ces Odes fameuses. La Grange-Chancel en a pourtant composé une sixième, dont l'existence avait été révélée jadis dans la seconde édition des *Aventures de Pomponius*, chevalier romain (Rome, 1728, in-12), roman allégorique, anonyme, que l'on sait aujourd'hui être dû à la plume d'un religieux, le P. Labadie, et qui n'est autre chose qu'un pamphlet acrimonieux dirigé contre le Régent.

Cette sixième Ode, qui semblait absolument perdue, a été retrouvée par M. Gustave Pawlowski, le savant bibliothécaire



de la maison Firmin-Didot, dans un Recueil manuscrit, qui figurait, sous le n° 32, au catalogue de la vente de M. Ambroise Firmin-Didot, en juin 1881.

Cet important document, dont je dois la communication à l'inépuisable obligeance de M. Pawlowski, se compose de 2 ff. et 189 pages in-8. Il est fort joliment écrit sur papier, revêtu d'une belle reliure du XVIIIe siècle, en maroquin olive, et a dû être composé vers 1725. Précédemment, il appartenait à M. A. Dinaux (1864), et antérieurement encore à Bélin junior (1797). Voici le titre exact de ce très précieux manuscrit :

Recueil de pièces très curieuses, contenant ce qui s'est passé au Parlement le lendemain de la mort de Louis XIV, avec son testament et son codicile. Et *les Philippiques en six odes*, par M. de la Grange.

Les Philippiques occupent les pages 69 à

183 du manuscrit, et l'Ode inédite y est placée comme *quatrième*, ce qui ne saurait rien faire préjuger sur la date de sa composition. Elle renferme dix-huit strophes, et ce qui la rend particulièrement curieuse, c'est que, loin d'être une Satire contre le Régent, elle est au contraire entièrement consacrée à l'éloge de ce prince; c'est sans doute ce qui a motivé son exclusion de toutes les éditions des *Philippiques*.

La voici telle qu'elle figure dans le manuscrit; je la reproduis textuellement, en respectant l'orthographe souvent défectueuse du copiste; je ne me suis permis que deux très légères modifications pour remédier à des incorrections trop grossières; j'y joins quelques courtes notes pour faciliter l'intelligence du texte.

ODE

Toi, qui contre la Macédoine[1]
Vomis des foudres éloquens,
Et toi qui lanças contre Antoine[2]
Des traits plus forts et plus piquans,
As l'univers pris pour arbitre,
Je vais, orné du même titre,
Faire ouïr de contraires sons,
Et c'est en suivant d'autres traces
Que le nom qui fit vos disgrâces
Sera l'objet de mes chansons.

Vapeurs que l'imposture exhale,
Nuage dont l'obscurité,
Fille de la nuit infernale,
Croit offusquer la vérité,
Fuyez à l'aspect de Philippe
Comme un fantôme se dissipe

[1] Démosthème
[2] Cicéron.

Dès que le soleil se fait voir,
Ou comme le char d'Amphitrite,
D'abord que la vague l'irrite,
La fait rentrer dans son devoir.

Toi, qui du fils de Frédégonde[1]
Rendis le berceau triomphant,
Et dont la sagesse profonde
Soûtint le trône d'un enfant,
Crains-tu donc qu'un jour dans l'histoire
D'Orléans le nom et la gloire
Ne brillent plus que pour toi seul;
Et que d'une enfance royale
La grandeur soit encore égale
A celle de son bisayeul?

De quels présages de sa perte
L'État seroit-il menacé,
Dans le temps qu'une main experte
En prit le timon fracassé?

[1] Il s'agit sans doute ici de Gontran, roi d'Orléans, premier régent du royaume pendant la minorité de Clotaire II, qui réunit sur sa tête toute la succession de Clovis-le-Grand, son bisaïeul.

Nerf des puissances souveraines,
Dans des régions soûterraines
Nos trésors semblent s'engloutir;
Et les arts, nés de l'abondance,
Par le commerce en décadence
Menacent de s'anéantir.

Par des ravisseurs sanguinaires
Quels lieux n'étoient point désolés!
Dans les tribunaux mercenaires,
Quels droits n'étoient point violés!
De la marâtre cour de Rome
Partoit une seconde pomme[1]
Qui divisoit tous les mortels;
Et par des fureurs sans exemple,
Les autels dans un même temple
S'élevoient contre les autels.

Quel Dieu des horreurs de Pharsale
Peut sauver nos cœurs et nos bras?
Quel fil de ce commun dédale
Peut développer l'embarras?

[1] La constitution *Unigenitus.*

Dans nos intestines alarmes
A quoi servent toutes les armes
De nos antiques ennemis?
Et quelles intrigues furtives
Retiendront les aigles captives,
Et les léopards endormis?

France, que rien ne t'intimide,
Sûre que ton prudent Athlas
Aime mieux s'armer de l'égide
Que de la lance de Pallas;
Content de garder nos barrières.
Il sait que les vertus guerrières
Ne sont que crimes déguisés,
Et qu'aux héritages des princes
Plus Mars ajoute de provinces,
Plus leurs peuples sont épuisés.

Je le vois suivre les exemples
Et des Titus et des Trajan,
Je le vois défendre nos temples
Des attentats du Vatican;

Je vois nos armes négligées[1],
Nos finances mal dirigées
Passer en de plus dignes mains,
Et le Cyclope impitoyable[2]
N'a plus le pouvoir effroyable
Dont il accabloit les humains.

Mais quel démon souffle la haine
Dans le cœur de deux potentats,
Brise l'indissoluble chaîne
Qui devoit joindre leurs États[3]?
Par quelle trame mal ourdie,
Par quel hidre de perfidie
A-t-on machiné ce revers?
Et quel nouveau fils de Climène[4]
Destine à la pourpre romaine[5]
L'embrasement de l'univers?

[1] Ce vers et les suivants font allusion à la chute des ministres Voisin et Desmarest.

[2] Le comte de Pontchartrain, secrétaire d'État, qui dut se démettre de sa charge de Garde des sceaux. Il était borgne.

Rupture entre la France et l'Angleterre.

[4] Phaéton, fils de Climène.

[5] Le cardinal Alberoni.

Garde-toi de ses entreprises[1],
Prince, que le coup doit frapper,
Toutes ses mesures sont prises,
Tu ne lui saurais échapper;
Déjà, prémices des rebelles,
Par un déluge de libelles,
Tous nos foyers sont inondés;
Et déjà la main qui conspire,
Des trois ordres de cet empire
Croit voir ses crimes secondés.

Mais non, la France plus fidelle,
S'intéresse trop à tes jours;
Tandis que tu veilles pour elle,
Elle veille pour ton secours :
Sans toi, combien de tragédies,
De combats, d'assauts, d'incendies
Alloient épouvanter ses yeux;
Et par d'horribles funérailles
Renouveler dans ses entrailles
Les attentats de nos ayeux!

[1] Toute cette strophe a trait à la conspiration de Collamare.



Et toi, dont le ciel équitable[1]
A fait avorter les fureurs,
Jusqu'où donc, ministre intraitable,
En veux-tu porter les horreurs?
Lorsque d'un châtiment sévère
En faveur d'un Roy qu'il révère
Philippe veut se désister,
Regarde sur combien de têtes
Tu vas attirer de tempêtes
A qui tu ne peux résister.

Mais ma voix n'est point entendue,
Les vents l'emportent dans les airs,
La foudre longtemps suspendue
Est prête à suivre les éclairs.
Il est doux à ta barbarie
D'armer le sang et la patrie
Contre le trône de ton Roy,
Et de nous voir dans cette guerre
Ne lancer ni traits, ni tonnerre
Qui ne nous cause de l'effroi.

[1] Encore Alberoni; la strophe suivante fait allusion à sa disgrâce.

Enfin tc
Le tissı
Grand
Sur le
Augm
Des j
Fais-
Et q
Du
Il n

C'
R
F

Mais quel centriple de richesses[1]
Se réveille sans aucun soin!
O ciel! quand tu fais des promesses
Tu ne les étends pas plus loin.
Nous n'environs plus aux Espagnes
Ni l'or de leurs riches montagnes,
Ni l'argent de leurs vastes eaux;
A nos courses moins surannées
Une seule de nos années
Vaut un siècle de leurs travaux.

Quel autre objet s'offre à ma vûe?
Quel nom jusqu'au ciel est porté?[2]
D'où naît l'allégresse imprévûe
Dont tout Paris est transporté?
Thémis, après deux ans d'attente,
Je te revois plus éclatante,

[1] Allusion au Mississipi. — *Centriple*, mot forgé par le poëte ou altéré par le copiste; il faut sans doute lire : centuple.

[2] Allusion au retour de d'Aguesseau, rappelé après deux années d'exil à sa terre de Fresnes, près de Meaux.

Charmer les cœurs par ton retour;
Et la licence usurpatrice[1],
A ta vûe exterminatrice
S'enfuira de nous à son tour.

Poursuis, Prince[2], tu dois m'en croire;
Dans tous les cœurs désabusés,
Les tributs qu'on doit à ta gloire
Ne te seront plus refusés.
Non, non, ne crains plus que l'envie
Dans le plus long cours de ta vie
Ose plus rien empoisonner.
Puisque changeant de mélodie,
Mon luth, par sa palinodie,
Est forcé de te couronner.

Au point de vue littéraire, cette Ode, on le voit, ne l'emporte pas sur les cinq autres; elle ne vaut guère moins non plus,

[1] D'Argenson, remplacé par d'Aguesseau dans ses fonctions de Garde des sceaux.
[2] Le Régent.

sauf peut-être en ce qu'on y remarque moins de vigueur; mais cela n'a pas lieu de surprendre, les esprits tels que celui de La Grange-Chancel réussissant d'ordinaire bien mieux dans la satire que dans l'éloge.

Ce qu'elle offre de plus piquant, c'est le contraste complet qu'elle présente avec les cinq *Philippiques* déjà connues, contraste qui amène le lecteur à se demander à quelle époque a pu être composée cette palinodie. Les allusions qu'elle renferme prouvent qu'elle est antérieure à la conspiration de Cellamare et même à la disgrâce d'Alberoni, ce qui nous reporte à la fin de l'année 1719. Dès lors elle semblerait être bien à sa place dans le manuscrit où elle occupe le quatrième rang.

Ce n'est point pourtant l'avis de M. G. Pawlowski, car, dans les lignes pleines d'érudition qu'il a consacrées à l'examen et à la description du Recueil, il considère cette hypothèse comme non fondée et il

ne peut admettre un pareil revirement dans les sentiments de l'auteur, après la divulgation des trois premières Odes et avant la composition des deux autres, de la dernière surtout, où La Grange poursuit de ses traits acérés l'ombre même du Régent défunt. Aussi, s'appuyant sur divers passages de l'Ode en question, M. Pawlowski a-t-il démontré, par d'excellentes raisons, que cette pièce inédite a été faite avant les cinq autres, qu'elle doit être regardée comme la première en date et que le poète, en la composant, n'a fait que céder à l'influence de la sympathie générale qui accompagnait les débuts du gouvernement de Philippe d'Orléans.

Je ne puis que partager l'opinion de mon judicieux et savant ami, et je le remercie encore de m'avoir mis à même de faire connaître cette curiosité littéraire aux Amis des livres.

F. D. N.



LOUIS BOUILHET

EXTRAIT

DE SES ŒUVRES INÉDITES



CHŒUR

DES MOUCHES A VIANDE

Une grande cuisine;
Les marmitons travaillent; le chef dort.

Bourdonnons,
Trottinons,

Entonnons
L'air des mouches!
Ces pauvrets
Font des frais
Pour nos bouches?

Des plats ronds
Aux chaudrons,
Nous courons?
Filles prestes
Homme ou Dieu
Tout morbleu!
Vit un peu
De nos restes?

Les marmitons s'arrêtent et respirent un moment.

Ça petits
Abrutis,
Les rôtis
Sur les broches!



Branle-bas
De repas,
Surtout pas
D'anicroches!

Les marmitons se remettent à l'ouvrage.

Des coulis
Fort jolis,
Des châblis
Quelles pompes!
Godaillons
Travaillons
D'aiguillons
Et de trompes!

Le chef se réveille grâce à leurs bourdonnements.

Vieux doyen
Ce n'est rien
Ferme bien
Tes yeux louches!

Bourdonnons,
Trottinons,
Entonnons
L'air des mouches !





A Eugène DELATTRE

(A l'occasion de son mariage).

J'ai traduit pour toi ces vers de Catulle, ce Musset de l'antiquité : La Veillée de Vénus *(ça pourra t'aider).*

Demain, demain, le printemps doit éclore.
L'arbre frémit sous le ciel embaumé,
Aimez demain, si vous n'aimez encore,
Aimez demain, si vous n'avez aimé.

L'amour est descendu cette nuit dans les bois,
C'est une nuit de fête, O nymphes! plus d'alarmes!
Il a mis de côté sa torche et son carquois.
Venez, il est tout nu; venez, il est sans armes,
Mais l'amour est si beau que l'œil en est charmé,
— C'est quand l'amour est nu qu'il est le mieux [armé. —

Demain, demain, le printemps doit éclore,
L'arbre frémit sous le ciel embaumé,
Aimez demain, si vous n'aimez encore,
Aimez demain, si vous n'avez aimé.



INVITATION

A Eugène DELATTRE

A l'excellent Monsieur Delattre
 Un peu folâtre
Le poète Louis Bouilhet
 Fort grassouillet.

Accompagné du grand Foulogne
 Que l'amour cogne,
(Au nom de la brosse et du luth)
 Deux fois salut !

Réponds-nous vite ; es-tu capable?
Mortel aimable,
De venir un jour sans souci
Nous voir ici?

Ce soir même le sieur Foulonge
Que l'amour ronge,
Prend les wagons et son élan
Jusqu'à Rouen.

Il viendra, ce cœur de bronze,
Le dix ou l'onze.
Or le dix est un mercredi,
L'onze un jeudi.

Viens le dix on t'attend à Mante
Chez mon amante,
Et nous dînerons tous les trois
Comme des rois.

Le lendemain, ami Delattre,
    Quittant mon âtre,
Nous retournerons sains ou gris
    Devers Paris.

J'y serai quatre jours, je pense,
    Roulant ma panse.
Et des amis sur mon chemin
    Serrant la main.

Puis je fuirai la capitale,
    O loi fatale!
Mais nous aurons bu, mon bichon,
    Plus d'un cruchon!

Donc je t'attends le dix sans faute;
    Je suis ton hôte.
Mon logis est peu compliqué,
    C'est sur le quai.

Tu le mettras sur mon adresse
Et sans paresse
Ajouteras : Maison Hervé.
Delattre, *Ave*.

Si tu veux faire ta visite,
Réponds-moi vite.
Viendra-t-il ou non? dit le coq
Voilà le hoc!

A E. DELATTRE

AVOCAT

Qui n'avait pu se rendre à l'invitation de Bouilhet.

Comment me venger du traître avocat
Qui prit un moyen si peu délicat
De blaguer son maître.... et qui nous manqua
A ma belle, à moi, quand le vieux Bacca
Avait fait la soupe au tapioca;
Et qu'on lui gardait, comme un reliquat,
La chartreuse verte et le va-ka-ka!

Foulonge le Grand, que l'amour bloqua
Devant tant d'audace, a crié : Raca!

Aux armes! ma muse! à l'œuvre! ευρηκα!
Tant pis pour celui qui nous provoqua;
Puisque ce bandit de nous, se moqua,
Que tout bordeaux vieux, lui soit ipeca!

Tout fruit, cendre et sel!... tout sucre, mica
Que l'ange inconnu dont il se toqua.
Adèle ou Zoé, Flore ou Rebecca
Signe sur son front un certificat!
Qu'il ait des aigreurs après son moka.
Qu'il rende en plaidant ce qu'il embarqua!
Qu'il ait la colique et fasse caca
En pleine audience... à magnificat

Poursuis ô ma muse, il nous attaqua!
Que cet Annibal rencontre un Barca!
Qu'un Pizarre dur, le traite en Inca!
Qu'il passe en bateau le Titicaca!
Qu'il aille au Chili vivre à Petorca!
Qu'il trouve un tombeau dans le Kamtchatka!
Et qu'un ours y plante un étron muscat!

P. S.

Qu'il verse six sous pour le morceau qu'à
Son intention Bouilhet fabriqua.

FRAGMENT

Allons ! des fleurs au front. Allons le verre en main !
Noyons, noyons encore
Dans le vin d'aujourd'hui les soucis de demain.
Flambeaux, cachez l'aurore !

La vertu, c'est un mot que l'on jette en nos jours,
Comme un appas frivole.
La gloire, un pauvre oiseau qu'on traque et qui tou-
De ses cages s'envole. [jours

La charte — marche-pied des trônes — le serment,
Viel habit qu'on retourne.
Buvons amis, buvons, c'est un plaisir charmant
Quand la tête vous tourne.

A nous la femme ! A nous de faciles atours !
Sous la nappe rougie.
Le cœur, quand il est froid, rallume les amours
Aux lampes de l'orgie.

Que nous importe à nous, ce que la tombe enfin
Nous cache sous ses voiles.
Je ne suis pas de ceux qui cherchent le destin
Sur le front des étoiles.

Poètes à nos luths, de roses couronnés,
Ne gardons qu'une corde,
Comme d'un verre plein, de nos jours fortunés
Que le plaisir déborde.

Jouissons, mes amis, un bandeau sur les yeux ;
Pour ne pas voir la tombe
Usons la vie, puis détachons-nous joyeux
Comme un fruit mûr qui tombe.



TRENTE ANS

Quoi ! j'ai trente ans ! la garde ! on m'assassine !
Trente ans ! bon Dieu ! la moitié du cadran.
Serait-ce un trait de ta muse badine ?
Non ? c'est écrit, comme dans le Coran,
Ton cri d'alarme a fait bondir ma veine,
Je me regarde, en ouvrant de grands yeux :
Mon ventre pousse en forme de bedaine,
J'ai deux mentons et n'ai plus de cheveux.

Déjà ma main, pour soulever mon verre,
Tremble et n'a plus sa vigueur d'autrefois ;
Mon nez rougit... de son propriétaire,
Ma barbe même est blanche par endroits !
Comme le rat dont parle La Fontaine.
Triste et quinteux je me cache en mon trou,
Et quand au seuil s'arrèterait Hélène,
Je suis un homme à tirer... mon verrou.

Oui, j'ai trente ans, et, vieux célibataire,
Vieux roquentin, j'attends la mort sans peur ;
Pour tout bagage, au grand débarcadère,
J'apporterai le sac du voyageur.
Je n'eus jamais besoin d'être père.
Et veux partir sans regrets superflus,
Dût-on graver au fond du cimetière :
Ci-gît un ours comme on n'en verra plus !

Qui donc t'a dit cette histoire incongrue
De deux beaux yeux qu'on osait affronter ?
Tu me crois homme à faire pied-de-grue
Sous un balcon quand il faut y monter ?
Jugez-en mieux ; j'ai maîtresse charmante ;
Sans hésiter, je lui tendis la main,
C'est une fille alerte et bondissante,
Aux yeux d'azur, aux lèvres de carmin !

Depuis longtemps j'ai tout quitté pour elle,
Elle est jalouse, et ne partage pas :
Tu la connais : c'est la muse fidèle
Qui tout enfant me berçait dans ses bras !



Toujours l'espoir dans son regard pétille,
Et tour à tour, grave ou folle à-demi,
Elle a quinze ans, comme une jeune fille!
Elle a trente ans, comme un ancien ami!

VIAN

VIAN

Louis Vian, que la Société a eu le regret de perdre au mois d'octobre dernier, était né à Saint-Chiron, près de Dourdan (Seine-et-Oise), le 23 août 1833. C'est dans cette petite ville qu'il avait fait ses premières classes, chez le père de notre collègue en bibliophilie, Francisque Sarcey, qui est resté son ami.

C'est au collège Henri IV qu'il termina ses études : il en fut en son temps un des brillants élèves.

Reçu avocat à la Cour d'appel de Paris, il acquit une charge de référendaire au sceau de France; plus tard il rentra au barreau, où il partagea son temps entre les travaux de sa profession et les études de la science du blason, dans laquelle il devint un érudit des plus distingués ; aussi fut-il

nommé expert en héraldique près le tribunal de la Seine. Il était membre de la Société des gens de lettres.

Il est l'auteur de plusieurs ouvrages importants, tels que : l'*Algérie contemporaine*. la *Particule nobiliaire*, deux études sur Montesquieu, réunies sous le titre de *Bibliographie de Montesquieu*, qui lui valurent le prix Guizot, que lui décerna l'Académie française. Il travaillait depuis longtemps à une étude sur la famille de Lamoignon, presque terminée.

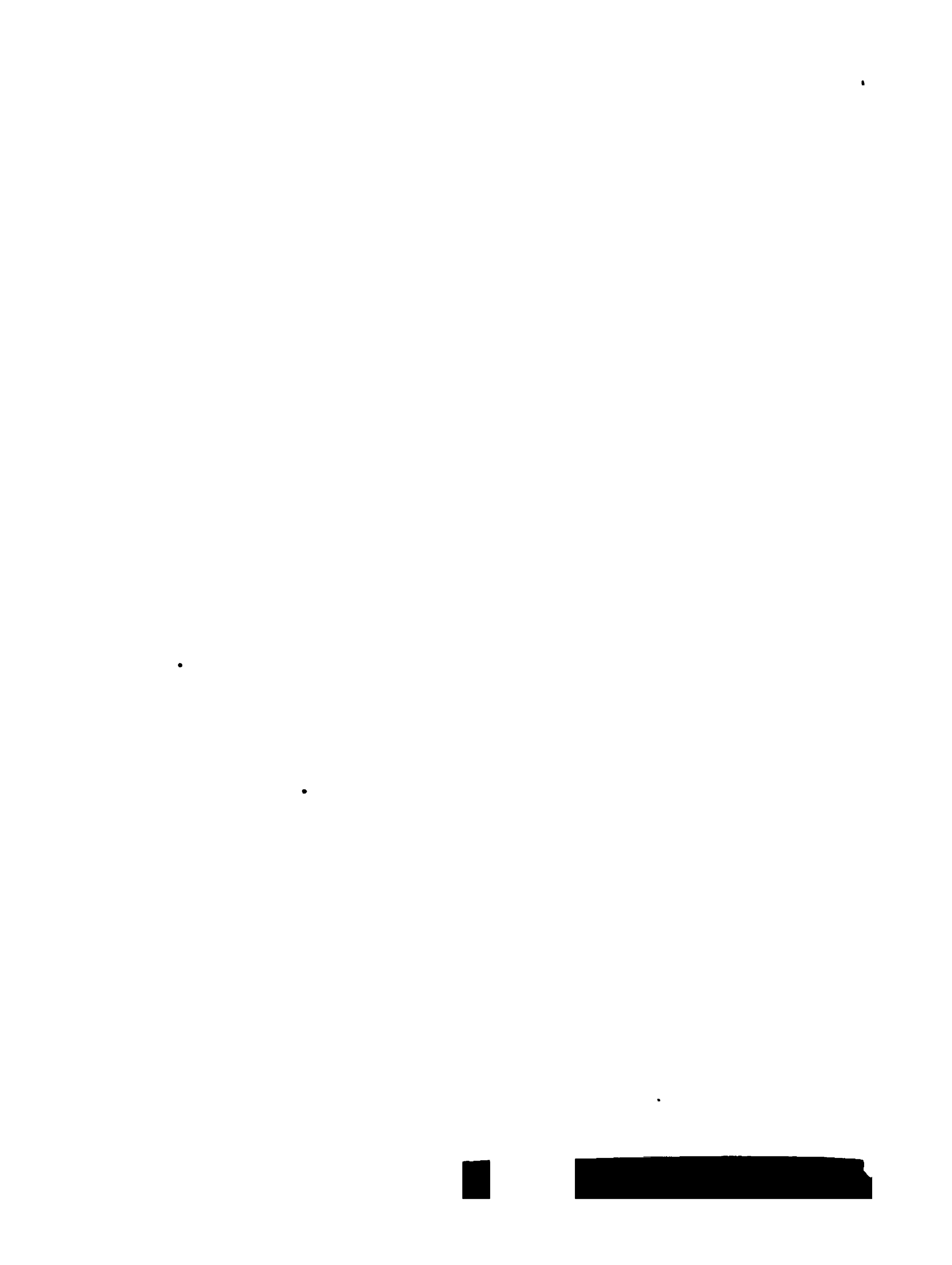
Rabelais avait aussi occupé son attention ; il a laissé le manuscrit d'une étude très intéressante *sur les femmes* dans l'œuvre de Rabelais.

Vian, qui faisait partie de notre Société depuis sa fondation, était un véritable ami des livres ; il avait au plus haut degré l'amour du livre. Il attachait à la beauté de l'édition, du luxe de la reliure, une grande importance.

Nous avons eu pendant trop peu de temps l'occasion d'apprécier les qualités de l'homme à côté des mérites du bibliophile. Très modeste, quoique très instruit, il était un causeur agréable.

La droiture de son caractère, la distinction de ses manières, lui ont valu l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu.

A. B.



[redacted] [redacted]

NOTICE

DES

PUBLICATIONS FAITES

PAR LA

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

La Chronique du règne de Charles IX, par PROSPER MÉRIMÉE, illustrée de 31 compositions, dessinées et gravées par Edmond Morin. — Publiée par les soins de M. Eugène Paillet.

Paris, imprimé pour les Amis des livres, par Georges Chamerot, 1876, 2 parties en 1 vol. grand in-8° de VI, XVI et 214 pages; IV et 215 à 422 pages, sur papier velin fort.

Ouvrage tiré à 115 exemplaires numérotés à la presse et portant le nom du souscripteur ou du destinataire, avec une couverture imprimée sur papier parchemin, ainsi que tous les autres ouvrages publiés par la Société.

Les Scènes de la vie de Bohême, par HENRY MURGER, avec un frontispice et douze gravures à l'eau-forte, par Adolphe Bichard. — Publiées sur l'édition

originale. — Paris, 1851, par les soins de M. Henri Cherrier.

Paris, imprimé pour les Amis des livres, avec l'agrément de M. Calmann Lévy, par D. Jouaust, 1879, in-8° de IV et 444 pages sur papier de Hollande.

Tiré à 118 exemplaires numérotés.

L'Eldorado ou Fortunio, par THÉOPHILE GAUTIER; publié sur l'édition originale, par les soins de M. Armand Billard; orné de 12 eaux-fortes de Milius et de 81 dessins d'Avril, reproduits par l'héliographie, et comprenant 27 fleurons, 27 culs de lampe et 27 lettres ornées, imprimés en double épreuve, noire et bistrée, sur chine volant.

Paris, imprimé pour les Amis des livres, par Motteroz, 1880. Grand in-8° de IV et 246 pages sur papier velin fort.

Tiré à 115 exemplaires numérotés.

Eugénie Grandet, par H. DE BALZAC, ouvrage orné de huit sujets dessinés par Dagnan-Bouveret et gravés à l'eau-forte par le Rat. — Publié par les soins de M. E. Paillet.

Paris, imprimé pour les Amis des livres, par Motteroz. 1883, in-8° de IV et 358 pages sur papier velin.

Tiré à 120 exemplaires numérotés à la presse et contenant double état des eaux-fortes.

Les Orientales, par VICTOR HUGO (d'après l'édition originale), illustrées d'un frontispice de Jérôme et de sept compositions de Benjamin Constant, gravées à l'eau-forte, par de Los Rios. — Publié par les soins de M. E. Paillet.

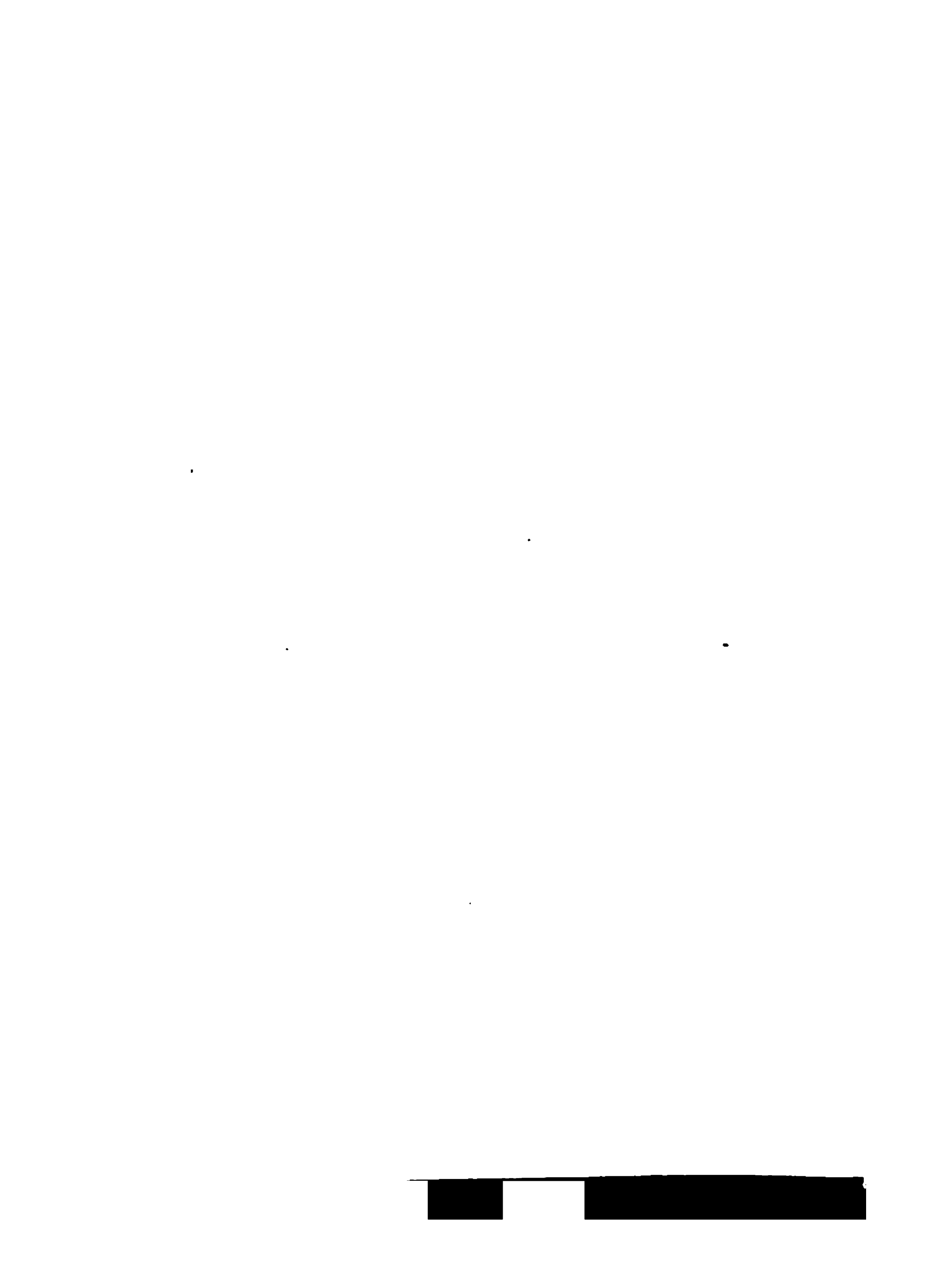
Paris, imprimé pour les Amis des livres, par Georges Chamerot, 1882. In-4° de XII et 356 pages sur papier du Japon.

Tiré à 135 exemplaires numérotés et contenant double état des eaux-fortes.

Jacques le Fataliste et son Maître, par DIDEROT, orné de douze dessins de Maurice Leloir, gravés à l'eau-forte, par Courtry, de Los Rios, Mongin et Teyssonières. — Publié par les soins de M. Henri Beraldi.

Paris, imprimé pour les Amis des livres, par G. Chamerot, 1884. Grand in-8° de 2 et 410 pages sur papier royal du Japon.

Tiré à 138 exemplaires numérotés contenant double état des eaux-fortes.



TRAVAUX

DES MEMBRES SOCIÉTAIRES

(SUITE)

H. S. ASHBEE

F. S. A., F. R. G. S., F. R. H. S.

1. *The Metropolis of the Manchus*, brochure de 39 pages. Description de la ville de Pékin, faite pendant une visite en avril, 1881, suite d'*A Ride to Peking*.

2. *A Sunday at Coney Island*. London, 1882, brochure de 7 pages. Description d'un dimanche passé à l'île de Coney, dans la rivière Hudson, près New-York.

3. *The Rest of don Juan*. Article de 8 colonnes publié dans *The Bibliographe*, n° de juillet, 1883. Analyse

d'un poème en continuation du *Don Juan* de lord Byron, écrit par un auteur américain.

4. *The Kama Sutra of Vatsyayana*. Article de 5 colonnes publié dans *The Bibliographe*, n° de mai, 1884. Analyse et revue d'une traduction en anglais d'un livre des Hindous sur les mœurs et les relations des sexes.

5. *Les Amis des Livres*. Article de 4 colonnes publié dans *The Bibliographe*, n° de juillet, 1884. Notice bibliographique des publications de la Société, et des contenus des Annuaires. Suite d'*A Dinner of French Bibliophiles*.

6. *Bibliomania in 1883*. Article publié dans *Notes and Queries*, n° du 6 septembre, 1884. Petite notice sur les *Bibliomanies* de M. Gustave Brunet.

7. *Paul Lacroix*. Petite notice sur M. Paul Lacroix. publié dans *Notes and Queries*, n° du 1er novembre 1884.

BÉRALDI (Henri)

Les Graveurs du XIXe siècle, guide de l'amateur d'estampes modernes (Ire partie. Abbema, Belhatte). — Paris, Conquet, 1884, 1 vol. in-8°.

HOUSSAYE (HENRY)

La loi agraire à Sparte. — Paris, Didier, 1884, in-8°.

UZANNE (OCTAVE)

Son altesse la femme. — Paris, Quantin, 1 vol. in-8°, 1884, illustrations sur bois, à l'eau-forte et à l'aquatinta.

SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

STATUTS

Article premier.

La Société a pour but :

1° De publier des livres qui, par leur exécution typographique, ou par le mérite artistique des illustrations, soient un motif d'émulation pour les imprimeurs français, les dessinateurs et les graveurs;

2° De créer, entre tous les bibliophiles, des rapports suivis au moyen de fréquentes réunions.

Art. II.

Il est formellement interdit de s'occuper de questions politiques et religieuses dans les réunions de la Société.

ART. III.

La Société se recrute parmi les amateurs et curieux, quelle que soit la spécialité de leurs collections : livres anciens ou modernes, dessins, vignettes, etc. Elle admet les critiques et les érudits dont les travaux se rapportent à ses publications et à son but.

Les dames peuvent faire partie de la Société.

ART. IV.

Le nombre des membres titulaires de la Société est limité à cinquante. Les sociétaires actuels portent le titre de membres fondateurs.

ART. V.

La Société peut agréer des membres correspondants, habitant la province ou l'étranger. Le nombre des correspondants ne dépasse pas vingt-cinq. Ils sont tenus de souscrire aux publications de la Société et leur nom est inscrit sur leur exemplaire. Ils reçoivent l'Annuaire, mais n'assistent pas de droit aux réunions.

ART. VI.

Les membres titulaires et correspondants sont élus au scrutin secret. Les candidats doivent être présentés par deux titulaires et réunir un nombre de voix égal

à la moitié plus un des membres existants. L'ajournement est prononcé si le candidat a contre lui un tiers des suffrages exprimés.

Le scrutin peut rester ouvert d'une séance à l'autre.

ART. VII.

Peuvent, sur leur demande écrite, obtenir le titre de ***membres honoraires***, les sociétaires qui, ayant cessé de faire partie de la Société, lui ont rendu des services. Les noms des membres honoraires figurent sur l'Annuaire avant le nom des membres correspondants. Les honoraires sont invités de droit aux réunions.

ART. VIII.

Les membres titulaires et fondateurs paient : 1° un droit d'entrée; 2° une cotisation annuelle qui peut être remplacée par une somme une fois versée.

Les correspondants ne paient qu'une cotisation annuelle.

Le montant du droit d'entrée et de la cotisation, ou de la somme une fois versée, est fixé par le Règlement intérieur.

Le membre nouveau qui ne solderait pas les droits d'entrée et de cotisation dans le délai de trente jours verra, par ce seul fait, son élection annulée. Le sociétaire ancien qui n'aurait pas acquitté sa cotisation dans l'année sera réputé démissionnaire.

ART. IX.

Chaque membre est débiteur envers l'association de sa quote-part dans la dépense occasionnée par chaque publication régulièrement votée par l'Assemblée générale ; il ne peut se libérer en donnant sa démission, à moins qu'un nouveau sociétaire, admis par la Société, accepte de prendre ses lieu et place dans les frais incombant au démissionnaire.

ART. X.

Tout sociétaire s'engage, par son adhésion aux Statuts, à faire hommage à la Société d'un exemplaire des livres, notices ou gravures qu'il publiera.

ART. XI.

Les Amis des Livres seront invités à assister aux obsèques des membres de l'association par une convocation du Secrétaire.

ART. XII.

La première condition, pour être admis dans la Société, est une parfaite honorabilité dûment constatée par une enquête sérieuse sur les candidats. On peut donc espérer qu'aucune radiation ne deviendra nécessaire pour des motifs touchant à la moralité de ses membres.

Si cependant une plainte contre un sociétaire était déposée entre les mains du Président, son devoir serait, après avis conforme du Comité, de désigner une Commission d'enquête dont le rapport sera discuté en Assemblée générale. La radiation, comme l'admission, ne pourra être prononcée qu'à la majorité absolue (voir art. VI).

ART. XIII.

Le décès ou la démission d'un membre, non plus que sa radiation (si l'honneur de la Société la rendait nécessaire) ne constituent, soit au profit du sociétaire démissionnaire ou radié, soit au profit des héritiers du membre décédé, aucun droit de répétition sur les sommes par lui versées, ni sur l'actif de la Société.

ART. XIV.

La Société se réunit au moins une fois par an en Assemblée générale pour procéder :

1° A la nomination de son bureau ou Comité ;

2° A l'élection des nouveaux membres ;

3° A l'examen et à l'approbation des comptes annuels présentés par le Trésorier ;

4° Au vote du projet de budget qui lui est soumis par le Comité ;

5° Au choix d'une publication, au vote de la dé-

pense de cette publication et à la nomination des membres chargés de la diriger ;

6° A la discussion de toutes les questions portées à l'ordre du jour par le Comité.

La Société se réunit, en vue de ses travaux et de ses études, à des époques fixes déterminées par son Règlement intérieur et sur la convocation de son Président toutes les fois que le Comité le juge nécessaire.

ART. XV.

Les votes, quels qu'ils soient, ont lieu au scrutin secret, et les décisions, sauf exception (art. VI, XII. XX et XXI), sont prises à la simple majorité, qui ne doit pas être moindre de quinze voix.

Les décisions, votées conformément aux Statuts, obligent *tous* les sociétaires, au point de vue de la discipline intérieure seulement.

ART. XVI.

Chaque année, la Société nomme au scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second :

Un Président,
Deux Vice-Présidents,
Trois Assesseurs.
Un Archiviste-Trésorier,
Un Secrétaire.

Les huit membres du bureau se réunissent en Comité chargé de l'administration de la Société.

Le Comité peut seul proposer les mesures d'ordre, de règlement et de direction. Ses décisions sont prises à la majorité; la présence de cinq membres au moins est nécessaire. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Art. XVII.

Le siège social est au domicile de l'Archiviste-Trésorier, qui représente la Société dans tous les actes de la vie civile.

Art. XVIII.

Les fonds libres de la Société, après prélèvements des frais d'administration, des encouragements et secours, des frais de publication et autres dépenses régulièrement votées par l'Assemblée générale, sont placés en rentes sur l'État ou en obligations de chemins de fer auxquelles un minimum d'intérêt est garanti par l'État.

Art. XIX.

Un règlement, proposé par le Comité et voté par l'Assemblée générale, détermine l'ordre des travaux, les conditions d'administration intérieure, le taux des

cotisations et *en général* toutes les dispositions de détail propres à assurer l'exécution des Statuts.

ART. XX.

La dissolution de la Société n'aura lieu que si elle est proposée par le Comité et votée par les trois quarts des membres titulaires. Dans ce cas, l'actif de la Société sera employé à fonder un prix annuel que le gouvernement décernera, sur l'avis d'artistes compétents, au graveur en taille-douce ou aquafortiste qui en sera le plus digne.

ART. XXI.

Les présents Statuts et le Règlement intérieur voté en exécution de l'article XIX ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité. Les additions et suppressions, dont l'expérience aurait fait connaître l'utilité, seront discutées successivement dans deux Assemblées et ne seront adoptées qu'à la majorité absolue, dans une troisième et dernière Assemblée générale.

Les délibérations concernant tout changement aux Statuts ne seront définitives qu'après avoir été soumises à l'agrément de l'autorité compétente.



SOCIÉTÉ DES AMIS DES LIVRES

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Société s'est constituée dans l'Assemblée générale du 11 janvier 1881 et a nommé son bureau.

ARTICLE PREMIER.

Conformément aux Statuts, le bureau du Comité se compose de :

1° Un Président,
2° Un premier et un second Vice-Président,
3° Trois Assesseurs,
4° Un Archiviste-Trésorier,
5° Un Secrétaire.

Le Président représente officiellement la Société, il convoque le Comité chaque fois qu'il le juge utile aux intérêts généraux et dirige les discussions.

Les Vice-Présidents remplacent le Président empêché.

L'Archiviste-Trésorier est l'agent administratif de la Société. Il est chargé d'encaisser les droits d'entrée, les cotisations, de payer les dépenses, de garder chez lui tous registres et documents appartenant à la Société. C'est lui qui, ***exécutant les décisions du Comité***, remplit tous les actes de la vie civile de la Société. Il place et déplace les fonds, signe les contrats, exerce les actions en justice.

Le Secrétaire expédie la correspondance, prépare les réunions et rédige les procès-verbaux des séances.

Art. II.

Le Comité se réunit soit chez le Président, soit chez l'un des membres du Comité pour y traiter les questions prévues par le dernier paragraphe de l'article XVI des Statuts.

Art. III.

Tout sociétaire est soumis à un droit d'entrée et à une cotisation.

Le droit d'entrée est de cinquante francs pour les membres fondateurs et de cent francs pour les nouveaux titulaires.

Les membres de la Société anciens et nouveaux paient une cotisation annuelle de soixante francs ou

une somme de mille francs une fois versée. Il peut être fait par le Comité remise partielle de cette cotisation, mais à titre de mesure générale.

ART. IV.

Les membres correspondants paient une cotisation de trente francs, exigible le 1er janvier de chaque année. sous peine de déchéance.

ART. V.

Les personnes qui voudront devenir membres sociétaires ou correspondants devront se faire présenter par deux titulaires au Comité, qui décidera s'il y a lieu d'accueillir leur demande et de la soumettre au vote d'une Assemblée générale.

ART. VI.

Chaque récipiendaire signe les Statuts de la Société et le présent Règlement dont un exemplaire lui est remis.

ART. VII.

La Société se réunit dans un local indiqué par le Comité, le premier mardi de chaque mois et, par exception, le second mardi de janvier et de novembre.

ART. VIII.

Le second mardi de janvier, la Société se constitue, chaque année, en Assemblée générale, pour nommer son bureau, dont les membres sont rééligibles. Elle se réunit également en Assemblée générale pour déférer aux autres prescriptions de l'article XIV des Statuts.

Aux réunions ordinaires sont dévolues les études de bibliographie, d'art, et les questions d'un ordre secondaire intéressant la Société.

ART. IX.

Des lettres de convocation sont adressées à tous les sociétaires en temps utile. Elles mentionnent le jour et l'heure de chaque réunion; elles indiquent si cette réunion est ordinaire ou en Assemblée générale, et, dans ce dernier cas, quelles sont les questions à l'ordre du jour.

ART. X.

Les procès-verbaux de chaque séance, tenue par la Société ou son bureau, seront rédigés très sommairement par le Secrétaire et lus par lui au commencement de la séance suivante.

ART. XI.

Les membres titulaires et honoraires ont seuls le

droit d'assister aux réunions de la Société; mais les correspondants et des étrangers peuvent y être admis avec l'autorisation du Comité.

ART. XII.

Les Amis des Livres publient tous les ans un ouvrage dont le choix est fait en Assemblée générale.

La direction est confiée à un ou plusieurs membres, sous la surveillance du Comité.

Le titre de l'ouvrage porte cette indication : *Société des Amis des Livres,* et sur l'une des pages sont inscrits les noms des membres du bureau, des Sociétaires fondateurs, titulaires, honoraires, et les noms des correspondants.

Chaque ouvrage est édité à cent exemplaires au moins, et mis à la disposition ;

1° Des cinquante sociétaires, dont chacun est tenu de souscrire un exemplaire qui porte son nom ;

2° Des vingt-cinq correspondants.

Les sociétaires paient à l'Archiviste-Trésorier le prix de leur exemplaire dans le mois qui suit le choix de la publication.

Les autres exemplaires non souscrits seront vendus au profit de la Société par la librairie qu'elle désignera. Il y aura justification du tirage et tous les exemplaires seront numérotés.

ART. XIII.

Provisoirement, le dépôt des livres — gravures — objets d'art offerts à la Société, et le dépôt des gravures ou livres édités par la Société (sous la dénomination d'exemplaires de service), est effectué au domicile de l'Archiviste-Trésorier.

ART. XIV.

Une liste exacte des membres titulaires, honoraires et correspondants de la Société est arrêtée chaque année, imprimée, puis transmise à tous les ayants droit au lendemain des élections du bureau.

Cet Annuaire est accompagné d'une courte notice rédigée par le Comité sortant, sur les travaux de l'année écoulée, sur les publications de la Société ou de ses membres. L'Annuaire contient encore des études spéciales, ainsi qu'une biographie des sociétaires décédés.



TABLE DES MATIÈRES

Paris. — Imprimerie L. Baudoin et Cie, rue Christine, 2.



